

ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 1375-80041116

RAPPORT ANNUEL DE GESTION
2003-2004



Parce que
notre culture
est une force.

Société
de développement
des entreprises
culturelles

Québec 

Sommaire

I	LA DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION	3
II	LE MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
III	LES FAITS SAILLANTS	6
	LE SURVOL DES INTERVENTIONS	8
	LA SODEC DEPUIS CINQ ANS	14
1	LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES	
	1.1 Mission, mandat, fonctions, approche, organisation	18
	1.2 Organigramme	23
	1.3 Le conseil d'administration, les commissions et le conseil consultatif de la Société au 31 mars 2004	24
	1.4 Le contexte	28
2	LES RÉSULTATS	
	2.1 L'application du Plan d'action 2003-2004	32
	2.2 La déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	66
3	L'UTILISATION DES RESSOURCES	
	3.1 Le personnel	68
	3.2 Les systèmes d'information	70
	3.3 Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004	71
	- Rapport de la direction	71
	- Rapport du vérificateur	72
	- Revenus et dépenses et excédent	73
	- Bilan	74
	- Flux de trésorerie	75
	- Notes afférentes aux états financiers	76
	3.4 La liste des entreprises ou des professionnels qui ont reçu du soutien financier de la SODEC	89
4	LES LOIS ET POLITIQUES D'APPLICATION GOUVERNEMENTALES	
	4.1 La politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration	124
	4.2 Le plan d'action sur la protection des renseignements personnels	124
	4.3 Les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration de la SODEC	124
	4.4 L'accès à l'égalité en emploi	124
5	LES ANNEXES	
	- La liste des consultants et des membres des comités d'évaluation	126
	- La déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	127
	- La politique linguistique	131
	- Le code de déontologie	135

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2003-2004

Montréal, le 8 octobre 2004

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande-Allée Est, Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Ce rapport vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale. Il a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre Société ainsi que de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Jean G. Chaput

I LA DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Ce rapport annuel de gestion répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Ainsi, il :

- > décrit fidèlement la mission, les valeurs organisationnelles, les orientations stratégiques, les enjeux et les défis de l'organisme;
- > fait état des résultats obtenus eu égard aux orientations stratégiques et au *Plan d'action 2003-2004* qui en découle;
- > fait état des résultats consécutifs à l'application de la *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens*;
- > rend compte de l'application de certains règlements, lois et politiques dont :
 - la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration;
 - le plan d'action sur la protection des renseignements personnels;
 - la Loi sur le ministère du Conseil exécutif eu égard à l'application du code de déontologie.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont représentatives et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004. Elles ont été colligées avec soin. J'ai, à cet égard, demandé aux gestionnaires de la SODEC de prendre les mesures nécessaires pour que l'information soit conforme à la réalité.

Le président,



Jean G. Chaput

II LE MESSAGE DU PRÉSIDENT



Je me joins à l'équipe de la Société de développement des entreprises culturelles avec beaucoup d'enthousiasme compte tenu de la place importante que les industries culturelles occupent dans notre vie quotidienne. Au cours des années, j'ai observé le rôle significatif que la SODEC joue dans la production, la diffusion et le rayonnement des œuvres que nos artistes offrent à la population grâce au concours des entreprises.

Bien que mon association à la Société débute après la période visée par le présent rapport, je me fais un plaisir de prendre connaissance du travail qui a été accompli et de rendre hommage à ceux qui en sont les responsables.

L'année 2003-2004 a été marquée par de nombreuses réalisations. Sans avoir l'intention de les relever toutes, je considère que la participation du milieu du livre québécois, au premier chef les éditeurs, en qualité d'invité d'honneur à la Foire du livre de Guadalajara témoigne bien du nécessaire et combien satisfaisant rayonnement de notre culture hors de notre marché. Cela illustre l'importance d'un patient travail de réseautage qui permet à la fois la pérennité des entreprises et la reconnaissance de notre création littéraire. Dans la même optique, il faut signaler la performance de la cinématographie québécoise dans le monde. D'ailleurs, le rôle central qu'a joué la SODEC dans l'élaboration et la mise en application du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle, annoncé par la ministre de la Culture et des Communications, a permis de créer des conditions favorables à la stabilisation de la production de longs métrages qui, nous le voyons, continuent de recevoir un accueil toujours plus grand du public.

Dans le domaine du disque et du spectacle de variétés, je constate que la Société a pu centrer la gestion de son programme sur une approche à moyen terme des entreprises, de manière à miser sur le développement des carrières des artistes afin que l'offre québécoise demeure prépondérante dans les salles. Du côté de l'enregistrement sonore, l'industrie traverse des bouleversements à l'échelle mondiale.

L'univers des métiers d'art est large et diversifié. Certains événements, comme le Salon des métiers d'art de Montréal, nous aident à prendre la mesure du volume et de la qualité de la production. Plus encore, lorsque nos artisans réussissent à s'imposer dans une manifestation comme Musicora qui se tient à Paris, où nos facteurs d'instruments se présentent année après année avec beaucoup de succès. Cela me permet de croire que nous sommes encore loin d'avoir soutenu à sa pleine valeur le potentiel de développement de cette industrie.

Ces quelques observations me permettent à la fois de me réjouir d'arriver dans un univers où les réseaux sont bien organisés et de comprendre la dimension des défis à relever pour faire en sorte de maintenir et consolider les acquis. Chacun des domaines de compétence de la SODEC possède sa logique et son énergie propre. Nous avons besoin d'analyser leur fonctionnement dans le but de leur offrir les solutions qui collent le plus à leur réalité. Pour ce faire, la Société

compte sur un conseil d'administration, un Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) et des commissions consultatives qui lui apportent une vision en temps réel des problématiques qui touchent aussi bien la création, la production que l'exportation. Le présent rapport de gestion rend compte de cette contribution inestimable et de sa crédibilité dans le processus annuel d'élaboration du plan d'activités et de mise au point des programmes.

Le rapport rend aussi compte du dynamisme et de la compétence des équipes qui gèrent des milliers de demandes dans une relation pour le moins harmonieuse avec une clientèle nombreuse et diversifiée. Je me fais un point d'honneur de saluer le personnel avec qui j'entreprends de réaliser un mandat qui devrait nous fournir l'occasion de poursuivre et d'approfondir le travail commencé il y aura bientôt dix ans.

Ainsi que je la perçois, la Société de développement des entreprises culturelles, dans son rôle de mandataire de l'État, s'inscrit dans le réseau gouvernemental tout en ayant la distance nécessaire pour agir en phase avec les réalités du secteur privé. D'une certaine manière, je crois qu'elle incarne bien, dans un registre qui est le développement culturel, le partenariat public privé dont il est de plus en plus question dans le monde actuellement.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a vertical line, identifying Jean G. Chaput.

Jean G. Chaput

III LES FAITS SAILLANTS

- > En adoptant sa nouvelle planification stratégique intitulée *Participer à l'essor des entreprises et au rayonnement des œuvres*, la SODEC a démontré les ramifications de son mandat qui est de soutenir les organisations qui produisent, distribuent et commercialisent les œuvres issues du travail des artistes et des auteurs, lesquels comptent sur les entreprises pour que leurs productions rejoignent le public.
- > En adoptant sa *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens*, la SODEC a réaffirmé les principes qui guident son action auprès des entreprises culturelles avec un souci constant d'améliorer son service à la clientèle. Les principes sur lesquels repose la prestation de services sont : la personnalisation des rapports, l'établissement d'un partenariat réel, l'accessibilité des services et une recherche de l'équité selon une gestion transparente, dans le respect de la confidentialité et appuyée sur la compétence et le professionnalisme de son équipe.
- > Dans la foulée de l'annonce du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle par la ministre de la Culture et des Communications, la SODEC a été en mesure d'octroyer un soutien accru aux longs métrages de fiction et aux documentaires, de proposer une stratégie portant sur des mesures additionnelles à l'exportation et au rayonnement culturel ainsi que de bonifier son intervention en promotion/diffusion du cinéma, en particulier en ce qui concerne les réseaux parallèles, les festivals et événements cinématographiques sur l'ensemble du territoire.
- > Au cours de l'année, la Société a poursuivi les travaux de mise en application des recommandations contenues dans le rapport du comité d'échange, formé en 1999, et réunissant les ministères de la Culture et des Communications, du Revenu et la SODEC, rapport qui impliquait une révision en profondeur de la Loi sur les impôts en ce qui regarde le crédit d'impôt en cinéma et télévision, ainsi que du Règlement de reconnaissance d'un film comme film québécois. Avec le ministère des Finances, la Société a aussi procédé à l'harmonisation des règles des autres mesures fiscales pour l'application des crédits d'impôt du domaine culturel.
- > La participation québécoise au Festival du film de Cannes 2003 a été exceptionnelle. Six films soutenus par la SODEC y étaient en sélection dans l'une ou l'autre catégorie, où *Les Invasions barbares*, de Denys Arcand, a remporté deux prix. Par ailleurs, la SODEC a organisé à cette occasion un nombre important d'activités avec ses partenaires québécois et européens pour souligner le dynamisme de notre production nationale.
- > En mettant sur pied des nouvelles activités de réseautage, la SODEC :
 - a organisé l'*Atelier Grand Nord*, une rencontre privilégiée entre auteurs de la Francophonie, la première du genre en Amérique du Nord, qui s'est tenue au Québec, et qui a permis à douze scénaristes et à des experts du cinéma de quatre États francophones de se pencher sur des scénarios dans une ambiance exceptionnelle;
 - dans le prolongement de précédentes rencontres tenues à Namur et à Cinéma du Québec à Paris, a accueilli d'une délégation de producteurs de cinéma de la Communauté française de Belgique, afin de mieux faire connaître à ces professionnels le fonctionnement de la production cinématographique québécoise et de favoriser la coproduction dans l'espace francophone.
- > En procédant à la mise en application de la révision significative du cadre de gestion du Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés, la SODEC visait à contribuer à la consolidation des entreprises québécoises du domaine du disque et du spectacle de variétés et à favoriser le développement de la carrière d'artistes qui y sont représentés.
- > Considérant l'importance du marché international pour les entreprises culturelles, que la SODEC accompagne en partageant les risques dans leurs démarches d'exportation, la Société a choisi

de systématiser son action en établissant ses *Orientations* et en déterminant son *Plan d'action* dans le but de renforcer le rôle qu'elle joue auprès des industries culturelles sur la scène internationale.

- > Tous les représentants du milieu du livre ont largement fait état du grand succès de la participation du Québec à titre d'invité d'honneur à la Foire du livre de Guadalajara. Le nombre de titres traduits, l'accueil réservé aux auteurs, aux éditeurs et à l'ensemble de la délégation professionnelle, la revue de presse impressionnante dans les médias mexicains, les médias hispanophones en général et de plusieurs autres provenances illustrent bien la portée de cette réussite en ce qui regarde la promotion de notre culture et l'exportation du livre québécois à laquelle la SODEC a été étroitement associée.
- > La convention de coopération France/Québec pour le développement des métiers d'art, qui a pour but d'encourager la coopération bilatérale dans ce domaine, et qui vise plus spécifiquement à encourager la promotion et la mise en marché ainsi qu'à faciliter la formation et le perfectionnement, a permis de poursuivre la concertation de tous les partenaires québécois et français.
- > En contribuant à l'implantation du Fonds de garantie bancaire pour les industries culturelles en Afrique, la SODEC a poursuivi sa collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans le but de renforcer la capacité des pays du Sud à développer leurs propres industries culturelles, contribuant ainsi à la promotion de la diversité culturelle.
Dans un même ordre d'idée, et pour une troisième année consécutive, notons la participation d'un nombre important de facteurs d'instruments, d'agences d'artistes, de maisons de disques et de musiciens à *Musicora*, le salon de la musique classique et du jazz de Paris.
- > En choisissant de remettre annuellement divers prix pour souligner l'excellence de l'activité dans le milieu des industries culturelles, la SODEC a créé, en 2003-2004, le *Prix littéraire Mexique/Québec* pour contribuer au développement des liens entre les éditeurs du Québec et du Mexique et à la diffusion des œuvres de leurs auteurs. Ce prix défraie la traduction et la promotion de l'œuvre primée dans l'autre langue.
C'est en présence de 150 représentants des milieux culturels et de la ministre de la Culture et des Communications, qu'étaient remis les *Prix SODEC d'excellence à l'exportation* qui soulignent et encouragent l'activité des entreprises culturelles sur les marchés hors Québec.
- > La SODEC signait avec le Conseil des arts et des lettres et l'Institut culturel du Nunavik, AVATAK, une entente visant la réalisation d'un état des lieux du développement des industries culturelles et un état de situation sur la pratique artistique au Nunavik dans le but de disposer de connaissances plus approfondies de ce qui se réalise dans cette région en vue d'établir une intervention mieux adaptée.
- > En restaurant la Maison Louis et Gervais Beaudoin, la SODEC a poursuivi son travail de gestionnaire de la Place-Royale tout en offrant de nouvelles unités locatives, en particulier au *Salon international du livre de Québec*.
- > En publiant au cours de l'année, une étude portant sur l'impact des opérations financières de la SODEC sur les revenus des artistes et des auteurs, la Société a bien illustré son importante contribution à la situation économique des créateurs par l'entremise de son intervention auprès des entreprises culturelles.

- > La SODEC a enregistré un déficit financier pour une troisième année consécutive qui aurait été nettement plus important n'eut été d'une sérieuse opération de rationalisation et de réaménagement structurel, amorcée dès l'année 2002-2003, ainsi que d'une contribution financière spécifique du ministère de la Culture et des Communications. Les faibles taux d'intérêts qui prévalent depuis près de quatre ans et les piètres résultats des placements dans une société en commandite ont occasionné une baisse significative des revenus sur les prêts et placements de la Société, de même que la dévaluation de certains placements. Afin de contrer en partie les effets d'une telle conjoncture, la SODEC a procédé, au cours de l'année 2003-2004, à un réaménagement de sa structure organisationnelle, notamment en abolissant une direction générale, et a adopté un nouveau plan d'effectifs qui a eu pour effet de réduire ceux-ci de huit postes. Quoiqu'une telle opération soit toujours pénible, l'ensemble du personnel de la Société a su relever le défi d'offrir avec enthousiasme le même service à sa clientèle. La direction de la Société n'anticipe cependant pas un retour à la rentabilité avant 2005-2006, compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, et devra s'appuyer sur des surplus accumulés, pour compenser le manque à gagner annuel.

LE SURVOL DES INTERVENTIONS

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Répartition des autorisations selon les domaines, 2003-2004

Domaine	Nombre d'autorisations	Montant	%
Arts d'interprétation	8	3 580 000 \$	15,0
Arts visuels	—	—	—
Cinéma et production télévisuelle	46	17 498 000 \$	73,5
Disque et spectacle de variétés	1	300 000 \$	1,3
Livre et édition spécialisée	10	1 970 398 \$	8,3
Logiciel	1	60 000 \$	0,2
Médias écrits	—	—	—
Métiers d'art	2	80 000 \$	0,3
Multimédia	1	300 000 \$	1,3
Radio	1	22 500 \$	0,1
Tous les domaines	—	—	—
Total	70	23 810 898 \$	100,0

Répartition des autorisations selon l'outil financier, 2003-2004

Outil	Nombre d'autorisations	Montant	%
Crédit renouvelable	39	16 305 000 \$	68,5
Garantie de marge	10	3 015 000 \$	12,7
Garantie de prêt	9	2 097 500 \$	8,8
Investissement au projet	1	130 000 \$	0,5
Prêt à terme	11	2 263 398 \$	9,5
Total	70	23 810 898 \$	100,0

Répartition des autorisations par catégorie selon la politique financière 2003-2004

Catégorie	Nombre d'autorisations	Montant	%
Développement - Catégorie 1	6	1 400 000 \$	6,0
Développement - Catégorie 2	20	6 243 000 \$	26,2
Investissement au projet	1	130 000 \$	0,5
Opérations conventionnelles	41	15 102 250 \$	63,4
Redressement	2	935 648 \$	3,9
Total	70	23 810 898 \$	100,0

MESURES FISCALES DE CRÉDIT D'IMPÔT, 2003-2004

Domaine et nature de l'intervention	Nb	Montant
Cinéma et production télévisuelle		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	590	141 168 672 \$
Financement intérimaire (autorisations)	116	20 266 813 \$
Doublage de films		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	232	1 394 318 \$
Édition de livres		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	162	8 957 960 \$
Financement intérimaire (autorisations)	2	118 083 \$
Production d'enregistrements sonores		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	88	1 010 097 \$
Financement intérimaire (autorisations)	2	61 502 \$
Production de spectacles musicaux		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	147	7 544 210 \$
Financement intérimaire (autorisations)	10	430 355 \$
Services de production cinématographique et télévisuelle		
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	41	11 029 834 \$

PROGRAMMES D'AIDE AU CINÉMA ET À LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

Répartition des interventions financières selon les programmes, 2002-2003

Programme d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Aide à la scénarisation	174	37,0	3 480 962 \$	12,9
Aide à la production	92	19,6	18 797 039 \$	69,7
Aide à la promotion et à la diffusion	95	20,2	2 841 354 \$	10,5
Aide aux jeunes créateurs	109	23,2	1 865 319 \$	6,9
Total	470	100,0	26 984 674 \$	100,0

Programme d'aide à la scénarisation

Répartition des investissements selon les volets du programme, 2003-2004

Volet d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Volet 1 : Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs	41	23,6	554 320 \$	15,9
Volet 2 : Aide aux entreprises de production				
2.1 Aide sélective aux entreprises de production du secteur privé	100	57,5	1 187 604 \$	34,1
2.2 Aide sélective aux entreprises de production du secteur indépendant	23	13,2	279 038 \$	8,0
2.3 Aide corporative aux entreprises de production – long métrage de fiction	3	1,7	375 000 \$	10,8
2.4 Aide coporative aux entreprises de production – production télévisuelle	7	4,0	1 085 000 \$	31,2
Total	174	100,0	3 480 962 \$	100,0

Programme d'aide à la production

Répartition des interventions financières selon les volets du programme, 2003-2004

Volet d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Volet 1 : Aide à la production de longs métrages de fiction				
1.1 Aide sélective aux longs métrages de fiction – secteur privé	29	31,5	14 869 618 \$	79,1
1.2 Aide sélective aux longs métrages de fiction – secteur indépendant et jeunes créateurs	5	5,4	1 212 650 \$	6,5
Volet 2 : Aide à la production de courts métrages de fiction	9	9,8	438 150 \$	2,3
Volet 3 : Aide à la production d'œuvres uniques de fiction destinées à la télévision – moyens métrages et téléfilms	3	3,3	140 500 \$	0,7
Volet 4 : Aide à la production de documentaires	46	50,0	2 136 121 \$	11,4
Total	92	100,0	18 797 039 \$	100,0

Programme d'aide à la promotion et à la diffusion

Répartition des interventions financières selon les volets du programme, 2003-2004

Volet d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Volet 1 : Aide aux entreprises de distribution				
1.1 Aide à la mise en marché	29	30,5	549 815 \$	19,4
1.2 Aide au tirage de copies	13	13,7	88 387 \$	3,1
Volet 2 : Aide aux exploitants de salles				
2.1 Aide aux salles parallèles	7	7,4	267 223 \$	9,4
2.2 Aide aux salles de cinéma commerciales	9	9,5	120 270 \$	4,2
Volet 3 : Aide aux projets spéciaux	18	18,9	397 659 \$	14,0
Volet 5 : Aide aux festivals et aux événements cinématographiques	19	20,0	1 418 000 \$	49,9
Total	95	100,0	2 841 354 \$	100,0

Programme d'aide aux jeunes créateurs

Répartition des interventions financières selon les volets du programme, 2003-2004

Volet d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Scénarisation				
Volet 1 : Aide à la scénarisation	55	50,5	249 432 \$	13,4
Production				
Volet 2 : Aide à la production	36	33,0	1 530 275 \$	82,0
Distribution				
Volet 3 : Aide à la distribution et aux projets spéciaux	18	16,5	85 612 \$	4,6
Total	109	100,0	1 865 319 \$	100,0

PROGRAMMES D'AIDE AUX ENTREPRISES DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS, DU LIVRE ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE, DES MÉTIERS D'ART ET DU MULTIMÉDIA

Répartition des interventions financières selon les programmes et les domaines, 2003-2004

Domaine	Programmes d'aide destinés aux domaines	Programmes d'aide aux associations et aux regroupements nationaux	Programmes d'aide aux événements	Total
Disque et spectacle de variétés	7 023 662 \$	353 100 \$	116 000 \$	7 492 762 \$
Livre et édition spécialisée	2 885 657 \$	698 300 \$	90 000 \$	3 673 957 \$
Métiers d'art	1 608 575 \$	800 000 \$	–	2 408 575 \$
Multimédia	50 000 \$	–	–	50 000 \$
Total	11 567 894 \$	1 851 400 \$	206 000 \$	13 625 294 \$

PROGRAMMES D'AIDE AUX ENTREPRISES DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Répartition des subventions selon les programmes, 2003-2004

	Nombre d'autorisations	Montant	%
Aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés	247	4 487 313 \$	63,9
Sensibilisation à la chanson et diffusion pour le milieu collégial	90	291 572 \$	4,2
Soutien aux immobilisations - salles de spectacles	3	237 277 \$	3,4
Aide à la diffusion en variétés	24	2 007 500 \$	28,5
	364	7 023 662 \$	100,0

Programmes d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés

Répartition des subventions selon les volets du programme, 2003-2004

Volet d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Secteur industriel – Aide globale	47	2 847 000 \$	63,5
Volet 2 : Secteur industriel – Aide aux projets	20	231 000 \$	5,1
Volet 3 : Secteur para-industriel	41	337 000 \$	7,5
Volet 4 : Soutien additionnel	–	–	–
Volet 4.1 Soutien additionnel au développement de projets	–	–	–
Volet 4.2 Soutien additionnel à la tournée	139	1 072 313 \$	23,9
Volet 4.3 Soutien additionnel à la promotion de spectacles	–	–	–
Volet 4.4 Soutien additionnel à la promotion de catalogue	–	–	–
Total	247	4 487 313 \$	100,0

Programme d'aide à la diffusion en variétés

Répartition des subventions selon les volets du programme, 2003-2004

Volet d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Aide aux événements nationaux et internationaux	20	1 771 500 \$	88,2
Volet 2 : Aide à la programmation d'un diffuseur	3	218 500 \$	10,9
Volet 3 : Aide aux projets en développement	1	17 500 \$	0,9
Total	24	2 007 500 \$	100,0

PROGRAMMES D'AIDE AUX ENTREPRISES DU LIVRE ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE

Répartition des subventions selon les programmes, 2003-2004

Programme d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée	272	2 154 371 \$	74,7
Aide aux librairies agréées	69	74 325 \$	2,5
Aide aux salons du livre	18	656 961 \$	22,8
Total	359	2 885 657 \$	100,0

Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée

Répartition des subventions selon les volets du programme, 2003-2004

Volet d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Aide à l'édition	94	1 485 000 \$	68,9
Volet 2 : Aide à la promotion – marché québécois	87	400 000 \$	18,6
Volet 3 : Aide à la traduction			
3.1 Œuvres littéraires	21	61 206 \$	2,8
3.2 Extraits d'œuvres littéraires	10	4 310 \$	0,2
Volet 4 : Aide à l'édition spécialisée	7	68 000 \$	3,2
Volet 5 : Participation aux salons du livre	53	135 855 \$	6,3
Total	272	2 154 371 \$	100,0

Programme d'aide aux librairies agréées

Répartition des subventions selon les volets du programme, 2003-2004

Volet d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Aide à la promotion	–	–	0,0
Volet 2 : Aide à la modernisation	–	–	0,0
Volet 3 : Aide à l'informatisation	–	–	0,0
Volet 4 : Aide à la consolidation	–	–	0,0
Volet 5 : Transport de livres au Québec	69	74 325 \$	100,0
Total	69	74 325 \$	100,0

PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES EN MÉTIERS D'ART

Répartition des subventions selon les programmes, 2003-2004

Programme d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art	133	576 575 \$	35,8
Aide aux écoles-ateliers	12	1 032 000 \$	64,2
Aide aux salons régionaux	–	–	–
Total	145	1 608 575 \$	100,0

Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art

Répartition des subventions selon les volets du programme, 2003-2004

Programme d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Aide aux artisans professionnels et aux entreprises intermédiaires	62	244 500 \$	42,4
Volet 2 : Aide aux entreprises en démarrage	17	33 125 \$	5,8
Volet 3 : Aide aux projets structurants	35	288 350 \$	50,0
Volet 4 : Modernisation des ateliers	–	–	–
Volet 5 : Participation aux salons	19	10 600 \$	1,8
Total	133	576 575 \$	100,0

PROGRAMME QUÉBEC MULTIMÉDIA JEUNESSE

Répartition des subventions selon les programmes, 2003-2004

Programme d'aide	Nombre d'autorisations	Montant	%
Volet 1 : Aide à la création	–	–	–
Volet 2 : Aide au développement et à la production	–	–	–
Volet 3 : Aide à la commercialisation	–	–	–
Volet 4 : Aide au développement sectoriel	1	50 000 \$	100,0
Total	1	50 000 \$	100,0

PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL

Répartition des interventions financières selon les volets du programme et les domaines, 2003-2004

Volet d'aide	Cinéma et production télévisuelle		Disque et spectacle de variétés		Livres et édition spécialisée		Métiers d'art		Tous les domaines		Total	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$ %
Volet 1 : Sodexport – entreprise	8	430 000	9	355 000	3	150 000	7	260 000	–	–	27	1 195 000 32,4
Volet 2 : Sodexport – projet	4	7 006	11	80 000	3	15 500	7	87 000	–	–	25	189 506 5,1
Volet 3 : Sodexport – présence dans les marchés et foires	3	640 371	2	143 000	2	499 000	3	122 500	–	–	10	1 404 871 38,1
Sodexport – autres activités de rayonnement culturel	37	640 740	9	98 203	6	44 401	–	–	–	–	52	783 344 21,2
Volet 4 : Relations internationales	1	1 500	1	10 000	6	25 655	–	–	4	77 398	12	114 553 3,1
Total	53	1 719 617	32	686 203	20	734 556	17	469 500	4	77 398	126	3 687 274 100,0

ÉVOLUTION DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DES MESURES FISCALES DE CRÉDIT D'IMPÔT

Répartition des interventions selon les domaines, 1999-2000 à 2003-2004

Domaine et nature de l'intervention	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
FINANCEMENT DES ENTREPRISES	71	20 428 925	61	16 340 340	65	21 000 084	61	22 466 500	70	23 810 898
MESURES FISCALES										
Cinéma et production télévisuelle										
Crédit d'impôt*	376	96 785 343	394	89 561 240	454	91 441 757	553	119 049 490	590	141 168 672
Financement intérimaire (autorisations)	160	30 298 834	121	25 025 270	126	23 011 116	121	23 275 195	116	20 266 813
Production de titres multimédias										
Crédit d'impôt*	132	9 093 791	47	3 386 126	—	—	—	—	—	—
Financement intérimaire (autorisations)	34	2 670 354	—	—	—	—	—	—	—	—
Doublage de films										
Crédit d'impôt*	33	231 926	203	1 362 806	247	1 996 658	319	2 619 255	232	1 394 318
Édition de livres										
Crédit d'impôt*	—	—	16	499 815	82	4 104 180	97	5 253 043	162	8 957 960
Financement intérimaire (autorisations)	—	—	—	—	—	—	3	194 817	2	118 083
Production d'enregistrements sonores										
Crédit d'impôt*	1	8 875	27	292 886	91	677 839	87	782 849	88	1 010 097
Financement intérimaire (autorisations)	—	—	—	—	—	—	6	195 158	2	61 502
Production de spectacles musicaux										
Crédit d'impôt*	—	—	48	944 953	64	2 439 036	120	5 919 012	147	7 535 176
Financement intérimaire (autorisations)	—	—	—	—	—	—	6	571 833	10	430 355
Services de production cinéma-tographique et télévisuelle										
Crédit d'impôt*	—	—	14	3 919 350	11	2 944 060	39	14 023 116	41	11 029 834

* Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt.

CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

Évolution des programmes d'aide, 1999-2000 à 2003-2004

Programme d'aide	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Aide à la scénarisation	137	1 566 854	127	1 369 298	118	1 335 093	124	1 335 580	174	3 480 962
Aide à la production	77	12 679 977	78	11 384 952	85	13 541 048	80	13 091 075	92	18 797 039
d'Aide à la promotion et à la diffusion	91	2 580 047	71	2 116 365	79	2 431 026	80	*2 520 546	95	2 841 354
Aide aux jeunes créateurs	80	1 595 521	88	1 223 201	98	1 429 725	100	1 694 950	109	1 865 319
Total	385	18 422 399	364	16 093 816	380	18 736 892	384	18 642 151	470	26 984 674

* Incluant une subvention spéciale non récurrente de 175 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications pour la sauvegarde et la relance du cinéma Le Dauphin.

DISQUE ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Évolution des programmes d'aide, 1999-2000 à 2003-2004

Programme d'aide	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés	335	4 765 954	302	4 771 098	287	4 646 879	320	4 927 197	247	4 487 313
Sensibilisation à la chanson en milieu collégial	64	183 977	105	354 021	102	275 516	97	316 769	90	291 572
Aide à la diffusion en variétés	–	–	–	–	–	–	–	–	24	2 007 500
Aide aux diffuseurs spécialisés en chanson	6	253 000	7	309 000	9	444 000	11	529 000	–	–
Aide à l'édition de partitions de musique spécialisée	–	–	–	–	–	–	2	36 000	–	–
Soutien aux immobilisations - salles de spectacles	–	–	–	–	–	–	10	2 738 150	3	237 277
Aide aux associations et aux regroupements nationaux	3	242 000	3	244 000	4	280 700	5	314 000	6	334 100
Aide aux événements nationaux et internationaux**	10	1 505 000	10	1 675 000	13	1 750 000	11	*1 650 000	–	–
Aide aux événements	2	60 000	2	135 000	3	240 000	2	130 000	2	116 000
Total	420	7 009 931	429	7 488 119	418	7 637 095	458	10 641 116	372	7 473 762

* Aide financière déboursée en partie par le ministère de la Culture et des Communications pour un total de 500 000 \$.

** Volet du Programme d'aide à la diffusion en variétés depuis 2003-2004.

LIVRE ET ÉDITION SPÉCIALISÉE

Évolution des programmes d'aide, 1999-2000 à 2003-2004

Programme d'aide	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée	287	3 526 440	304	3 482 586	328	3 655 058	296	2 687 414	272	2 154 371
Aide aux librairies agréées	182	1 465 899	170	1 038 836	168	1 452 213	114	979 726	69	74 325
Aide aux salons du livre	–	–	–	–	–	–	17	751 662	18	656 961
Aide aux associations et aux regroupements nationaux	10	242 055	14	609 000	10	757 250	14	760 950	11	698 300
Aide aux événements	1	50 000	4	187 500	5	200 000	4	130 000	2	90 000
Total	480	5 284 394	492	5 317 922	511	6 064 521	445	5 309 752	372	3 673 957

MÉTIERS D'ART

Évolution des programmes d'aide, 1999-2000 à 2003-2004

Programme d'aide	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art	66	240 708	152	872 174	130	761 473	175	1 046 300	133	576 575
Aide aux écoles-ateliers	35	1 234 000	15	1 082 250	16	1 101 000	15	1 084 320	12	1 032 000
Aide aux salons régionaux	3	34 900	2	30 000	3	34 900	2	30 000	–	–
Aide aux associations et aux regroupements nationaux	1	826 000	1	826 000	2	826 000	2	826 000	4	819 000
Total	105	2 335 608	170	2 810 424	151	2 723 373	194	2 986 620	149	2 427 575

MULTIMÉDIA

Évolution des programmes d'aide, 1999-2000 à 2003-2004

Programme d'aide	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Aide à la production de titres multimédias	7	419 490	–	–	–	–	–	–	–	–
Québec multimédia jeunesse	–	–	–	–	–	–	81	1 265 878	1	50 000
Aide aux événements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	7	419 490	–	–	–	–	81	1 265 878	1	50 000

PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL

Répartition des interventions selon les domaines, 1999-2000 à 2003-2004

Domaine	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Cinéma et production télévisuelle	36	1 162 767	48	1 221 950	51	1 151 538	41	1 440 767	53	1 719 617
Disque et spectacle de variétés	20	438 660	26	498 786	20	627 830	56	862 653	32	686 203
Livre et édition spécialisée	22	1 034 128	12	808 830	16	905 900	21	979 495	20	734 556
Métiers d'art	26	536 230	20	326 200	19	459 500	22	400 700	17	469 500
Multimédia	5	295 539	4	91 935	4	161 493	2	30 000	–	–
Tous les domaines	3	38 974	1	20 801	3	91 968	3	80 935	4	77 398
Total	112	3 506 298	111	2 968 502	113	3 398 229	145	3 794 550	126	3 687 274



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2003-2004

1 LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES CULTURELLES

1.1 MISSION, MANDAT, FONCTIONS, APPROCHE, ORGANISATION

MISSION

Mandataire du gouvernement, la Société de développement des entreprises culturelles a pour raison d'être de soutenir la production et le développement de la culture québécoise dans les champs des industries culturelles, ainsi qu'en matière de patrimoine immobilier.

Sa création résulte d'une volonté unanime, tant de l'Assemblée nationale que des milieux professionnels, de doter les entreprises de la culture et des communications du Québec d'une société d'État performante, chargée de leur apporter l'aide financière publique. Chacune des entreprises culturelles œuvre dans un domaine artistique où elle réalise des activités appartenant à un maillon de la chaîne qui va de la production jusqu'au commerce au détail. L'ensemble des composantes professionnelles d'un même domaine, les individus et les sociétés, leurs interactions et les flux financiers résultant de leurs échanges constituent une industrie culturelle.

La SODEC s'inscrit dans le prolongement de *La politique culturelle du Québec : notre culture, notre avenir*, qui mise sur l'autonomie de la création et la liberté des choix artistiques. Une des orientations de la Politique était d'« élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des industries culturelles ». La mission de la Société est de concrétiser l'ambition du gouvernement dans ce secteur dont l'amplitude en fait à la fois un lieu de production de valeurs et un contributeur de première importance à l'économie du savoir.

MANDAT

Créée en 1995, en vertu de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, la SODEC a pour mandat spécifique de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. Ce sont là les objets et pouvoirs qui ont été déterminés par le législateur. Au fil du temps, on observe que l'implantation fait place à la stabilisation, ce qui traduit une certaine maturation du secteur. À cela s'ajoute une responsabilité particulière et spécifique pour Place-Royale en raison de la richesse incomparable de ce site historique dont l'État québécois lui a confié la garde.

Pour accomplir ce mandat, la SODEC relève le défi de parler à la fois de création artistique et d'affaires, en alliant au développement culturel le langage entrepreneurial, et en misant sur la valeur des entreprises comme levier de développement économique. Elle s'engage ainsi dans les mondes de la culture et de l'économie jusqu'à devenir un lieu de convergence unique et nécessaire entre ces deux univers trop souvent étrangers. Elle a la sensibilité nécessaire pour partager les questionnements des acteurs culturels, autant que toutes les compétences requises pour agir en gestionnaire aguerri, soucieux de rendements favorables.

Au cours des ans, la Société a développé une expertise et une connaissance pointues des industries culturelles. Elle peut ainsi mieux comprendre les problématiques des entreprises culturelles, rechercher des solutions qui tiennent compte de leur singularité et leur proposer des outils financiers adaptés à leur réalité.

Par ailleurs, l'appui que la SODEC offre aux entreprises culturelles représente aussi un soutien constant à la création artistique. Grâce aux outils financiers qu'elle met à la disposition des entreprises culturelles, la SODEC peut apporter à ces dernières le souffle nécessaire pour s'investir dans la création, la diffusion et l'exportation des produits culturels québécois.

Les domaines d'intervention de la SODEC

L'industrie du cinéma et de la télévision

Pour contribuer à l'affirmation de notre cinéma et notre production télévisuelle, la SODEC :

- > soutient l'écriture de scénarios originaux, diversifiés et de qualité;
- > met en place les conditions nécessaires à leur parachèvement afin qu'ils soient ultérieurement portés à l'écran;
- > soutient la production de courts, moyens et longs métrages de fiction, de téléfilms, et d'œuvres documentaires;
- > soutient la promotion et la diffusion de la production cinématographique et télévisuelle québécoise;
- > soutient la relève et l'intégration des jeunes créateurs dans les circuits réguliers de la production cinématographique et télévisuelle;
- > favorise l'émergence de nouveaux talents;
- > soutient les entreprises du Québec qui exploitent des salles de cinéma;
- > encourage la tenue de festivals, d'événements et d'activités promotionnelles qui valorisent le cinéma et la production télévisuelle;
- > soutient la promotion des films étrangers peu diffusés;
- > soutient l'exportation et le rayonnement culturel sur les marchés hors Québec et la participation collective des entreprises à des manifestations internationales.

L'industrie du disque

Pour favoriser la croissance de l'industrie du disque et du spectacle de variétés au Québec, la SODEC :

- > soutient les entreprises québécoises de production;
- > encourage le développement de la carrière des artistes et l'émergence de nouveaux talents;
- > favorise la tenue d'événements nationaux et internationaux;
- > sensibilise les étudiants du milieu collégial à la chanson francophone;
- > soutient les diffuseurs spécialisés en chanson;
- > appuie les associations professionnelles du milieu;
- > soutient l'exportation et le rayonnement culturel sur les marchés hors Québec et la participation collective des entreprises à des manifestations internationales.

L'industrie du livre

Pour accroître la production et la diffusion des titres québécois, la SODEC :

- > soutient les éditeurs, les librairies et les différents salons du livre;
- > contribue à la promotion de la lecture;
- > favorise l'élargissement des marchés;
- > offre un soutien à la traduction d'œuvres québécoises;
- > appuie les différentes associations professionnelles du milieu;
- > soutient l'exportation et le rayonnement culturel sur les marchés hors Québec et la participation collective des entreprises à des manifestations internationales.

L'industrie des métiers d'art

Pour permettre l'émergence de nouvelles formes d'art, perpétuer les arts traditionnels et favoriser le développement des entreprises de métiers d'art, la SODEC :

- > soutient financièrement le développement des moyens de production et des outils de commercialisation des artisans et des entreprises;
- > encourage la recherche et le partenariat entre les écoles-ateliers, les organismes, les artisans et les entreprises;
- > soutient le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ);
- > soutient l'exportation et le rayonnement culturel sur les marchés hors Québec et la participation collective des entreprises à des manifestations internationales.

L'industrie de la production numérique interactive à contenu culturel

La production numérique interactive à contenu culturel se caractérise par une dominante en contenus culturels, lesquels sont généralement reliés aux arts et aux sciences humaines, et elle prend le plus souvent la forme d'une production qui appartient à l'une ou l'autre des catégories que sont l'œuvre numérique interactive, le ludo-éducatif, l'éducatif, le document de référence, le jeu, le document utilitaire ou de promotion culturelle.

Dans le contexte actuel, la Société participera à l'élaboration, en collaboration avec l'industrie, d'une stratégie de développement des contenus numériques interactifs que le ministère de la Culture et des Communications pilotera au sein de l'appareil gouvernemental.

Le patrimoine immobilier

Pour favoriser la protection du patrimoine architectural, la SODEC :

- > gère l'ensemble immobilier de Place-Royale en considérant l'urbanité du lieu, soit la cohabitation des fonctions résidentielle, commerciale, culturelle, récréo-touristique et institutionnelle, selon le *Plan de développement de Place-Royale/Horizon 2008*;
- > termine la restauration amorcée dans les années soixante-dix en prenant charge de tous les aspects d'une telle démarche ou en convenant d'ententes de partenariat;
- > assure le maintien en bon état des actifs du parc immobilier;
- > grâce aux revenus locatifs contractuels autonomes, assure le financement des opérations, respecte la planification des travaux et pratique les interventions nécessaires à la consolidation de Place-Royale comme pôle majeur d'activités.

FONCTIONS

Globalement, la fonction de la SODEC est d'apporter l'aide financière publique aux entreprises qui composent les industries de la culture et des communications au Québec. Pour ce faire, elle assure la cohérence de l'action gouvernementale québécoise dans le secteur culturel en exerçant trois fonctions complémentaires :

1. Elle administre l'aide gouvernementale destinée aux entreprises culturelles pour soutenir la production, la diffusion et l'exportation des œuvres favorisant ainsi la création. Cette aide est accordée sous forme d'investissement au projet, de subvention ou d'aide remboursable.
2. Elle gère les mesures d'aide fiscale aux entreprises culturelles du gouvernement du Québec qui prennent la forme de crédits d'impôt remboursables sur les coûts de main-d'œuvre liés à la création et à la production des œuvres. Son rôle est d'évaluer l'admissibilité des entreprises et des projets, et d'estimer le montant du crédit d'impôt pour un projet donné. Ces mesures sont disponibles dans les domaines du cinéma et de la télévision, du disque et du spectacle et de l'édition de livres.
3. Elle offre les services d'une banque d'affaires. Ces services comprennent le prêt et la garantie de prêt et, exceptionnellement, elle investit au projet et en capital-actions.

Consciente de l'importance de doter les industries culturelles d'outils financiers adaptés à leur développement, la SODEC a aussi contribué à la création du Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC), dont elle détient un tiers du capital. Il s'agit d'un fonds de capital de risque qui prend des participations dans des entreprises. Elle est aussi partenaire de la Financière des entreprises culturelles (FIDEC), une société en commandite dotée d'un capital constitué de fonds publics et privés qui a pour mandat d'investir dans des projets dont la portée est internationale.

La SODEC exerce également une autre fonction, reliée celle-là à la gestion d'un parc immobilier patrimonial de quelque 30 immeubles concentrés principalement à Place-Royale à Québec. Elle est responsable de la restauration et de la location résidentielle, commerciale, institutionnelle et récréo-touristique de ces immeubles historiques. Son rôle peut se résumer ainsi : gérer, exploiter, rénover et restaurer les immeubles lui appartenant pour faire du berceau de la civilisation française en Amérique un lieu de fierté de l'histoire du Québec et un lieu animé de l'activité urbaine contemporaine.

APPROCHE

L'œuvre est un bien culturel qui constitue le résultat d'une création intellectuelle, individuelle ou collective, qui peut prendre de multiples formes ou genres. Mais dès lors qu'elle s'inscrit dans une démarche de diffusion pour s'offrir au public, l'œuvre devient aussi un bien économique soumis aux lois de l'offre et de la demande, un bien qui s'échange, s'achète, a une valeur commerciale. C'est dans la dynamique que provoque cette dualité, pour révéler et soutenir la création perpétuelle d'actifs intangibles, que s'insère l'action de la SODEC.

Son approche est donc de conjuguer les mondes de la culture et de l'économie : elle appuie le mouvement de la création artistique afin que la production culturelle québécoise devienne accessible et participe selon son plein potentiel à notre économie. Sa démarche en est une à la fois globale de connaissance économique des industries culturelles et spécifique de compréhension des besoins des acteurs culturels et de la valeur de leurs créations.

La SODEC s'appuie donc sur une stratégie de développement et de consolidation des entreprises dont les axes sont culturel et économique. L'axe culturel poursuit des objectifs visant :

- > l'épanouissement de la création;
- > l'expression de la plus grande diversité;
- > la diffusion et le rayonnement de la production artistique.

L'axe économique poursuit des objectifs visant :

- > le soutien au développement et à la stabilisation des entreprises;
- > la structuration des secteurs d'activités;
- > la mise en place des conditions qui favorisent la commercialisation et l'exportation.

Par une approche coordonnée qui combine les fonctions complémentaires d'administration de programmes d'aide, de gestion de mesures fiscales et de banque d'affaires, la SODEC se donne les moyens d'exécuter cette stratégie.

Son action est marquée par la souplesse, puisque son approche de services doit être en phase avec les besoins réels des différents milieux et donc constamment ajustée. Elle est marquée par l'ouverture puisqu'elle soutient la production culturelle dans des domaines aussi différents que le cinéma et les métiers d'art, auprès d'entreprises de tailles variées, évoluant dans des modes de production éloignés les uns des autres. Elle est aussi marquée par le souci de la diversité puisque la culture québécoise doit être représentative de la pluralité des genres, des cultures du monde, des œuvres dans un univers plus large de réciprocité, indispensable aux échanges internationaux.

ORGANISATION

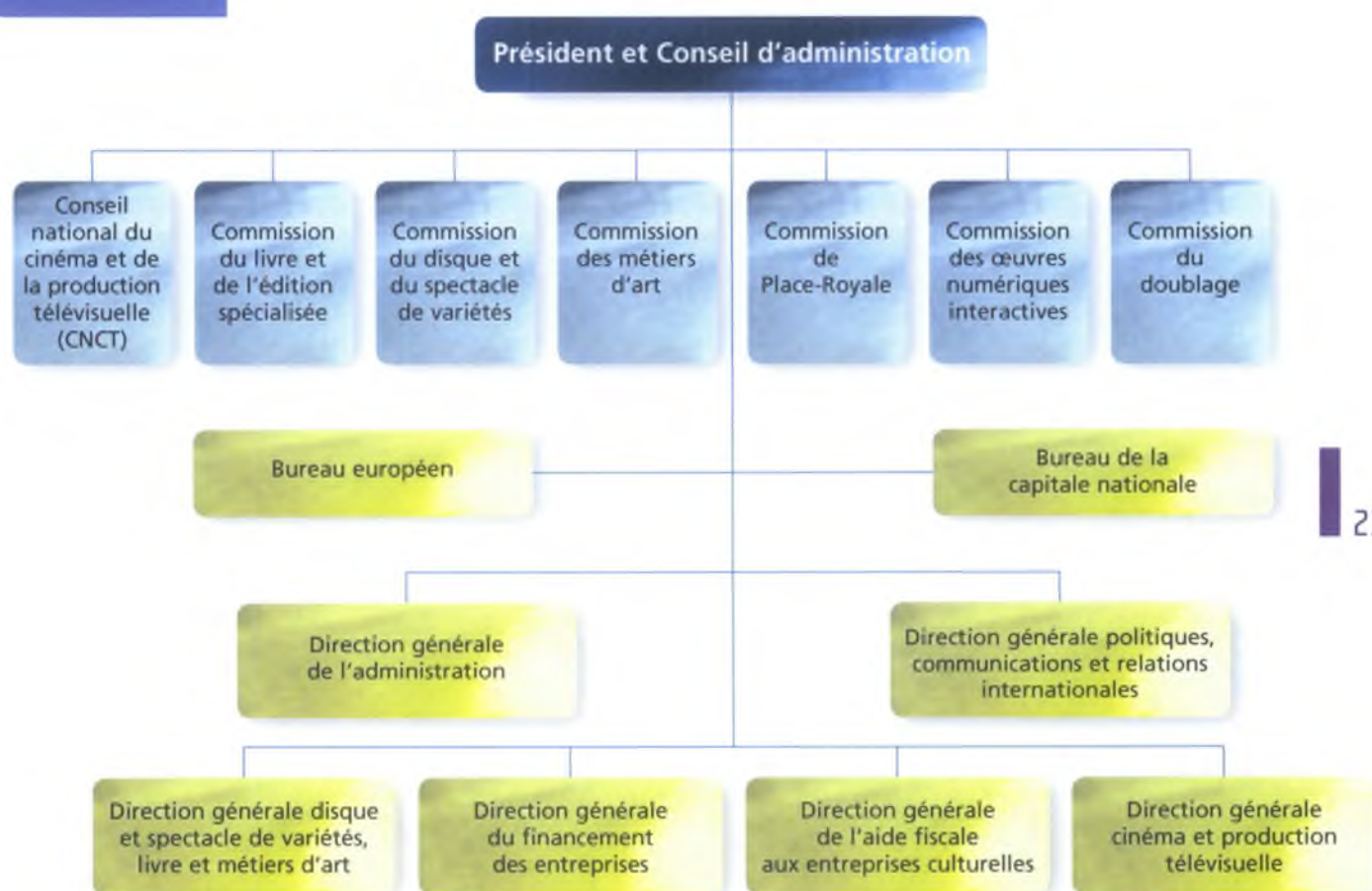
Une des caractéristiques fondamentales qui fait l'originalité de la SODEC, c'est qu'elle allie l'expertise des milieux professionnels aux exigences de la gestion des fonds publics. Pour ce faire, la Loi sur la SODEC institue au sein même de son organisation une structure de concertation permanente avec les milieux qu'elle dessert. Ainsi, le conseil d'administration, le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) et les sept commissions (disque et spectacle de variétés, livre, métiers d'art, financement, œuvres numériques interactives, Place-Royale et doublage) constituent une structure qui favorise l'échange sur une base régulière. Le CNCT et les commissions n'ont pas de fonctions à l'extérieur de la SODEC, à l'exception du mandat confié au CNCT de conseiller le ministre de la Culture et des Communications sur l'application de la Loi sur le cinéma.

Ce support consultatif a pour fonction de conseiller la Société sur toute question qu'elle leur soumet et de réaliser toute étude qu'elle requiert. Plus important encore, la SODEC a l'obligation de consulter ce conseil et ces commissions sur les projets de programmes d'aide et les parties du plan d'activités applicables à l'aide financière dans leur domaine. Ces instances sont un lieu de réflexion sur les enjeux du développement des industries culturelles, qui guident la Société dans l'élaboration de ses stratégies, et sur l'expertise desquelles elle peut s'appuyer dans la préparation de ses politiques, de ses plans d'activités et de ses programmes.

La mise sur pied et le fonctionnement d'une pareille infrastructure administrative ne sont pas sans poser plusieurs exigences. Chacun des 8 groupes étant composé d'entre 9 et 18 membres, ce sont 88 personnes qui acceptent, à titre personnel et bénévole, de contribuer à la bonne gestion de l'aide publique aux entreprises culturelles. Les membres sont nommés par la Société après consultation d'organismes qu'elle considère représentatifs, ce qui inclut les associations sectorielles. Les membres du conseil d'administration, composé de 11 personnes, sont quant à eux nommés par le gouvernement à la suite de consultations dans le milieu menées par le ministre de la Culture et des Communications.

Au cours des huit dernières années, cette collaboration constante a permis d'élargir la connaissance des industries culturelles et de leur évolution. Cette connaissance est la pierre angulaire de l'efficacité de la SODEC.

1.2 ORGANIGRAMME



1.3 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES COMMISSIONS ET LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2004

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président

Pierre Lafleur

Les membres

Charles Binamé
réalisateur-scénariste

Serge Carrier
vice-président senior
Développement des affaires
ISACSOFT inc.

Hervé Foulon
président-directeur général
LES ÉDITIONS HURTUBISE HMH

Jean-Marc Gagnon
président
ÉDITIONS MULTIMONDE

Lyse Lafontaine
vice-présidente, production
PRODUCTIONS ÉQUINOXE inc.

Louis-Georges L'Écuyer
artisan ébéniste

Louise Lemieux-Bérubé
directrice générale
CENTRE DES TEXTILES CON-
TEMPORAINS DE MONTRÉAL

Gaétan Morency
vice-président,
affaires publiques et sociales
CIRQUE DU SOLEIL inc.

Michel Sabourin
président
CLUB SODA

Gilles Valiquette
président
MUSITECHNIC SERVICES
ÉDUCATIFS inc.

Le secrétaire général

Pierre Major
directeur général
de l'administration
SODEC

LE CONSEIL NATIONAL DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE (CNCT)

La présidente

Lyse Lafontaine
vice-présidente, production
PRODUCTIONS ÉQUINOXE inc.
Production — cinéma

Les membres

Module I: Entreprises et
personnes requérantes

Jean Colbert
propriétaire de salles
*Exploitation salles et
ciné-parcs*

Michel D'Astous
scénariste
Création

Vincent Leduc
vice-président production
ZONE 3 inc.
Production télévisuelle

Patrick Roy
vice-président, acquisitions
et ventes
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM
Distribution

Jean Tessier
producteur-réalisateur
FILMOVIE inc.
Production indépendante

Vacant
Festival

Module II: Partenaires
créatifs et stratégiques

Alain Chartrand
réalisateur
Création

Cécile Bellemare
directrice, émissions jeunesse
et famille
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Télévision généraliste publique

Pierre Duceppe
vente et mise en marché
TECHNICOLOR SERVICES
CRÉATIFS
Maison de services

Michel Pradier

directeur des opérations pour
le Québec
TÉLÉFILM CANADA
Téléfilm Canada

Pierre Roy

président-directeur général
LES CHAÎNES DE TÉLÉ ASTRAL
Télévision spécialisée

Louis Trépanier

directeur général de
la programmation
TQS
Télévision généraliste privée

Vacant

Télé-Québec

Module III : Application
de la Loi sur le cinéma

Louis-Georges Girard

comédien
Artistes-interprètes

Pierre Jutras

conservateur
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE
*Patrimoine cinématographique
et télévisuel*

Chantal Pagé

directrice du doublage
CITÉ LAB — VISION GLOBALE
Entreprises de doublage

François Poitras

propriétaire
LA BOÎTE NOIRE
*Commerce au détail
de matériel vidéo*

Louise Spickler

directrice générale
INSTITUT NATIONAL
DE L'IMAGE ET DU SON (INIS)
Formation

Daniel Vincelette

directeur de la photographie
Technique

LA COMMISSION DU DOUBLAGE

Le président**Sébastien Dhavernas**

Artiste-interprète

Les membres**Louise Belleau**

directrice du doublage
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM
Entreprises de distribution

Michel Delisle

vice-président, secteur du film
TECHNICOLOR SERVICES
CRÉATIFS
Entreprises de doublage

Mathieu Gagnon

traducteur
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Généraliste du domaine

Patricia Leclerc

chef des acquisitions,
productions extérieures
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Entreprises de diffusion

Nadia Myre

analyste investissements,
télévision
TÉLÉFILM CANADA
Téléfilm Canada

Chantal Pagé

directrice du doublage
CITÉ LAB — VISION GLOBALE
Entreprises de doublage

Daniel Picard

Artistes-interprètes

LA COMMISSION DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Le président**Michel Sabourin**

président
CLUB SODA
Production — spectacles

Les membres**Alain Bédard**

président
DISQUES EFFENDI
Production — disques

Mario Chénart

Auteurs-compositeurs

Stéphane Ferland

président
PRODUCTIONS OCTANT
Production — spectacles

Mario Labbé

président
ENREGISTREMENT ANALEKTA inc.
Production — disques

David Laferrière

coordonnateur
LOCAL DISTRIBUTION
Production — disques

Claude Larivée

directeur général et artistique
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT,
CHAMPAGNE
*Diffusion, événements
dans le secteur des variétés
ou en salles*

Jacynthe Marleau

vice-présidente aux affaires
gouvernementales
SPECTRA INTERNATIONAL
DISTRIBUTION inc.
Production — spectacles

Claude Paquet

directeur général
SALLE ALBERT-ROUSSEAU
Diffusion — régions

Pierre Rodrigue

directeur du développement
GROUPE ARCHAMBAULT inc.
Distribution

Micheline Sarrazin

présidente
PRODUCTIONS MICHELINE
SARRAZIN
Gérance d'artistes

Manuel Tadros

Interprètes

Luc Wiseman

producteur
LES PRODUCTIONS AVANTI
CINÉ VIDÉO inc.
*Production — émissions
de variétés*

LA COMMISSION DU LIVRE ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE

Le président**Hervé Foulon**

président-directeur général
LES ÉDITIONS HURTUBISE HMH
Édition

Les membres**Jean Canac-Marquis**

président-directeur général
ÉDITIONS DU PHARE
Édition

Marc Laberge

directeur
PRESSES INTERNATIONALES
POLYTECHNIQUE
*Généraliste du domaine
du livre*

Denis Lebrun

libraire
LIBRAIRIE PANTOUTE
Librairie — régions

Robert Leroux

libraire
LIBRAIRIE ALIRE
Librairies — Montréal

Jean Pettigrew

éditeur
ÉDITIONS ALIRE
Édition

Nicole Saint-Jean

directrice générale
GUY SAINT-JEAN ÉDITEUR
Édition

Pierre Saint-Martin

directeur commercial
DIFFUSION RAFFIN
Distribution

Jean-François Saint-Pierre

directeur
COOP HEC MONTRÉAL
Coopératives en milieu scolaire

LA COMMISSION DES MÉTIERS D'ART

La présidente**Louise Lemieux-Bérubé**

directrice générale
CENTRE DES TEXTILES
CONTEMPORAINS DE
MONTRÉAL (CTCM)
*Généraliste — construction
textile*

Les membres**Jean-Luc Boudreau**

Facteur de flûtes
JEAN-LUC BOUDREAU
FACTEUR DE FLûTES inc.
Production — exportation

Monique Giard

directrice générale
CENTRE DE CÉRAMIQUE-
POTERIE BONSECOURS
Écoles-ateliers

Denyse Goyer

céramiste
GOYER-BONNEAU enr.
Production — moyenne série

Kino Guérin

ébéniste
Production — relève

Marie-France Kech

M-F KECH DÉCORS
Production — services

Terrance Lazaroff

céramiste
*Événements de
commercialisation*

Elena Lee

GALERIE ELENA LEE
Distribution

Élizabeth Marier

artisane
Production — petite série

LA COMMISSION DES ŒUVRES NUMÉRIQUES INTERACTIVES

Le président

Serge Carrier

président-directeur général
COGNISCIENCE ÉDITEURS inc.
Production

Les membres

François Aird

président
CEDROM-SNI
*Diffuseur en ligne de
contenu numérique*

Fady Attalah

cofondateur et producteur
BLUESPONGE
Création

Jacques Augustin

directeur du programme
Nouveaux médias
INSTITUT NATIONAL DE
L'IMAGE ET DU SON (INIS)
Formation

Pierre Bernatchez

Directeur général
CINÉ-GROUPE DISTRIBUTION
INTERNATIONALE J.P. inc.
*Cinéma et production
télévisuelle*

Marc Boutet

coprésident
LOGICIELS DE MARQUE inc.
Production — Québec

Tanya Claessens

présidente
KUTOKA INTERACTIVE inc.
Production

André D'Orsonnens

chef de la direction
DRUIDE INFORMATIQUE
*Diffuseur d'œuvres
numériques sur support
matériel*

André Laurendeau

Généraliste du domaine

Philippe Orriendy

ébéniste
*Entreprises culturelles
de contenu — métiers d'art*

Isabelle Quentin

éditeur
ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR
*Entreprises culturelles
de contenu — livre*

Denis Roy

président
EGZAKT
Production — régions

Gilles Valiquette

président
MUSITECHNIC SERVICES
ÉDUCATIFS inc.
Production — disques

LA COMMISSION DE PLACE-ROYALE

Le président

Philippe Sauvageau

directeur général
SALON INTERNATIONAL
DU LIVRE DE QUÉBEC
Milieu culturel

Les membres

Paul Demers

représentant
COMITÉ DES CITOYENS DE
NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES

Jacques Gauthier

représentant
OFFICE DU TOURISME
ET DES CONGRÈS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE
DE QUÉBEC

Christine Gosselin

présidente
COMITÉ DES CITOYENS
DU VIEUX-QUÉBEC

Daniel Gross

vice-président
ASSOCIATION DES
COMMERÇANTS
DE PLACE-ROYALE

Hélène Pagé

directrice du service de l'action
culturelle et des relations
publiques
MUSÉE DE LA CIVILISATION

Michel Pagé

représentant
FABRIQUE NOTRE-DAME-
DES-VICTOIRES

Nathalie Prud'homme

directrice division de la gestion
du territoire
VILLE DE QUÉBEC

Vacant

COMMISSION DE
LA CAPITALE NATIONALE

1.4 LE CONTEXTE

La SODEC œuvre dans un environnement complexe constitué de plusieurs réalités qui interagissent les unes sur les autres. Qu'il s'agisse de la contribution des industries culturelles à l'expression de l'identité québécoise aussi bien qu'à l'économie, du poids de la production nationale sur le marché intérieur, de l'apport des entreprises culturelles aux revenus des artistes et des auteurs ou du caractère symbolique du site identitaire de Place-Royale comme lieu de mémoire, ce sont là des univers qui déterminent les enjeux et les choix de la SODEC. Plus que jamais, l'évolution technologique et les échanges internationaux influencent au quotidien l'action des artistes et des entreprises. Dans un Québec où les régions affirment leur intention de participer à la dynamique globale, en même temps que le gouvernement fédéral exerce un pouvoir de dépenser en culture jamais égalé, les fondements de la stratégie de la SODEC se doivent de reposer sur une lecture critique de tous ces moteurs qui conditionnent la vitalité des industries culturelles.

L'identité culturelle du Québec est profondément marquée par les succès attribuables aux activités des entreprises culturelles. Que ce soit pour les professionnels associés à la production des œuvres ou pour le public, la culture constitue le vecteur central de la notoriété et de la reconnaissance de la société québécoise devant la communauté des nations.

Les œuvres, les produits et les services culturels ont tous leur légitimité dans la mesure où des individus en sont les déterminants par leur manière de penser, de croire et d'agir. Ces individus font à la fois usage de la culture en même temps qu'ils agissent sur elle en retour. C'est dans cette relation que se forge l'identité qui, transposée dans l'univers de la production et de la consommation, conduit à des nombres, des mesures, autrement dit à des parts de marché. En effet, dans son besoin d'accéder à la culture, l'individu réagit aux propositions qui lui sont faites. Ce qui explique que l'affirmation de l'identité québécoise est notamment liée à la possibilité d'offrir au public des œuvres qui vont concurrencer la production étrangère offerte à grand renfort de promotion. Il y va du contrôle de sa propre politique culturelle.

L'économie de la culture, en particulier celle des industries culturelles, repose sur la production de prototypes et son dynamisme dépend largement de la capacité des entreprises à renouveler l'offre. La production de nouveautés est la force de ce secteur économique en même temps qu'elle peut, sans prévenir, fragiliser la situation financière des entreprises dont la valeur des catalogues est assimilable à des actifs intangibles. La gestion d'une entreprise dans ce contexte requiert une sensibilité et une compétence que l'on n'attribue malheureusement pas assez à l'entrepreneur culturel. D'ailleurs, la contribution de la culture à l'économie peut se résumer en quelques chiffres qui démontrent, selon la plus récente étude d'impact économique publiée par le ministère de la Culture et des Communications, qu'en 1998-1999, celle-ci a représenté 3,8 milliards de dollars, soit 2,3 % de PIB du Québec. Autres données importantes, la culture a contribué à maintenir et à créer 82 870 emplois directs et indirects, pour une masse salariale de 2,3 milliards de dollars au cours de cette année.

Le marché intérieur québécois est limité et, aussi bien pour des motivations culturelles qu'économiques, il importe de l'occuper de la meilleure façon possible. Si pour des raisons de richesse intellectuelle et de diversité il y a lieu d'accueillir la production internationale, il faut, d'autre part, contrer la domination et l'envahissement de l'un ou l'autre domaine par une commercialisation massive qui, à terme, risque de conduire à l'anéantissement de notre propre expression. Les parts

de marché occupées par la production québécoise sur le marché intérieur sont très variables selon les domaines, et les cibles ne peuvent être fixées qu'en fonction de la dynamique interne de chacun d'eux. Ainsi, en 2001, les entreprises québécoises dans le domaine du disque recueillaient 26 % du marché, alors que celles du spectacle de variétés en obtenaient 47 %. Dans le cas des livres commercialisés par des maisons d'édition québécoises, ces dernières occupaient 43 % des parts de marché tout en offrant un accès important aux livres de la francophonie et aux traductions. À l'opposé, dans l'univers hautement compétitif du cinéma, le cinéma québécois recueillait 6 % des recettes guichets dominées par l'offre hollywoodienne (80 % des recettes), ce qui laissait 14 % du marché aux productions d'autres origines. Pour leur part, les émissions nationales diffusées sur les principales chaînes de télévision francophones atteignaient plus de 70 % du temps d'écoute. Malheureusement, il n'a pas encore été possible d'établir des données précises dans le domaine des métiers d'art. Ces chiffres illustrent une situation qu'il faut interpréter comme un défi dans la mesure où il faut œuvrer constamment à la conservation des acquis, en même temps qu'à l'accroissement des parts insuffisantes.

La concurrence internationale, comme on le voit en examinant la situation du marché intérieur, est d'abord une réalité sur son propre territoire avant de l'affronter sur les marchés d'exportation. Voilà qui met à rude épreuve la compétitivité des entreprises. En effet, l'étroitesse du marché intérieur, fortement occupé par l'offre étrangère, ne peut suffire à générer des revenus qui permettraient de rentabiliser les investissements requis pour une production québécoise de qualité. Ce qui permet d'expliquer pourquoi l'État se doit d'être présent pour soutenir la capacité de production, en même temps qu'il aide à développer les marchés intérieurs et étrangers qui apporteront une rentabilité sans laquelle il n'est pas possible d'investir dans le renouveau du cycle de création. Tout ceci conduit à la promotion de la diversité culturelle comme affirmation du droit des gouvernements à déterminer leurs politiques culturelles et à soutenir les milieux artistiques, afin de protéger et promouvoir une pluralité d'expression. Le Québec a rapidement affirmé sa position en ce sens, et les entreprises culturelles sont les premières visées par une libéralisation du commerce des biens culturels. Une telle libéralisation ouvrirait la porte à une concurrence où seuls les pays riches et pouvant compter sur un vaste marché local pourraient développer leurs industries culturelles.

Les nouvelles technologies contribuent à de nombreux changements dans le processus de production culturelle. Leur impact va bien au delà de l'offre de nouveaux équipements pour la production ou la circulation des œuvres. Il s'agit d'une transformation fondamentale qui détermine une nouvelle façon d'organiser le réel et l'imaginaire, de la conception jusqu'à la diffusion. Il s'agit du passage de l'analogique au numérique, c'est-à-dire d'une représentation physique à un univers virtuel. Par exemple, dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle, cela signifie ne plus travailler sur une image, une photo ou un bout de pellicule, comme représentation physique d'un objet ou d'un phénomène, mais plutôt de disposer de données numériques (du son ou des images) qu'on manipule avec un ordinateur.

Cette mutation irrévocable est un bond qualitatif aussi profond que celui que nous avons connu dans le domaine de l'écriture lorsque nous avons délaissé l'usage de la machine à écrire pour recourir aux logiciels de traitement de texte. En prenant appui collectivement sur ce nouveau support de l'activité intellectuelle nous avons promu notre communication par l'écriture à une fertilité encore jamais atteinte, marquant de ce fait l'impossible retour à l'usage de la technologie antérieure, bien que longuement concomitante. Il ne s'agit pas d'une rupture instantanée et globale, mais d'une transition.

La métropole, la capitale nationale et les régions composent la réalité territoriale qui définit les enjeux du développement culturel. Après avoir constaté l'étroitesse du marché intérieur, encore faut-il en apprécier toutes les nuances démographiques tant au regard de la production que de la diffusion. À l'analyse, on observe que les entreprises régionales actives en culture œuvrent davantage en diffusion et commerce au détail. Bien sûr, la valeur de la création artistique ne répond pas à des déterminismes territoriaux. Cependant, selon la nature de la production et de ses exigences quant à la spécialisation, à savoir les services et les équipes de travail, les entreprises

se concentrent dans les principaux centres urbains, la métropole et la capitale occupant les premiers rangs. Dans le contexte de la mise en œuvre de la politique du développement local et régional, cette situation exige que l'on trouve comment s'adapter aux réalités des actions qui se font selon des modèles variés sur l'ensemble du territoire.

Le gouvernement fédéral a considérablement étendu son intervention au fil des ans jusqu'à parler de politiques culturelles. Dans chacun des domaines des industries culturelles, on retrouve une ou des institutions mandatées pour exercer un imposant pouvoir de dépenser dans une optique pancanadienne. Il va sans dire qu'il s'agit là d'une situation nouvelle, comparativement à l'époque de l'adoption de la politique culturelle du Québec. Comme le contrôle de sa propre politique permet au Québec de soutenir l'expression de son identité culturelle, l'intervention du gouvernement fédéral pèse fortement sur le développement des industries québécoises. Dans la meilleure des situations, les ressources disponibles devraient concourir à la réalisation des objectifs de la politique adoptée par l'Assemblée nationale au Québec.

Entre culture et économie, voilà qui résume ce système où l'identité culturelle a constamment besoin d'être réaffirmée et dans lequel l'État intervient afin d'assurer aux artisans de la culture des retombées dans l'intérêt collectif.

En somme, l'environnement dans lequel s'inscrit la mission de la SODEC est constitué d'une pluralité de domaines et d'entreprises qui fondent leur légitimité sur leurs caractéristiques propres, alors que plusieurs attributs communs, mis en évidence par l'économie de la culture, créent une synergie qui permet une expression culturelle diversifiée, assurant le dynamisme et l'originalité de la production québécoise sur les marchés nationaux et internationaux.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2003-2004

2 LES RÉSULTATS

2.1 L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION 2003-2004

LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES CULTURELLES

Objectif 1

Démocratisation de la culture

Plus les entreprises sont présentes, efficaces et performantes, plus les productions culturelles sont accessibles à la population. C'est dans les champs de compétence de la SODEC que l'on retrouve les produits et les services culturels les plus largement diffusés, et qui rejoignent les plus vastes publics. Pour atteindre ces publics, il faut au départ assurer une production soutenue et ensuite miser sur la promotion et la commercialisation, ainsi que sur le renforcement des réseaux de diffusion.

Axe d'intervention 1

Atteindre ou maintenir un volume de production optimal dans chaque domaine.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Octroyer un soutien plus significatif au long métrage de fiction et au documentaire. Pour ce faire, adapter l'aide à la production en fonction du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle et des ressources financières afférentes.

En septembre 2003, le gouvernement du Québec a adopté le *Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle* afin d'accroître, entre autres, la qualité, la diversité et la compétitivité du cinéma québécois. Bénéficiant alors de crédits supplémentaires, la SODEC a pu, en cours d'année, modifier ses programmes d'aide au long métrage de fiction et au documentaire.

Programme d'aide à la production, cinéma et production télévisuelle, aide financière accordée et nombre de projets soutenus, longs métrages de fiction, 2001-2002 à 2003-2004

2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
26	11 070 343	27	10 704 350	34	16 082 268

**Programme d'aide à la production, cinéma et production télévisuelle, aide financière
accordée et nombre de projets soutenus, documentaires, 2001-2002 à 2003-2004**

2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
35	1 309 439	49	2 132 725	46	2 136 121

Les crédits additionnels attribués en vertu des nouveaux critères ont permis d'augmenter le nombre de longs métrages de fiction soutenus et surtout le montant investi dans chaque film. L'investissement moyen de la Société, secteurs privé et indépendant confondus, est ainsi passé de 426 000 \$, en 2001-2002, à 473 000 \$ en 2003-2004. Lorsque l'on examine les moyennes de 2003-2004 par secteur, l'investissement moyen représente 512 745 \$ pour le long métrage du secteur privé et 242 530 \$ pour celui du secteur indépendant et des jeunes créateurs.

Dans le cas de la production documentaire, l'investissement moyen en production est passé de 37 400 \$ à 46 400 \$, une progression suffisamment consistante pour avoir un impact marqué. Ainsi, l'action visant à mieux soutenir la production nationale a été réalisée.

Modifications des programmes

Les modifications au dispositif de soutien du long métrage de fiction ont été ratifiées par la ministre de la Culture et des Communications en deux phases. D'abord, le 1^{er} octobre 2003, la ministre approuvait la bonification de l'aide aux longs métrages de langue française. Puis, le 15 décembre, elle autorisait l'ensemble des modifications du Programme d'aide à la production ainsi que celles apportées aux autres programmes d'aide au cinéma et à la production télévisuelle de la SODEC. L'information concernant ces changements a été communiquée à tous les artisans de l'industrie dans les jours qui ont suivi leur adoption.

L'application des nouveaux critères a exigé la mise en place de règles de transition. Ainsi, les demandes d'investissement déposées après le 5 septembre 2003, date de l'approbation des nouveaux crédits par le Conseil des ministres, ont été traitées en fonction des nouveaux paramètres du Programme.

Dans le domaine du disque et du spectacle

Maintenir au même niveau l'aide annuelle moyenne par entreprise. Pour ce faire, ajuster le Programme pour la prochaine année, en vue de maintenir une répartition équitable des ressources financières entre les entreprises.

Contribuer à la consolidation des entreprises québécoises du domaine du disque et du spectacle de variétés et favoriser le développement de la carrière d'artistes qui y sont représentés, figurent parmi les principaux objectifs généraux du Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés (PADISQ). Or, pour atteindre de tels objectifs, il est nécessaire que les entreprises établies — ou ayant un fort potentiel — puissent disposer d'un soutien annuel important et relativement constant d'une année à l'autre.

Or, à la fin de l'exercice financier 2002-2003, la Société a dû constater que, pour les entreprises du secteur industriel, la moyenne annuelle du soutien financier était effectivement en baisse. Cette moyenne était passée de 53 767 \$ à 43 944 \$ entre 2001-2002 et 2002-2003. Il faut préciser ici que l'augmentation continue des entreprises qui œuvrent dans ce domaine est la principale difficulté que rencontre la SODEC dans la réalisation de cet objectif, compte tenu des ressources disponibles.

Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés, aide financière accordée et nombre d'entreprises soutenues, secteur industriel, 2001-2002 à 2003-2004

2001-2002			2002-2003			2003-2004		
Nombre	\$	Moyenne	Nombre	\$	Moyenne	Nombre	\$	Moyenne
59	3 172 275	53 767	72	3 164 000	43 944	67	3 078 000	45 940

Après analyse et discussion avec les membres de la Commission du disque et du spectacle de variétés, la Société a modifié le PADISQ. Les critères d'admissibilité au Programme ont été haussés. De plus, les modes d'attribution de l'aide ont été révisés et centrés sur les résultats atteints par les entreprises et sur leur volume d'activités à venir. Incidemment, la SODEC a supprimé l'aide triennale, laquelle octroyait un soutien plus important à un nombre limité d'entreprises sur une base historique.

Au terme d'une année d'application, il appert que le nouveau programme a permis de stabiliser l'aide accordée aux entreprises. L'aide moyenne par entreprise, entre 2002-2003 et 2003-2004, s'est établie respectivement à 43 944 \$ et 45 940 \$ par entreprise.

Mettre en œuvre le cadre de gestion des modifications pour 2003-2004 et planifier les modifications pour 2004-2005.

Compte tenu des modifications apportées au PADISQ et afin de rassurer les entreprises quant à l'équité du cadre de gestion, la SODEC a d'abord explicité et publié les différents critères qui s'appliqueraient au moment de l'analyse des demandes. De plus, des mesures étalons ont été adoptées pour gérer les montants attribuables aux différents projets contenus dans le plan d'affaires des entreprises. Enfin, pour tenir compte des cycles d'activités alternés de production ou de diffusion des entreprises d'une année à l'autre, la SODEC a retenu un modèle particulier de calcul. Ce modèle tient compte à la fois des projets de l'entreprise pour l'année à venir et de l'aide octroyée au cours des deux années antérieures. Cette dernière disposition équilibre le montant accordé aux différentes entreprises.

Au terme d'une année d'opération, il ressort que les changements apportés au PADISQ et au cadre de gestion ont donné des résultats satisfaisants dont une répartition plus équitable de l'aide. Le modèle s'avérant efficace, très peu de changements seront apportés au Programme pour l'année 2004-2005.

Dans le domaine des métiers d'art

Maintenir un soutien efficace dans un contexte de diminution des crédits. Pour ce faire, proposer des modifications au Programme d'aide pour 2004-2005.

Les crédits alloués à la SODEC pour le Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art se sont établis à 576 575 \$ en 2003-2004, une baisse de 24 % depuis 2001-2002, et de 45 % depuis 2002-2003.

Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'arts, aide financière accordée et nombre de projets soutenus, 2001-2002 à 2003-2004

2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
130	761 473	175	1 046 300	133	576 575

Devant la décroissance de ses crédits, la SODEC s'est fixé des priorités de soutien, et a privilégié l'aide aux activités de production et de commercialisation des artisans et des entreprises des métiers d'art. L'application du dispositif d'aide à la modernisation des ateliers, malgré sa pertinence, a dû être suspendue.

Ce choix a d'ailleurs été reconduit dans les modifications proposées au Programme pour l'année 2004-2005. Ainsi, le soutien à la modernisation ne constitue plus un volet distinct du Programme. À titre exceptionnel, la SODEC s'est toutefois gardé la possibilité de prendre en considération certaines demandes de modernisation, notamment dans le cadre de son soutien aux artisans professionnels et aux entreprises intermédiaires en métiers d'art (volet 1 du Programme). Enfin, par souci d'efficacité et compte tenu des crédits disponibles, la Société a convenu d'une seule date de tombée pour l'étude des projets. Cette modalité permettra de mieux satisfaire les besoins de planification des artisans et des entreprises.

Axe d'intervention 2

Consolider les réseaux de diffusion et de commercialisation.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Maintenir le même nombre d'interventions auprès des distributeurs et des exploitants de salles. Pour ce faire, adapter le Programme d'aide à la promotion et à la diffusion afin de renforcer le soutien aux distributeurs et aux exploitants de salles commerciales et parallèles.

Les travaux d'actualisation de la politique sur le cinéma ont permis de confirmer l'importance de la consolidation du réseau de diffusion et de commercialisation des films. C'est ainsi que, dans un contexte de valorisation de la production cinématographique et audiovisuelle, la SODEC a voulu s'assurer du maintien des actions visant la diffusion des œuvres et l'accès à une offre cinématographique diversifiée.

Programme d'aide à la promotion et à la diffusion, cinéma et production télévisuelle, nombre de projets soutenus et aide financière accordée, distributeurs de films, 2001-2002 à 2003-2004

2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
32	669 026	32	531 174	42	638 202

Programme d'aide à la promotion et à la diffusion, cinéma et production télévisuelle, nombre de projets soutenus et aide financière accordée, exploitants de salle¹, 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Salles commerciales	3	46 734	7	307 348	9	120 270
Salles parallèles	4	234 635	5	261 324	8	327 223
Total	7	281 369	12	568 672	17	447 493

¹ Le versement de l'aide aux équipements des salles commerciales est étalé sur trois ans. L'engagement de l'enveloppe octroyée apparaît dans sa globalité l'année de la signature de l'entente.

Ainsi, tous les volets du Programme d'aide à la promotion et à la diffusion ont été révisés. Pour l'essentiel, l'aide aux distributeurs a été réaménagée autour de la mise en marché, du tirage de copies et des sorties de films en nombre limité de copies. Dorénavant, tous les frais de mise en marché, de promotion et de publicité sont soutenus distinctement des frais de tirage de copies, cela afin d'améliorer la réponse des distributeurs aux demandes des exploitants désireux d'avoir accès à certains films pour lesquels il y a peu de copies en circulation.

L'aide octroyée à la distribution des films a été améliorée en 2003-2004, alors que 10 projets de plus ont été soutenus et que près de 640 000 \$ ont été accordés. Comme les modifications au Programme ont été apportées à la fin de l'exercice financier, il est à prévoir que leur impact sera plus marqué en 2004-2005.

Deux autres dispositifs d'aide ont été révisés. L'aide à l'amélioration et à l'équipement des salles parallèles a été bonifiée pour répondre à l'augmentation constante du nombre de salles parallèles. D'autre part, l'aide à la rénovation et à la construction des salles commerciales a été entièrement revue pour en faciliter la gestion et mieux répondre aux objectifs. L'impact des modifications devrait être plus manifeste l'an prochain, mais déjà on constate que le nombre de projets soutenus est passé de 7 à 17 entre 2001-2002 et 2003-2004.

Dans le domaine du livre

Maintenir le soutien annuel accordé à la Banque de titres de langue française (BTLF).

La diffusion de la littérature québécoise et de l'ensemble de la production de livres dans toutes les régions du Québec est attribuable, en premier lieu, à l'efficacité des systèmes de distribution mis en place au cours des années par les distributeurs québécois et au réseau d'environ 250 librairies agréées, bien implantées sur l'ensemble du territoire. La pierre angulaire de cette efficacité repose sur la qualité de l'information qui circule sur les milliers de titres qui sont édités et réédités chaque année. Or, à la fin des années 90, le milieu du livre a dû faire le constat que les systèmes de référence de la production québécoise de livres ne répondaient plus à l'évolution du marché du livre, notamment à la croissance du nombre de titres publiés chaque année, nouveautés comme rééditions. L'information qui circulait sur les livres québécois était alors souvent dispersée ou incomplète, parfois erronée, si ce n'est en retard sur la mise en marché réelle des ouvrages. Cette situation était donc coûteuse en temps et en énergie pour les différents acteurs de la filière du livre et elle ne répondait plus aux attentes des consommateurs qui exigent, selon les meilleurs standards du commerce, d'être servis vite et bien.

Conscientes de l'importance de remédier à cette situation pour obtenir la plus grande diffusion possible du livre au Québec, mais aussi sur les marchés d'exportation, les associations professionnelles du domaine du livre ont convenu de créer un organisme centralisé d'information sur les livres québécois, la Banque de titres de langue française (BTLF). La SODEC, dans le cadre de la mise en application de la Politique de la lecture et du livre, en 1998, a soutenu cette démarche et a reconduit annuellement son aide financière à la BTLF depuis ce temps, y compris au cours de la dernière année financière. Par ailleurs, si ce soutien a diminué de 44 % entre 2001-2002 et 2003-2004, c'est que la BTLF a su diversifier ses sources de financement pour la réalisation de divers projets spécifiques. La SODEC demeure cependant le principal bailleur de fonds de la BTLF pour assurer son fonctionnement.

Évolution de l'aide accordée à la Banque de titre de langue française (BTLF), 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nature de l'aide	\$	\$	\$
Aide au fonctionnement	500 000	300 000	300 000
Projets ponctuels	40 045	97 800	2 250
Total	540 045	397 800	302 250

Après un peu plus de cinq ans d'existence, on peut dire sans hésitation que la BTLF est devenue un système de référence fiable et actualisé du livre francophone édité au Québec et dans le reste du Canada. Ce catalogue répertorie désormais plus de 450 000 titres différents et est mis à jour de façon constante. Au cours de la dernière année, la BTLF a notamment augmenté sa vitesse de transmission des données aux intéressés et établi des protocoles très précis pour contrôler encore mieux la qualité de son information. De plus, la BTLF a préparé l'élargissement des services à sa clientèle en concluant une entente de partenariat avec son équivalent français, Électre, chargé de répertorier et de mettre à jour les données relatives à la production française de livre de tout le territoire européen. Ainsi, la consultation des données à la BTLF donnera dorénavant accès aux données d'Électre et vice versa. Cette entente a été signée au dernier *Salon du livre de Paris*, en mars 2004, et sera mise en application au cours de la prochaine année financière.

Répondre aux besoins de modernisation et d'informatisation des librairies. Pour ce faire, explorer de nouveaux modes de financement du Programme d'aide aux librairies agréées.

Dans le cadre de l'application de la Politique de la lecture et du livre, adoptée en 1998, les librairies agréées du Québec ont bénéficié durant plusieurs années de différentes formes de soutien gouvernemental. Ainsi, entre 1998-1999 et 2002-2003, la SODEC a suscité et appuyé 111 projets de modernisation et 188 projets d'informatisation de librairies agréées de toutes les régions du Québec.

Programme d'aide aux librairies agréées, aide à la modernisation et à l'informatisation, accordée et nombre de projets soutenus, 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Volets d'aide	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Modernisation	22	336 561	21	452 906	—	—
Informatisation	42	544 373	20	322 854	—	—

Au début de l'année financière 2003-2004, la SODEC recevait à nouveau 17 demandes de soutien à la modernisation et 97 demandes de soutien à l'informatisation. Cependant, l'application de la Politique de la lecture et du livre étant arrivée à son terme, il n'a pas été possible de répondre à ces nouvelles demandes en 2003-2004 comme l'illustre le tableau statistique des trois dernières années.

Toutefois, la mise à niveau informatique de l'ensemble du réseau des librairies agréées demeurant incontournable, la SODEC a poursuivi ses réflexions avec différents intervenants pour trouver des nouvelles façons de soutenir l'informatisation de ces entreprises. Des solutions ont été élaborées en concertation avec la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Patrimoine Canada et l'Association des libraires du Québec et se concrétiseront lors du prochain exercice financier.

Axe d'intervention 3

Accroître l'importance accordée à la mise en marché et à la promotion.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Soutenir le tirage de copies et les frais de publicité en région. Pour ce faire, mettre en place un Programme d'aide à la circulation des copies et à la publicité.

Un meilleur accès à une programmation diversifiée d'œuvres cinématographiques passe par une mise en marché et une meilleure circulation des copies de film. Partant de ce principe, des modifications ont été apportées à la mesure d'aide destinée au tirage de copies afin d'en simplifier l'accès et de répondre plus rapidement à la demande.

Programme d'aide à la promotion et à la diffusion, aide à la circulation des copies et à la publicité, aide accordée et nombre de projets soutenus, 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Aide à la circulation des films	3	14 397	8	54 301	13	88 387
Aide à la publicité						
Salles commerciales	3	46 734	7	307 348	9	120 270
Salles parallèles	4	234 635	5	261 324	8	327 223
Total	10	295 766	20	622 973	30	535 880

Les nouvelles modalités du Programme ont été annoncées en décembre 2003, et on observe déjà une nette croissance de l'aide à la circulation des films et à la publicité, alors que 43 projets ont été soutenus en 2003-2004 comparativement à 28 en 2002-2003. Ce ne sera toutefois qu'en 2004-2005 qu'il sera possible d'observer l'impact réel des changements, puisqu'il faut inévitablement prévoir un délai entre l'annonce de nouvelles mesures et leur utilisation maximale par les entreprises concernées.

Dans le domaine des métiers d'art

Réaliser, avec les partenaires, les activités prévues à la Convention France-Québec.

La *Convention de coopération France-Québec pour le développement des métiers d'art* a été signée en juillet 2000 entre les gouvernements français et québécois. Cette convention a pour but de développer la coopération bilatérale dans le domaine des métiers d'art, et vise plus spécifiquement à encourager la promotion et la mise en marché des métiers d'art ainsi qu'à faciliter la formation et le perfectionnement en contribuant au développement des échanges entre le Québec et la France. De plus, elle doit permettre une meilleure connaissance réciproque du domaine des métiers d'art et une organisation plus systématique du transfert de l'expertise.

La SODEC, agissant comme opérateur de cette convention pour le Québec, joue un rôle actif au sein du comité québécois de coordination avec ses partenaires que sont le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). En 2003-2004, tout comme par les années passées, la SODEC a administré le jury du prix *Premiers pas à l'exportation*. De plus, elle a soutenu financièrement la présence collective des facteurs d'instrument à *Musicora*, le Salon de la musique classique et du jazz de Paris et la Biennale de céramique de Châteauroux.

La SODEC a toutefois révisé, en cours d'année, la formule du prix *Premiers pas à l'exportation*. Entre autres facteurs, les coûts de ± 30 000 \$ rattachés au prix québécois ont été jugés trop élevés au regard de la moyenne de l'aide financière octroyée aux projets des artisans et des entreprises en métiers d'art, soit 4 000 \$ pour l'exercice financier 2003-2004, le budget du Prix étant compris à même l'enveloppe du Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art. Les partenaires français remettaient également en question la formule du Prix, pour les mêmes raisons de coûts, de conditions d'admissibilité par rapport à l'âge et de manque de flexibilité. L'ensemble des partenaires québécois et français a donc procédé, après la troisième édition du prix, à l'adoption d'un nouveau règlement qui sera en vigueur à compter de l'exercice 2004-2005. Un nouveau prix destiné aux moins de 35 ans a aussi été créé en partenariat avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Il sera remis à compter de l'exercice 2004-2005.

Enfin, il importe de mentionner que la deuxième présence collective des facteurs d'instrument à *Musicora* en mai 2003, activité opérée par le CMAQ et le Conseil québécois de la musique, a été un franc succès, tant du point de vue du nombre de participants que de la qualité de présentation du stand québécois. Comme prévu, cette présence collective fera l'objet d'une évaluation par l'ensemble des partenaires après trois ans d'existence, soit en 2004-2005. La prochaine édition se déroule du 6 au 10 mai 2004.

LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES CULTURELLES

Objectif 2

Internationalisation des échanges culturels

Seules des entreprises compétitives sont en mesure d'offrir un large éventail des productions des artistes d'ici, de coproduire ou de coéditer, et de diffuser sur notre marché des œuvres de toutes provenances. Le concept de diversité culturelle recouvre l'ensemble de ces réalités. Il est apparu comme une alternative à l'exception culturelle qui visait à soustraire les industries culturelles des règles du commerce international devant l'envahissement des marchés par des multinationales. Dans le cadre des échanges internationaux, la diversité culturelle vise en premier lieu les domaines d'intervention de la Société. Elle a pour but de conserver aux gouvernements le pouvoir d'adopter des mesures de soutien à l'intention des milieux culturels et de ne pas soumettre la culture à une logique strictement économique de libéralisation du commerce. Plus généralement, elle concerne la capacité des États à déterminer leurs politiques culturelles. Par extension, elle vise aussi la possibilité d'obtenir un plus grand rayonnement de la production nationale à l'étranger. Pour y parvenir, il faut miser sur des entreprises efficaces et performantes et sur un engagement de la Société à mettre en place des outils permettant les échanges.

Axe d'intervention 1

Maintenir des outils financiers qui vont assurer un engagement constant des entreprises dans les échanges internationaux.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma et de la télévision

Bonifier l'aide remboursable du volet entreprise du programme d'aide à l'exportation en portant le plafond du soutien disponible de 50 000 \$ à 100 000 \$.

Le *Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle* annoncé en septembre 2003 prévoit, au chapitre de la consolidation des entreprises, « l'élaboration d'une stratégie d'exportation et l'accroissement des ressources qui y sont consacrées ». Cette stratégie, élaborée au cours de l'automne 2003, reconnaissait, entre autres, la nécessité de soutenir les entreprises de manière plus conséquente dans le développement de leur capacité d'exportation.

L'un des moyens pour y parvenir est la bonification de l'aide octroyée au volet 1 Sodexport-entreprise du Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel, afin d'en élargir la portée. Pour atteindre cet objectif, le plafond de l'aide remboursable a été haussé de 50 000 \$ à 100 000 \$. Ainsi, en cours d'année, trois projets sur huit ont pu obtenir une aide supérieure à 50 000 \$.

Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel, cinéma et production télévisuelle, aide accordée et nombre de projets soutenus, volet 1, 2001-2002 à 2003-2004

2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
6	300 000	5	220 000	8	430 000

Ces montants additionnels ajoutés à ceux déjà alloués au volet 1 avec les crédits réguliers, ont permis de bonifier l'aide octroyée, consolidant ainsi les activités d'exportation de ces entreprises visées par l'augmentation du plafond de l'aide.

Dans le domaine du spectacle

Produire un bilan du programme expérimental de soutien à la tournée de spectacles de variétés hors Québec.

RÉSULTATS

Afin d'assurer une présence accrue du spectacle de variétés sur les marchés hors Québec, la SODEC s'était vue octroyer, en 2002, une enveloppe non récurrente de 400 000 \$ pour la création d'un volet pilote de Soutien à la tournée de spectacles de variétés hors Québec. Le dispositif de soutien fut mis en application en 2002-2003 et la totalité des projets ont été complétés au cours de l'exercice financier 2003-2004.

Le bilan de l'opération s'avère très positif. Vingt-cinq entreprises se sont prévaluées de l'aide à la tournée hors Québec. Dix-sept pays ont été visités, ceux de la Francophonie ayant été les plus populaires avec 49,1 % des spectacles présentés. Les spectacles du genre musical *populaire, chanson, rock* (50,0 %) ont dominé l'offre, suivis par les spectacles de *jazz, blues* (20,6 %) et de *musique traditionnelle* (14,7 %). Au total, 229 spectacles ont été présentés avec une assistance de 148 260 spectateurs, ce qui a permis à 214 personnes d'y participer soit à titre d'interprète, de musicien ou de personnel technique. Les cachets perçus atteignent près de 500 000 \$. Les dépenses totales des tournées se sont élevées à 1 207 523 \$ et les revenus à 1 286 999 \$.

Ce programme a favorisé les échanges culturels entre le Québec et 17 pays, et a permis à plusieurs de nos artistes de variétés de se faire connaître à l'étranger. Il rencontre tout à fait l'objectif d'internationalisation des échanges culturels.

Axe d'intervention 2

Mettre en œuvre le plan d'action de la Société visant l'exportation et le rayonnement de la production des entreprises culturelles québécoises dans le monde.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Préparer dans chacune des directions générales un programme de travail ciblant la mise en application des actions jugées prioritaires.

RÉSULTATS

Un programme de travail, qui a pour objet la réalisation de chacune des actions incluses dans le Plan d'action, a été élaboré en mars 2003. Son échéancier vise une période de trois à cinq ans. Compte tenu de leurs responsabilités respectives, chacune des directions générales concernées a pris à sa charge la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions.

Dans la foulée de l'annonce du *Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle*, la Société a élaboré une stratégie comportant des mesures additionnelles concernant son action sur la scène internationale dans ce domaine. Les mesures proposées se divisaient en trois catégories, soit la promotion et la mise en marché internationale pour les entreprises, la mise en réseau pour intéresser les acheteurs étrangers et le renforcement du rayonnement comme soutien à la promotion et à la commercialisation. Les mesures existantes pour les autres domaines d'activités ont fait l'objet d'une recherche d'optimisation avec nos partenaires du milieu professionnel. Par exemple, l'entente France-Québec en métiers d'art a été évaluée, ce qui a conduit à un ajustement des projets.

Tant les services de la banque d'affaires de la SODEC que les mesures d'aide fiscale ont été présentés aux entreprises effectuant des opérations internationales. Le Bureau d'accueil aux producteurs étrangers est en processus de révision en vue d'élargir les bases de la coordination des services d'accueil et de promotion du Québec comme centre de production en cinéma et télévision.

De même, depuis la révision du Plan d'organisation et la création de la direction des relations internationales, les actions concernant la coopération avec les milieux institutionnels, l'accueil protocolaire, les Prix d'excellence à l'exportation ou encore la numérisation des contenus et l'optimisation du rôle de la Société comme lieu de référence des entreprises dans leurs échanges internationaux sont sous la responsabilité de cette direction.

Un premier bilan de la mise en œuvre du plan sera effectué en 2004-2005.

Dans le domaine du cinéma

Proposer au FFF Bayern de signer une entente de codistribution comme le prévoit l'entente de coopération.

RÉSULTATS

Dans le cadre de l'entente de coopération intervenue entre les deux institutions, il était prévu qu'elles puissent signer une entente spécifique favorisant la distribution des films de l'autre sur leur territoire respectif. Après évaluation, il a été entendu entre les parties de poursuivre la collaboration actuelle en recourant aux possibilités offertes par les programmes d'aide à la distribution en place dans chacun des États. Cette situation sera réévaluée lorsque l'entente de coopération arrivera à échéance.

Dans le domaine du livre

Procéder à la mise en œuvre de l'entente sur le Prix littéraire Mexique-Québec.

RÉSULTATS

Les lauréats de la première édition du Prix ont été dévoilés en novembre 2003 au cours de la *Foire du livre de Guadalajara*, lorsque le Québec était présent en qualité d'invité d'honneur. Depuis, les démarches en vue de la traduction et de la publication des œuvres primées sont en cours. Le roman québécois traduit sera lancé en 2004, à la *Foire de Guadalajara*. Le titre mexicain sera lancé en français au *Salon du livre de Québec*, en avril 2005.

La SODEC et le CONACULTA, responsables de l'administration du Prix, ont convenu de lancer, au début de l'année 2005, l'appel de candidatures pour déterminer les deuxièmes lauréats cette même année. D'ici là, ils se mettront d'accord sur le genre littéraire qui sera retenu pour la deuxième édition.

LA PLURALITÉ DES ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS

Objectif 3

Diversification des genres

Pour être vivante, la culture doit avoir la possibilité de couvrir un large éventail de formes d'expression. Peu importe le domaine, il existe une grande variété de genres qui permettent une pluralité des voix. Une culture s'impose et se renouvelle par sa capacité de composer avec des univers qui puisent dans des systèmes de référence et des pratiques opposés. Les genres se renouvellent par une contestation des modèles établis. Indépendamment des générations, il existe de nombreuses manières de concevoir la production et la diffusion des œuvres et des produits. Par conséquent, le rôle de la SODEC est de créer des conditions d'accueil autant pour les formes émergentes que pour celles qui sont bien établies.

Axe d'intervention 1

Élargir et renforcer l'accès à des activités de recherche et développement qui contribuent à un renouvellement des formes et des pratiques artistiques.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Accroître la participation financière dans les productions indépendantes et des jeunes créateurs. Pour ce faire, élargir les limites de nos interventions dans ces projets.

La production indépendante et celle des jeunes créateurs sont, plus souvent que d'autres, des occasions d'expérimentation et donc de renouvellement des formes et des pratiques artistiques. Le renforcement de la participation financière de la SODEC vise à appuyer cette recherche.

Évolution du soutien à la scénarisation, secteur indépendant et jeunes créateurs, 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Secteurs de production	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Secteur indépendant	21	164 050	22	201 850	23	279 038
Jeunes créateurs	44	190 850	35	156 050	55	249 432

Évolution du soutien à la production, secteur indépendant et jeunes créateurs, 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Secteurs de production	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Secteur indépendant	6	1 006 448	5	727 350	5	1 212 650
Jeunes créateurs	34	1 171 500	47	1 494 900	36	1 530 275

Dans la foulée de la publication du *Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle*, il a été possible de revoir les mesures d'aide au secteur indépendant et aux jeunes créateurs. En scénarisation, l'aide maximale octroyée par projet a été haussée et l'investissement en production peut dorénavant atteindre 49 % d'un devis.

Les modifications aux programmes ont été annoncées en décembre 2003, avec une portée rétroactive au 5 septembre. Il faut comprendre que seuls les projets déposés à compter de cette date ont bénéficié du nouveau traitement. Ainsi, il est probable que l'impact des changements apportés soit plus marqué en 2004-2005. Mais, on observe déjà, en 2003-2004, le renforcement de l'aide attribuée à chaque production puisque l'investissement moyen octroyé par projet connaît une croissance, ce qui constitue un bon indice de l'atteinte de l'objectif.

Dans le domaine du disque et du spectacle

Maintenir le montant d'aide moyen attribué aux projets du secteur para-industriel.

Le volet d'aide au secteur para-industriel vise à soutenir la relève industrielle et artistique et à favoriser l'émergence de nouveaux genres musicaux. Les entreprises visées par ce volet d'aide sont donc de petites entreprises à but lucratif, qui s'inscrivent dans une démarche plutôt artisanale, et qui soutiennent la carrière d'artistes œuvrant à l'intérieur de créneaux généralement peu commerciaux.

Dans ce contexte, le montant d'aide octroyé, même limité, peut produire un effet structurant. Par contre, il est important que l'aide moyenne par entreprise demeure sensiblement la même d'une année à l'autre pour qu'elle conserve son impact. L'analyse des données des trois dernières années montre que le volet d'aide au secteur para-industriel remplit bien son rôle, puisque l'aide moyenne par entreprise demeure stable à l'intérieur d'une fourchette de 7 000 \$ à 9 400 \$ entre 2001-2002 et 2003-2004.

Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés, secteur para-industriel, aide accordée et nombre d'entreprises soutenues, 2001-2002 à 2003-2004

2001-2002			2002-2003			2003-2004		
Nombre	\$	Moyenne	Nombre	\$	Moyenne	Nombre	\$	Moyenne
43	301 600	7 014	27	253 850	9 402	41	337 000	8 220

Dans le domaine des métiers d'art

Planifier, dans un contexte de réduction budgétaire, un accueil aux jeunes artisans et aux ateliers en démarrage par l'ajustement du programme d'aide pour 2004-2005.

Le volet d'aide aux artisans et aux entreprises en démarrage vise à soutenir les jeunes entrepreneurs dans l'acquisition des équipements appropriés au développement de leur production, ainsi qu'à favoriser leur positionnement sur le marché québécois en soutenant leurs activités de commercialisation.

Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art, aide aux artisans et aux entreprises en démarrage, aide accordée et nombre de projets soutenus, 2001-2002 à 2003-2004

2001-2002			2002-2003		2003-2004	
Nombre	\$		Nombre	\$	Nombre	\$
23	76 538		23	48 265	17	33 125

Au cours de l'exercice 2003-2004, la décroissance des crédits alloués aux métiers d'art a entraîné une diminution du nombre de projets soutenus et de la moyenne de l'aide financière accordée. Néanmoins, il a été possible de continuer à soutenir un nombre significatif de projets, ces derniers étant généralement d'envergure plus restreinte par rapport à ceux des autres volets, et les montants demandés moins élevés.

Il apparaît donc, après examen des résultats obtenus par ce volet d'aide, qu'il est bien adapté au contexte.

Axe d'intervention 2

Approfondir le rôle à jouer face à la production indépendante, para-industrielle et toute autre forme d'avant-garde.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Animer une réflexion interne à la SODEC sur les contenus et les modes de distribution et de diffusion, notamment dans le contexte de la numérisation, afin d'identifier les problèmes et, s'il y a lieu, de revoir la portée de nos programmes.

Cette action doit être réalisée en 2004-2005.

LA PLURALITÉ DES ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS

Objectif 4

Consolidation de l'offre

Dans un contexte où la compétition internationale s'accroît constamment sur notre marché, seules les œuvres produites avec des moyens comparables, sinon supérieurs à ceux des produits importés, ont des chances d'obtenir la faveur du public. C'est de cette façon que s'exprime très concrètement l'accroissement de la qualité et de la pluralité de l'offre culturelle. En effet, en prenant pour acquis la créativité des personnes, plusieurs facteurs entrent dans la détermination de la qualité, par exemple la formation, la maîtrise des technologies, l'accès aux équipements, le financement de la production.

Axe d'intervention 1

Stabiliser les normes selon lesquelles s'effectue le calcul de l'aide fiscale dans tous les domaines.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Déterminer des normes stables pour le crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle, d'enregistrements sonores, de spectacles, et à l'édition. Pour ce faire, la Direction générale de l'aide fiscale aux entreprises culturelles participera aux travaux animés par le ministère des Finances sur ces aspects.

Depuis quelques années, un processus d'actualisation du crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle a été entrepris. La SODEC collabore activement à cette démarche avec le ministère des Finances. À ce jour, au moins 16 réunions de la Table de concertation se sont tenues, sans compter les échanges téléphoniques réguliers et les 11 rencontres préparatoires. Le ministère de la Culture et des Communications et le ministère du Revenu sont également associés à ces travaux.

Toutefois, durant le processus de révision, il a fallu tenir compte de nouveaux objectifs identifiés par le gouvernement du Québec. Ces orientations ont nécessité des modifications aux conditions d'admissibilité des entreprises et des projets, et au plan administratif; par exemple, l'exclusion de certaines catégories de production et l'abaissement du taux de crédit d'impôt. En somme, au cours des trois dernières années, un nombre important de changements ont été annoncés pour faire état des nouveaux critères en vigueur ou de nouvelles règles à suivre par les entreprises. Par conséquent, il apparaît de plus en plus indiqué de stabiliser les normes du crédit d'impôt pour que les entreprises puissent mieux élaborer la structure de financement de leurs productions en tenant compte, entre autres, d'un apport prévisible de l'aide fiscale.

Pour les mesures d'aide fiscale destinées à la production d'enregistrements sonores, de spectacles et à l'édition, dont l'adoption remonte à tout au plus trois ans, des discussions sont également en cours avec les ministères concernés. Elles visent à corriger certains critères ou formalités qui ne seraient pas adaptés à la situation des entreprises.

Dans le domaine des métiers d'art

Explorer de nouveaux instruments fiscaux (2004-2005).

Cette action sera réalisée en 2004-2005.

Axe d'intervention 2

Assurer la continuité artistique en documentant des besoins en matière de production et d'édition, et en proposant les ajustements correspondant aux crédits.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Analyser l'impact du crédit d'impôt sur l'offre dans les domaines de l'édition, de l'enregistrement sonore et du spectacle. Pour ce faire, d'abord constituer, en 2003-2004, une base de données sur les renseignements recueillis depuis leur mise en place. Puis, en 2004-2005, analyser les renseignements.

Cette action sera réalisée en 2004-2005.

Dans le domaine du cinéma

Publier annuellement des indicateurs sur l'industrie du cinéma et de la production télévisuelle.

Suivre et analyser l'impact des interventions de la SODEC en cinéma et production télévisuelle est primordial. Une partie de ce suivi repose sur la disponibilité de quelques indicateurs fiables.

La SODEC publie des données sur ses interventions par divers moyens, notamment dans le bulletin d'information *SODEXPRESS* et sur son site Web où des études sont déposées régulièrement. De plus, la Société collabore activement à la publication *Statistiques sur l'industrie du film*, produite annuellement par l'Observatoire de la culture et des communications, depuis 1993. C'est un outil indispensable à la connaissance de l'évolution des activités cinématographiques au Québec.

De plus, dans le processus de révision annuelle de ses programmes, la SODEC effectue des analyses sommaires qui sont soumises au Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) pour illustrer les résultats de ses interventions.

Ces indicateurs mettent en perspective l'évolution de la filière du cinéma et de la production télévisuelle au Québec.

Dans le domaine du disque

Collaborer à l'analyse des ventes de disques au Québec à partir des nouvelles données acquises par l'Observatoire de la culture et des communications (OCC).

L'absence de données publiques fiables sur les ventes de disques au Québec a, depuis toujours, constitué une limite importante aux analyses du domaine, tant pour les acteurs de l'industrie que pour les chercheurs. L'accès, par l'Observatoire de la culture et des communications, aux bases de données de la firme Soundscan constituait donc un premier pas essentiel vers une meilleure connaissance de l'industrie du disque au Québec. La SODEC, en collaboration avec l'Observatoire et l'ADISQ, a ainsi participé aux discussions préliminaires avec la firme Soundscan, puis à l'analyse de l'état des données disponibles et des besoins, pour enfin évaluer la nature du travail statistique nécessaire à l'utilisation adéquate des bases de données acquises.

Cette étape complétée, le rôle de la SODEC est terminé. L'Observatoire a attribué, conformément à son mandat, un contrat à une tierce partie pour saisir, codifier et analyser les volumineuses bases de données de Soundscan, de façon à produire, périodiquement, des données statistiques sur le marché du disque au Québec, en particulier sur l'évolution des parts de marché des entreprises locales et des différents genres musicaux. Lorsque ces données seront disponibles, à la fin de 2004 ou au début de 2005, la SODEC sera en mesure de mener des analyses et des études mieux fondées sur l'état du marché du disque au Québec.

Axe d'intervention 3

Favoriser une mise à niveau continue des procédés et des équipements en fonction de l'avancement technologique.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Dans le domaine du cinéma

Soutenir plus d'entreprises qui s'engagent dans l'amélioration des salles de cinéma et de l'équipement (parallèles et commerciales).

L'adaptation du dispositif de soutien a été réalisée selon les attentes du *Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle*. Le nouveau volet du programme destiné aux salles parallèles vise à renforcer l'aide accordée à ces réseaux dans l'amélioration de leurs équipements et de leurs outils de communication. Quant au volet destiné aux salles commerciales, il a été simplifié conditionnellement à la programmation régulière de films québécois et de cinématographies étrangères peu diffusées.

Programme d'aide à la promotion et à la diffusion, cinéma et production télévisuelle, volet aide aux exploitants de salles¹, aide accordée et nombre de projets soutenus, 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
Catégorie de salles	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Parallèles	6	1 006 448	5	727 350	5	1 212 650
Commerciales	34	1 171 500	47	1 494 900	36	1 530 275

¹ Aide à l'amélioration des salles parallèles et aide à la construction et la rénovation des salles de cinéma commerciales.

Dans ses évaluations, la SODEC tient compte également de l'état du marché sur un territoire donné et de la capacité des exploitants à financer leurs projets et à établir des partenariats avec différents intervenants culturels locaux. En 2003-2004, la SODEC a augmenté de façon significative le nombre de projets soutenus.

Dans le domaine du disque

Analyser le Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés et le crédit d'impôt pour enregistrements sonores, afin de s'assurer que la production de contenu soit admissible sans égard à la technologie de diffusion. Le cas échéant, modifier le Programme pour l'année 2004-2005.

Au cours des dernières années, le nombre de supports sur lesquels se retrouvent les enregistrements sonores dans le domaine de la musique et des variétés se sont multipliés. Comme le Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés est axé sur la production de contenus originaux, l'analyse de la SODEC a révélé qu'il était pertinent que tout projet d'enregistrement sonore, qui correspond aux critères d'admissibilité quant à son contenu, puisse être soutenu peu importe son support de diffusion. Par conséquent, la SODEC en tiendra compte, dès 2004-2005, dans son analyse des plans d'activités des entreprises. Toutefois, la SODEC convient qu'il importe de suivre l'évolution du marché et la configuration de ces nouveaux supports, en examinant les conditions à réunir pour que les entreprises québécoises soient en mesure de les produire selon l'évolution des standards de production à l'échelle internationale.

Dans le domaine des métiers d'art

Soutenir plus de projets de mise à niveau et de modernisation des ateliers. Pour ce faire, adapter le programme d'aide aux nouveaux paramètres budgétaires.

La SODEC mettait en place, en 2002-2003, un volet d'aide à la modernisation des ateliers, afin de répondre à l'un des principes du *Plan stratégique 2000-2003* de la SODEC qui était de « participer à la consolidation, à la continuité et au professionnalisme des entreprises ». Ce volet répondait également à une recommandation du *Plan d'action stratégique pour le développement des métiers d'art* (avril 1999) visant « à faciliter le passage des micro-entreprises au stade d'entreprises intermédiaires ». Ce dispositif de soutien proposait aux entreprises une aide remboursable. Ainsi, en 2002-2003, la SODEC soutenait 12 projets de modernisation des ateliers, pour un montant total de 160 900 \$.

En 2003-2004, aucun projet de modernisation des ateliers n'a pu être soutenu. En effet, la SODEC a choisi de privilégier le soutien aux activités de production et de commercialisation des artisans et des entreprises des métiers d'art. Ces priorités seront d'ailleurs reconduites pour l'exercice 2004-2005.

LA PROSPECTIVE DANS LES INDUSTRIES CULTURELLES

Objectif 5

Ouverture à la modernité artistique et technologique

L'évolution des technologies transforme les processus de production et de diffusion des œuvres et des produits artistiques. Elle donne même lieu à de nouveaux modes de création. Ce qui a conduit la Société à reconnaître, dans l'univers général du multimédia, la production numérique interactive à contenu culturel comme son cinquième domaine de compétence. D'autre part, vu à travers le prisme de l'aide aux entreprises, le soutien à la relève pose le défi d'encourager l'arrivée de nouveaux talents, de nouvelles expressions, sans que cela ne conduise à une multiplication inconsidérée des entreprises. Toutefois, dans le prolongement des formules actuelles qui, dans certains domaines, conduisent à une intégration des jeunes dans l'industrie, il y aurait lieu d'ajouter des mesures d'accompagnement.

Axe d'intervention 1

Considérer dans les aides à la production et à la diffusion le recours aux nouvelles technologies et au numérique.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Poursuivre le monitoring sur l'impact des nouvelles technologies et du numérique sur les industries culturelles et adapter, si nécessaire, les dispositifs de soutien aux entreprises. Mettre en place une stratégie d'action, réalisée à partir du rapport d'étape, sur l'impact des nouvelles technologies sur l'aide fiscale aux entreprises culturelles.

Depuis plus de cinq ans, la SODEC assume un « monitoring » de l'impact des nouvelles technologies et du numérique sur les industries culturelles. Après avoir produit des analyses de fond sur ces questions depuis 2001, la SODEC a vérifié, en 2003, l'adéquation entre l'aide fiscale accordée aux entreprises et l'évolution des processus de production et de diffusion des œuvres culturelles.

Comme les changements technologiques de la dernière décennie sont venus d'abord multiplier les versions et les formats dans lesquels les œuvres culturelles pouvaient être diffusées, la Société a constaté, dans un premier temps, qu'ils ne justifiaient généralement pas de modifications de l'aide fiscale. En effet, cette forme de soutien vise la production originale des œuvres dans leur format initial de diffusion. Dans le cas de la production de l'enregistrement sonore, la SODEC a toutefois convenu d'examiner plus à fond l'évolution du marché du disque et la percée du DVD musical comme éventuel nouveau standard de diffusion des œuvres. Un rapport sur le sujet sera donc produit au cours du prochain exercice financier.

Sur le front de la diffusion, la SODEC a également complété des analyses sur l'évolution du marché du disque dans l'Internet et sur les mesures à mettre en place pour que l'industrie québécoise puisse assurer adéquatement la commercialisation des œuvres sur ce marché.

Enfin, si la Société a constaté que l'impact des mutations technologiques a d'abord visé la diffusion des œuvres, elle est tout à fait consciente que des changements sont également en cours dans les processus de production. Mais, jusqu'à maintenant, les œuvres ainsi produites demeurent toujours admissibles aux dispositifs d'aide en vigueur à la SODEC.

Axe d'intervention 2

Admettre comme un domaine nouveau la production numérique interactive à contenu culturel.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Contribuer à l'élaboration de la stratégie gouvernementale de développement des contenus numériques interactifs, pilotée par le ministère de la Culture et des Communications.

Cette action sera réalisée en 2004-2005.

LA PROSPECTIVE DANS LES INDUSTRIES CULTURELLES

Objectif 6

Connaissance des industries culturelles

Le personnel de la SODEC pose des gestes d'experts qui participent de la connaissance des industries culturelles. Concilier l'analyse financière et la connaissance de la production artistique illustre cette réalité. D'autre part, la Société accumule une quantité considérable de renseignements, de données et de textes analytiques qui éclairent la problématique des entreprises dans chacun des domaines. La reconnaissance des entreprises culturelles n'est jamais acquise, encore trop soumise qu'elle est à une opposition de l'art et de l'argent. Comme le concept renvoie trop souvent aux conglomérats multinationaux, cela fait perdre de vue le cas de la petite entreprise locale. Ce malaise est perceptible dans la société en général, dans le milieu culturel et au sein des instances gouvernementales. En créant une société d'État chargée du développement des entreprises culturelles, le Québec a été innovateur. La SODEC est en elle-même un objet d'intérêt pour nombre d'interlocuteurs internationaux, et son champ d'action aura encore longtemps besoin d'être investigué.

Axe d'intervention 1

Mettre en évidence, à des fins d'information, les dimensions culturelles, économiques et professionnelles des activités de la SODEC.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Produire, pour chacun des domaines, des notes de synthèse à partir des rapports et bilans de gestion de programmes en vue de rendre publiques les principales observations et conclusions.

En 2003, la SODEC a publié sur son site Internet plusieurs rapports ou notes synthèses dont les suivants :

- > *L'impact des opérations financières de la SODEC sur les revenus des artistes et des auteurs;*
- > *Le livre au Québec : les salons et le marché;*
- > *Le marché du disque classique – État de situation;*
- > *Les métiers d'art au Québec – Esquisse d'un portrait économique.*

La SODEC a utilisé également son bulletin d'information, *SODEXPRESS* pour publier de courts articles relatifs à la gestion de ses programmes. On y publiait, en avril 2003, un article intitulé « *Portrait du long métrage de fiction à la SODEC* » et, en juillet 2003, un résumé de l'état de situation du financement de la production numérique interactive à contenu culturel.

Livrer périodiquement, sur le site Internet de la SODEC et de l'Observatoire de la culture et des communications, des données standardisées sur les industries culturelles.

RÉSULTATS

La SODEC a activement contribué à la création de l'Observatoire de la culture et des communications et appuie concrètement l'objectif visant à ce que cet organisme soit le dépositaire de l'ensemble des données statistiques en culture et communications. À cette fin, la Société lui achemine périodiquement des données sur les industries culturelles.

Durant l'année, la SODEC a livré à l'Observatoire plus d'une quarantaine de tableaux et de figures accompagnés de textes d'analyse sur l'industrie du film. Un rapport statistique portant sur les salons du livre a également été remis. Enfin, une contribution de la SODEC portant sur les flux financiers de la filière du livre fera partie de la prochaine publication de l'Observatoire sur le profil de cette industrie.

Par ailleurs, les études et publications que la SODEC édite sur son site Web sont facilement accessibles dans le site de l'Observatoire dans la section portant sur les publications disponibles.

La contribution de la Société aux travaux et aux recherches de l'Observatoire s'inscrit directement dans l'objectif d'accroître la connaissance sur les industries culturelles.

Dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle

Entreprendre le portrait économique du domaine.

Conformément à l'objectif de parfaire sa connaissance des industries culturelles composant sa clientèle, la SODEC produit périodiquement des portraits économiques par domaine. Après la production de portraits sur l'industrie du disque et du spectacle de variétés, l'industrie du livre et celle des métiers d'art, le temps était venu de s'attaquer au domaine du cinéma et de la production télévisuelle.

La première étape de ce travail consistait à mener une revue de la littérature sur le sujet et à répertorier, compiler et valider les sources de données statistiques pertinentes. Cette étape a été complétée à l'été 2003. Dans une seconde étape, la SODEC a participé à une étude ayant pour but de mettre en perspective le potentiel de la région du grand Montréal et du Québec comme centre de production audiovisuel et centre d'accueil de la production étrangère. L'étude effectuée par E&B Data, et coordonnée par la SODEC, a permis d'établir une méthodologie d'estimation de l'emploi et des impacts économiques de l'ensemble de la filière, et de produire des données globales fiables. Les résultats ont été rendus publics le 2 avril 2004.

Les prochaines étapes consistent donc, à partir des travaux déjà effectués, à mener le travail nécessaire pour compléter le cadre statistique, puis à analyser ces données et rédiger un texte permettant de tracer un portrait extensif de la filière du cinéma et de la production télévisuelle au Québec. S'agissant d'un travail de longue haleine, l'objectif est de compléter le portrait avant la fin de l'année budgétaire 2004-2005, ou au début de la suivante.

Dans le domaine du livre

Rédiger une note sur l'économie de l'office dans le domaine du livre.

Les membres de la Table de concertation intersectorielle du livre, au cours de leurs travaux, ont convenu que le système de l'office est un outil essentiel pour assurer la mise en marché et la diffusion efficace des livres au Québec, mais qu'il comporte d'importantes faiblesses. Ce système ne serait pas rentable en raison, notamment, du volume important de livres en circulation et des coûts qui en découlent pour les librairies et les distributeurs. Il est toutefois difficile, sans une étude plus détaillée, de bien cerner les éléments les plus faibles de cette mécanique et de proposer des changements sans mieux connaître l'ensemble de la problématique de l'office. C'est pourquoi la Table de concertation avait demandé à la SODEC que soit envisagée la réalisation d'une étude sur l'office, laquelle pourrait tenir compte à la fois des aspects économiques et culturels de la question.

La SODEC en agissant dans ce dossier à titre d'expert-conseil, a proposé, dans un document méthodologique produit à l'automne 2002, qu'une première étape de repérage empirique était souhaitable. Une enquête auprès des distributeurs de livres devrait repérer tous les envois et retours liés à l'office au cours d'une année, en fonction de l'origine des livres et de leur destination. De telles données permettraient d'établir les quantités réelles de livres en circulation ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs pertinents à l'analyse. Il était également proposé que l'enquête soit confiée à l'Observatoire de la culture et des communications, qui était incidemment en train de mettre au point, à ce moment, une enquête sur les distributeurs.

Il a été malheureusement impossible, en raison de délais trop courts et de problèmes méthodologiques liés à la configuration des données chez les distributeurs, d'intégrer les questions de l'enquête suggérée par la SODEC à celle de l'Observatoire. Considérant les ressources financières et humaines dont dispose la SODEC, celle-ci n'était pas en mesure de mener elle-même ce type d'enquête. Il a donc été décidé qu'elle limiterait son rôle à celui de conseiller. À la suite d'une rencontre avec des représentants de l'Association des distributeurs de livres en langue française (ADELF), il a été entendu que celle-ci assumerait désormais le leadership dans ce dossier, et mènerait en premier lieu une enquête sur les principaux problèmes rencontrés par les éditeurs, les distributeurs et les librairies avec le système de l'office, enquête qui serait menée avec la collaboration des associations professionnelles concernées. La SODEC s'est engagée à tenir le rôle de conseiller auprès de ces associations pour les enquêtes et études qui seraient éventuellement menées.

Dans le domaine des métiers d'art

Poursuivre l'élaboration de l'esquisse de portrait économique du domaine.

Du point de vue de l'analyse économique, le domaine des métiers d'art est notoirement sous-documenté. Depuis plusieurs années, les représentants du milieu, et au premier plan la Commission des métiers d'art de la SODEC, faisaient des demandes répétées pour que cette lacune soit comblée. C'est pourquoi la SODEC a produit, en octobre 2002, l'étude *Les métiers d'art au Québec — Esquisse d'un portrait économique*, suivie d'une version révisée en mai 2003.

Les principales conclusions de ce rapport étaient les suivantes. Dans l'ensemble, le domaine des métiers d'art, au Québec, se caractérise par la présence d'entreprises de très petite taille. La rentabilité des entrepreneurs est en première analyse assez bonne mais, comme pour de nombreuses entreprises, le profit constitue une partie du revenu des artisans entrepreneurs, la valeur de ce profit en tant qu'indicateur de ressources disponibles pour le développement doit être fortement nuancé. D'autant plus que l'examen des bilans financiers des entreprises montre un faible état des liquidités et une performance moyenne de la gestion. La répartition des entreprises par familles de métiers (bois, métaux, céramique, textile, etc.) montre également des fluctuations importantes, les chiffres d'affaires et les taux de profit variant grandement d'une famille à l'autre. La petite taille des entreprises du domaine constitue sans nul doute leur principale faiblesse. Le secteur demeure très largement artisanal, ce qui explique que très peu d'entreprises disposent de ressources suffisantes pour embaucher des employés et les rémunérer, investir dans la conception et le développement de nouveaux produits ou procéder à des dépenses d'investissement en équipements.

À la suite du lancement du document, de sa diffusion et des divers commentaires qui ont suivi, de même que de l'analyse interne sur les façons possibles de poursuivre cette étude, il a été conclu que seule une enquête primaire portant sur la totalité des entreprises de métiers d'art permettrait de compléter et enrichir ces premiers résultats. Une telle enquête devrait être placée sous la responsabilité de l'Observatoire de la culture et des communications.

Axe d'intervention 2

Lutter contre une vision dualiste des rôles des artistes et des entreprises.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Mettre à jour et diffuser une analyse de l'impact des activités de la SODEC sur les revenus des artistes.

La question de la rémunération des artistes et des auteurs est toujours d'actualité, la plupart d'entre eux ayant la plus grande difficulté à vivre de leur art. Lorsqu'il y a débat sur la question, toutefois, on néglige trop souvent l'importance des sommes qui leur sont versées par les producteurs et les éditeurs, lesquelles proviennent du financement des coûts de production et

de l'exploitation commerciale des œuvres. Il est également important de rappeler que l'État contribue, de manière indirecte, à soutenir les revenus des artistes et des auteurs par le biais de son soutien financier aux entreprises de production. L'importance de cette question explique que la SODEC a mis à jour, revu et corrigé l'étude *L'impact des opérations financières de la SODEC sur les revenus des artistes et des auteurs*. Cette étude a été complétée en juin 2003 et rendue publique à l'automne 2003.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes. Au Québec, en 1999-2000, les revenus versés aux artistes, aux auteurs et au personnel technique spécialisé par les producteurs québécois pouvaient être estimés à 30 millions de dollars dans le domaine du disque et du spectacle de variétés, à 27,5 millions dans l'édition de livres, à près de 400 millions dans la production cinématographique et télévisuelle et à près de 11 millions dans les métiers d'art, soit un grand total, pour l'ensemble de ces domaines, de 468,5 millions de dollars. Les revenus des artistes représentent ainsi une part majeure des dépenses des producteurs : 43 % des dépenses totales des producteurs de disques et de spectacles de variétés, 17 % des dépenses des éditeurs agréés, 48 % des coûts de production des producteurs de cinéma et de télévision et 25 % des dépenses totales des entreprises de métiers d'art. On estime aussi que, en 2002-2003, l'impact du soutien de la SODEC sur les revenus des artistes, des auteurs et du personnel technique reconnu se chiffrait à 79,6 millions de dollars, soit 5,6 millions dans le disque et le spectacle de variétés, 1,3 million dans l'édition, 72,1 millions dans le cinéma et la télévision et 0,6 million dans les métiers d'art.

L'objectif visé par cette étude — rendre compte de l'importance de la contribution des producteurs et éditeurs aux revenus des artistes et des auteurs, et donc de la contribution indirecte de la SODEC à leurs revenus par le biais de son aide aux entreprises de production et d'édition —, a été largement atteint et sa diffusion élargie assure que tous les acteurs concernés ont accès à l'information.

Axe d'intervention 3

Contribuer avec le MCC, le CALQ et les associations aux activités de l'Observatoire de la culture et des communications.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Contribuer financièrement à l'Observatoire de la culture et des communications.

Quatre institutions québécoises se sont unies pour créer l'Observatoire de la culture et des communications : l'Institut de la statistique du Québec, le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ainsi que la Société de développement des entreprises culturelles. Ensemble, elles ont convenu du rôle et du mandat de l'Observatoire et de son financement.

Évolution de l'aide financière accordée par la SODEC à l'Observatoire de la culture et des communications, 2001-2002 à 2003-2004

2001-2002	—
2002-2003	125 000 \$
2003-2004	100 000 \$

La première contribution de la SODEC à l'Observatoire remonte en 2000-2001. Elle était de 125 000 \$. Toutefois, pour diverses raisons administratives, la contribution de 2001-2002 a été versée en 2002-2003, créant ainsi un décalage d'une année dans le versement de sa contribution.

L'effort consenti annuellement par la SODEC au financement de l'Observatoire est directement tributaire de l'intérêt et de la portée des travaux de cet organisme qui permettent, sans contredit, de mieux documenter et comprendre l'évolution des domaines culturels et d'y intervenir plus adéquatement.

Assister aux réunions des comités consultatifs et participer au comité conseil.

Pour accomplir sa mission, l'Observatoire s'est entouré de huit comités consultatifs où siègent des représentants des divers domaines culturels. Ces comités ont pour principales fonctions de donner des avis et de communiquer les attentes des milieux concernés. La SODEC et le CALQ sont également invités à participer aux réunions de ces comités. Ainsi, la Société a délégué en cours d'année des représentants à sept des comités mis sur pied par l'Observatoire.

L'Observatoire s'est également doté d'un comité conseil, formé d'un spécialiste en statistique et recherche du CALQ, de la SODEC et du MCC, lesquels assistent le directeur de l'Observatoire dans sa tâche. En plus d'entretenir des liens réguliers pour répondre à des questions particulières liées aux travaux et aux projets de l'Observatoire, ce comité conseil s'est réuni de façon formelle à deux reprises au cours de la dernière année.

Dans le domaine du cinéma

Collaborer à l'édition 2004 de Statistiques sur l'industrie du film.

La SODEC collabore annuellement à l'édition de *Statistiques sur l'industrie du film*.

La contribution de la Société porte sur quatre chapitres et nécessite des travaux de recherche, de traitement statistique ainsi qu'une analyse de l'évolution de la production québécoise au cours de la dernière année. Une identification et une compilation systématique du nombre de longs métrages réalisés dans l'année fait l'objet d'une analyse et constitue le premier chapitre de l'ouvrage. Le deuxième chapitre, également produit par la SODEC, consiste en un traitement systématique du financement des productions cinématographiques et télévisuelles soutenues par le crédit d'impôt du Québec. Ce travail est complété par le chapitre 11 qui présente les résultats du crédit d'impôt pour les services de production cinématographique et télévisuelle et du crédit d'impôt pour le doublage de film. Finalement, notre contribution au chapitre 10, *Le cinéma dans le monde*, est destinée à offrir une base de comparaison internationale de l'activité québécoise avec celle d'autre pays.

Ces indicateurs mettent en perspective, au fil des ans, l'évolution de l'industrie du film au Québec tant dans sa production que dans son impact auprès du public.

Dans le domaine du livre

Collaborer à la réalisation du profil du domaine du livre, notamment par une analyse des flux financiers.

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec a ouvert en 2003 un vaste chantier sur l'état des lieux dans le domaine du livre. Appelée à collaborer aux travaux, la SODEC devait produire au cours de l'année une analyse des flux financiers à partir des données révisées des ventes de livres au Québec. L'Institut de la statistique du Québec a toutefois été dans l'impossibilité de compléter, pour l'automne 2003, la révision de son enquête sur les ventes de livres et en a reporté l'échéance à juin 2004. C'est donc au cours du prochain exercice financier que la SODEC produira une analyse du marché et des flux financiers dans le domaine du livre au Québec. Advenant la disponibilité des données nécessaires, l'expertise de la SODEC pourrait également être requise pour les chapitres concernant la situation financière des librairies, des éditeurs, des distributeurs et des diffuseurs de livres.

Axe d'intervention 4

Analyser le processus de renouvellement des postes de direction des entreprises dans un contexte de départ à la retraite et évaluer les mesures pertinentes à prendre.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Documenter la situation, préciser le problème et préparer une note de réflexion.

Cette action sera réalisée en 2004-2005.

LE PARTENARIAT COMME PRINCIPE D'ACTION

Objectif 7

Professionalisme des entreprises

Corollaire de la compétitivité, le professionnalisme est pris en compte dans la relation d'affaires qui s'établit entre une entreprise et la Société, parce que cette dernière est régulièrement appelée à jouer un rôle-conseil. Ce partenariat peut s'établir dès le démarrage de l'entreprise et accompagner son développement, depuis l'élaboration de son plan d'affaires et de ses projets, jusqu'à la production de ses bilans. Le renforcement du professionnalisme ne peut donc se réduire à une notion de formation. Le défi consiste à ce que les entreprises puissent progresser en fonction de leurs besoins. La précision des analyses, la qualité des outils de gestion et la mise en place de services ponctuels d'aide rendent cet objectif réalisable.

Axe d'intervention 1

Identifier les moments où s'exerce dans la relation à l'entreprise la fonction conseil et systématiser les services.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Faire l'état de situation des réalisations ainsi que des besoins à combler dans les différents domaines d'activités et établir les priorités.

Mettre en place les outils adéquats pour répondre aux besoins identifiés (séances d'information, trousse, ateliers, autres).

Ces actions seront réalisées en 2004-2005.

Axe d'intervention 2

Poursuivre notre collaboration à la mise en œuvre des politiques de développement des ressources humaines en culture.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Poursuivre la collaboration de la SODEC avec le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) et participer aux divers comités sur les ressources humaines et la formation en culture, ainsi qu'au comité ministériel de mise en œuvre de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture (Emploi-Québec, ministère de la Culture et des Communications (MCC), ministère de l'Éducation (MÉQ), Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et SODEC).

La formation et le perfectionnement des ressources sont au cœur du professionnalisme des entreprises et du développement de l'emploi dans le secteur de la culture.

Cette dynamique interpelle la SODEC, car les succès des productions culturelles reposent sur le talent des créateurs, mais aussi sur les compétences des artisans qui œuvrent à leur réalisation. La SODEC participe donc régulièrement à des comités mixtes, réunissant les institutions publiques, soit différents ministères, dont Emploi-Québec, et des représentants d'associations professionnelles et du CQRHC. Au cours de l'année, la SODEC a participé à des rencontres de l'Institut national de l'image et du son (INIS), du comité spécial (MCC, CQRHC, MÉQ, SODEC) concernant *La description de certaines fonctions de travail liées à l'industrie de la production cinématographique et audiovisuelle*, ainsi qu'à celle organisée par le comité ministériel de mise en œuvre de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture. Les travaux de ces différents comités servent à identifier des problématiques et à élaborer des solutions pour faire des recommandations aux instances gouvernementales concernées.

Participer aux travaux du comité de suivi du projet « Veille de l'emploi et des compétences » dans le secteur culturel (Emploi-Québec, CQRHC, MCC, CALQ et SODEC).

La stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture a été lancée il y a maintenant trois ans. Cette stratégie prévoyait trois axes d'intervention. Le premier sur l'emploi, le second sur la formation continue et le troisième sur la veille de l'emploi et des compétences.

Le comité de veille de l'emploi et des compétences est animé par la MCC et Emploi-Québec. Au cours de l'année, la SODEC a été sollicitée deux fois pour participer aux travaux du comité. De nombreuses démarches ont été effectuées afin d'implanter un outil de veille, mais elles se sont avérées infructueuses. En conséquence, lors d'une réunion tenue le 15 mars 2004, le comité de mise en œuvre de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture a convenu de mettre de côté le projet initial d'implanter une veille de l'emploi et des compétences. Le MCC et Emploi-Québec vont privilégier le recours à des données disponibles plutôt que de tenter d'implanter un nouvel outil de connaissance.

LE PARTENARIAT COMME PRINCIPE D'ACTION

Objectif 8

Actif dans le développement local et régional

La Société a pour mandat de soutenir l'implantation et le développement des entreprises culturelles dans toutes les régions du Québec. Tout en admettant que la centralisation de la production dans les industries culturelles est un phénomène mondial, cela ne doit pas nous cacher la réalité régionale et les activités qui s'y déroulent. En effet, que ce soit en production ou en diffusion, les organismes et les entreprises ont recours à l'aide de la Société pour réaliser leurs activités. En coordination avec d'autres institutions et opérateurs sur le territoire, la SODEC participe à la valorisation de la culture locale et régionale. L'activité culturelle étant déterminante pour la vitalité sociale et économique des régions, la SODEC est désireuse de participer à la définition des stratégies conduites par les agents culturels et économiques régionaux. En adaptant son action aux priorités établies dans les ententes cadres intervenues entre les régions et le gouvernement, la Société se doit d'agir à l'intérieur de ses ressources. Toutefois, en sa qualité de banque d'affaires, elle pourra trouver à prolonger son action à l'échelle locale grâce au concours des Centres locaux de développement (CLD) avec qui elle partage un mandat de développement d'entreprises.

Axe d'intervention 1

Atteindre ou maintenir un volume optimal d'activités dans chaque domaine.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Produire un bilan statistique des interventions de la SODEC dans les 17 régions administratives.

RÉSULTATS

Afin de connaître le découpage et l'évolution de ses interventions par région, la SODEC procède annuellement à un bilan statistique.

**Évolution des interventions de la SODEC, par régions administratives, 2001-2002
à 2003-2004***

Région administrative	2001-2002				2002-2003				2003-2004			
	Nb	%	\$	%	Nb	%	\$	%	Nb	%	\$	%
01 Bas-Saint-Laurent	32	2,0	578 331	1,5	30	1,8	481 069	1,1	34	2,3	308 009	0,7
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	39	2,5	385 625	1,0	43	2,5	481 292	1,1	29	1,9	326 255	0,7
03 Québec	141	8,9	2 794 505	7,2	176	10,3	2 818 656	6,6	135	9,1	3 510 418	7,9
04 Mauricie	19	1,2	248 765	0,6	19	1,1	242 594	0,6	14	0,9	400 639	0,9
05 Estrie	32	2,0	357 977	0,9	46	2,7	691 337	1,6	30	2,0	274 724	0,6
06 Montréal	1026	64,9	30 104 279	78,1	1081	63,3	33 936 417	79,9	998	67,0	35 975 852	81,2
07 Outaouais	25	1,6	264 048	0,7	19	1,1	210 016	0,5	16	1,1	160 312	0,4
08 Abitibi-Témiscamingue	18	1,1	234 928	0,6	15	0,9	227 523	0,5	11	0,7	237 945	0,5
09 Côte-Nord	7	0,4	146 650	0,4	10	0,6	136 137	0,3	10	0,7	230 626	0,5
10 Nord-du-Québec	2	0,1	35 183	0,1	6	0,4	41 114	0,1	2	0,1	25 088	0,1
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21	1,3	169 720	0,4	14	0,8	291 023	0,7	20	1,3	341 200	0,8
12 Chaudière-Appalaches	18	1,1	116 485	0,3	24	1,4	123 007	0,3	17	1,1	80 173	0,2
13 Laval	14	0,9	258 801	0,7	12	0,7	156 853	0,4	11	0,7	110 838	0,3
14 Lanaudière	24	1,5	179 144	0,5	32	1,9	400 553	0,9	17	1,1	128 508	0,3
15 Laurentides	35	2,2	327 976	0,9	39	2,3	382 958	0,9	27	1,8	293 746	0,7
16 Montérégie	121	7,7	2 331 894	6,0	133	7,8	1 789 078	4,2	114	7,7	1 874 110	4,2
17 Centre-du-Québec	6	0,4	25 800	0,1	9	0,5	55 441	0,1	5	0,3	18 800	0,0
Total	1 580	100,0	38 560 111	100,0	1 708	100,0	42 465 068	100,0	1 490	100,0	44 297 243	100,0

* Exclut les activités de la Direction générale du financement des entreprises et de la Direction générale de l'aide fiscale aux entreprises culturelles.

À l'examen de ce bilan, il ressort, de façon régulière, des variations dans le nombre d'interventions et dans la part de l'aide globale attribuée à chaque région. Cette situation est d'abord tributaire de la nature des activités des entreprises culturelles sur un territoire, mais aussi de celle des programmes sollicités par ces dernières au cours d'une année donnée. Ainsi, une intervention financière de la SODEC en soutien à une production audiovisuelle, qui représente généralement un montant plus important que dans un autre domaine, fera varier de façon importante la part de l'aide accordée d'une année à l'autre, dans une région.

Malgré cette mise en perspective, certains changements apparus en 2003-2004 méritent une attention particulière. Ainsi, on peut remarquer que les entreprises de la région de Montréal ont connu une augmentation de la part des montants attribués de 79,9 % à 81,2 %.

Hormis les effets des fluctuations régulières, certains facteurs viennent expliquer les particularités de la dernière année. Tout d'abord, la hausse de l'enveloppe budgétaire consacrée au domaine du cinéma a eu des répercussions surtout dans les régions de Montréal et de Québec où se déroulent principalement ces activités.

Évolution des interventions de la SODEC, par regroupement de régions administratives, 2001-2002 à 2003-2004*

Programme d'aide	2001-2002				2002-2003				2003-2004			
	Nb	%	\$	%	Nb	%	\$	%	Nb	%	\$	%
Régions sans celles de Montréal et de Québec	413	26,1	5 661 326	14,7	451	26,4	5 709 995	13,4	357	24,0	4 810 972	10,9
Régions de Montréal et de Québec	1167	73,9	32 898 784	85,3	1257	73,6	36 755 073	86,6	1133	76,0	39 486 270	89,1
Total	1 580	100,0	38 560 110	100,0	1 708	100,0	42 465 068	100,0	1 490	100,0	44 297 242	100,0

* Exclut le financement des entreprises, le financement intérimaire des crédits d'impôt et les mesures fiscales.

Par ailleurs, la diminution des crédits liés à l'aide aux librairies et aux métiers d'art a eu un impact sur le montant de l'aide accordée aux autres régions. Ce montant est ainsi passé de 5,7 M\$ en 2002-2003 à 4,8 M\$ en 2003-2004.

Poursuivre et intensifier les rencontres avec les intervenants régionaux (bureaux du ministère de la Culture et des Communications, Conseils régionaux de concertation et de développement (CRD), Conseils régionaux de la culture (CRC)) lors de la tenue des événements en région (salons, festivals, etc.).

De façon générale, la SODEC participe régulièrement aux différentes rencontres liées aux ententes spécifiques qu'elle a signées avec des CRD, et elle assure la présence de représentants lors de la tenue des événements culturels régionaux auxquels elle contribue financièrement. Ces événements peuvent être des salons du livre ou des métiers d'art ou encore des festivals de musique ou de cinéma.

Dans le domaine des métiers d'art plus spécifiquement, la SODEC participe également, à l'occasion, à des rencontres de concertation avec les partenaires régionaux tels les conseils de la culture, les centres locaux de développement (CLD), ou les corporations professionnelles régionales. Elle y joue alors un rôle conseil dans le cadre du développement de projets d'envergure régionale.

Dans le domaine du cinéma, la SODEC participe activement aux festivals qu'elle soutient, par l'organisation d'activités qui visent à rassembler le milieu ou à sensibiliser les publics (organisation d'ateliers pour les professionnels ou pour le public, conférences, etc.).

Ces événements sont des moments d'écoute, d'échange et de partage d'expertise forts appréciés de la SODEC et de ses clientèles.

Participer, dans le cadre des ententes spécifiques de régionalisation, à des sessions de travail organisées par les Conseils régionaux de concertation et de développement (CRD), pour sensibiliser les agents économiques aux problématiques de développement des entreprises culturelles.

Les deux ententes spécifiques de régionalisation que la SODEC a signées en 2003 avec les CRCD du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine prévoient chacune la tenue d'un atelier destiné aux agents économiques de la région, et plus particulièrement, les Centres locaux de développement (CLD). Ces ateliers ont pour but de mieux faire comprendre aux bailleurs de fonds la réalité des entreprises culturelles, et de favoriser les actions qui peuvent être engagées en leur faveur grâce aux ressources et aux services dont ils disposent. L'accent est mis sur la participation des CLD qui, au plan local, travaillent spécifiquement au développement des entreprises.

La préparation de ces deux ateliers a été amorcée en 2003-2004 avec la collaboration des CRCD et des partenaires dans les deux régions. La sensibilisation des agents économiques se fera sur la base de la présentation du contexte général de l'économie de la culture,

d'une évaluation des risques inhérents aux entreprises culturelles, d'un exposé des principales filières du secteur et d'une comparaison avec d'autres secteurs de l'activité économique.

Les deux ateliers devraient se tenir au cours de l'exercice 2004-2005.

Axe d'intervention 2

Adapter les actions aux réalités diverses du territoire.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Participer à la réalisation des projets structurants visés par les ententes spécifiques, soit :

- > *Bas-Saint-Laurent : soutenir un projet régional visant la promotion et la commercialisation des métiers d'art et des activités d'animation de la lecture et du livre;*
- > *Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : contribuer à deux projets régionaux de commercialisation des métiers d'art, au rayonnement international du Festival en chanson de Petite-Vallée et à la tenue d'un événement régional d'animation de la lecture et du livre.*

Dans le cadre de la Politique de développement local et régional, la SODEC a signé, respectivement avec le CRCD du Bas-Saint-Laurent (décembre 2002) et celui de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (mars 2003), une entente spécifique de régionalisation. Celles-ci visent à soutenir des projets structurants dans le domaine du livre et des métiers d'art, ainsi qu'un projet favorisant le rayonnement international du *Festival en chanson de Petite-Vallée* (Gaspésie). Ces projets répondent à des priorités identifiées par les régions. Au moyen de ces ententes, la SODEC vise à bonifier sa participation dans certains projets ou manifestations culturelles au moyen de partenariats avec des acteurs régionaux, dont le CRCD.

Au cours des deux premières années d'application, la SODEC a participé à plusieurs des projets prévus à ces ententes dont, entre autres, les projets structurants dans le domaine des métiers d'art dans le Bas-Saint-Laurent (2002-2003) et en Gaspésie-Île-de-la-Madeleine (2002-2003 et 2003-2004), ainsi que le soutien au *Festival en chanson de Petite-Vallée* (2002-2003 et 2003-2004). Le soutien à certains de ces projets n'a cependant pas été possible à la hauteur prévue dans les ententes.

Soutenir la réalisation d'un état de situation sur les entreprises culturelles et la pratique artistique au Nunavik, en partenariat avec l'Institut culturel AVATAQ et le CALQ.

La SODEC signait, en août 2003, avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et l'Institut culturel du Nunavik, AVATAQ, une entente visant la réalisation d'un état des lieux du développement des entreprises culturelles et d'un état de situation de la pratique artistique au Nunavik. Ce projet résulte de la nécessité de disposer de connaissances plus approfondies de ce qui se réalise au Nunavik afin d'éclairer les réflexions de la SODEC et du CALQ sur une éventuelle manière d'adapter l'aide pour la région en vue de soutenir les artistes, écrivains, organismes artistiques et entreprises culturelles.

En raison de l'immensité du territoire et de la difficulté de rejoindre toutes les communautés, l'échéance du projet, qui devait se terminer en mars 2004, a été reportée à l'automne 2004.

Axe d'intervention 3

Préparer un bilan des processus de mise en place des ententes et des besoins exprimés par les régions.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Documenter le processus de négociation des ententes déjà signées et établir un comparatif entre les objectifs de la politique de développement local et régional et les objectifs visés par les ententes.

Cette action doit être réalisée en 2004-2005.

Adapter notre stratégie d'intervention au regard des nouvelles orientations qui seront proposées par le gouvernement en matière de développement local et régional.

Le 11 mars 2004, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, rendait public le document intitulé *Briller parmi les meilleurs*, qui présente la vision et les priorités du gouvernement du Québec. L'une des orientations stratégiques présentées dans ce document propose de « favoriser l'autonomie et le développement des régions ». L'un des moyens mis en place pour la concrétiser est la réorganisation des structures régionales par la mise en place des Conférences régionales des élus (CRÉ). Instaurées par la Loi 34 sur le ministère du Développement économique et régional, les CRÉ doivent entrer en fonction le 1^{er} avril 2004, en remplacement des CRD.

Axe d'intervention 4

Établir une entente générale avec les Conseils locaux de développement (CLD), pour un partenariat visant l'implantation d'une politique de microcrédit.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Cette action doit être réalisée en 2004-2005.

UNE GESTION SENSIBLE ET COMPÉTENTE

Objectif 9

Préoccupation constante de la qualité du service

Les grandes orientations et les objectifs de la Société ne voudraient rien dire si elle ne pouvait accomplir sa mission, et cette dernière commence dans sa relation avec la clientèle. Plus qu'un état d'esprit, cette disposition au service et cette ouverture au milieu font la différence entre le succès et l'échec. Par ailleurs, il ne faudrait pas confondre cette attitude avec une recherche de proximité maladroite et une perte de sens critique. Il s'agit seulement de reconnaître que, sans les artistes et les entreprises, la SODEC n'aurait aucune raison d'exister et que, grâce à la contribution de celle-ci, les uns et les autres peuvent se développer. L'apport des représentants du milieu au sein du conseil d'administration et des instances consultatives constitue une assise pour la concrétisation de cet objectif.

Axe d'intervention 1

Partager entre les directions générales une même vision des relations avec les clientèles et le milieu associatif.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Diffuser à l'interne la déclaration de services aux citoyens, notamment par des rencontres avec les employés.

La déclaration de services aux citoyens reflète les engagements de la SODEC face à la prestation de ses services. Parmi ces engagements figurent la personnalisation des rapports, le partenariat réel, l'accessibilité, l'équité, la transparence, la gestion confidentielle de l'information et le professionnalisme du personnel. Conséquemment, il était important d'assurer une diffusion auprès du personnel de la portée de cette déclaration et de la politique administrative sur le traitement des plaintes qui la complète. Une rencontre de sensibilisation a donc été tenue avec tous les employés pour assurer la bonne compréhension de cette politique et de son application à la SODEC.

Axe d'intervention 2

Conforter l'esprit d'ouverture au sein des équipes en adoptant une politique d'amélioration continue des services.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Réaliser et diffuser auprès des employés un cahier des politiques internes.

Afin d'assurer un repérage plus rapide des politiques internes, il est nécessaire de fournir à tous les employés un document de référence intégrant toutes les politiques, directives ou autres lignes directrices de la Société et toute autre information pertinente à l'accomplissement du travail. Compte tenu de l'ensemble des priorités, la production de ce document de référence a dû être reportée. Il sera produit d'ici la fin de l'année 2005.

Axe d'intervention 3

Solliciter des avis des commissions consultatives et du CNCT sur les besoins en matière de service.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Planifier des rencontres avec les commissions et le CNCT pour discuter de la qualité des services.

Les commissions et le CNCT constituent des interlocuteurs naturels nous permettant d'être en contact avec notre clientèle. Nous croyons qu'ils constituent un lieu privilégié pour nous fournir des indices quant à la perception que notre clientèle peut avoir de la qualité de nos services et des améliorations à rechercher. La Déclaration des services aux citoyens sera présentée à chacune des commissions et au CNCT au cours de la prochaine année, ce qui favorisera un échange sur la qualité des services offerts par la SODEC. Cette démarche sera réalisée à partir de l'automne 2004 pour être parachevée au début de l'année 2005.

Planifier la réalisation d'un sondage auprès de nos clientèles.

Le recours aux sondages pour connaître la satisfaction de la clientèle constitue un instrument efficace de diagnostic sur l'état de satisfaction de la clientèle. Comme la SODEC n'a jamais utilisé une telle approche, il nous semblait important de réfléchir à la pertinence de mener une telle enquête systématique. Il était prévu que l'analyse de la pertinence d'un sondage soit réalisée au cours de l'année et qu'advenant une recommandation positive, nous ayons établi une planification pour la réalisation d'un tel sondage.

Le peu de cas de plainte ou d'insatisfaction rapportés au cours des dernières années à la SODEC, de même que les coûts inhérents à une telle démarche nous ont amenés à la reporter à plus tard. Une analyse systématique des plaintes portées à notre attention au cours de la prochaine année et les conclusions des échanges avec les membres des commissions et du CNCT nous permettront de statuer, d'ici la fin de l'année, sur la pertinence de mener un tel sondage.

UNE GESTION SENSIBLE ET COMPÉTENTE

Objectif 10

Parfaire les compétences

Dans un monde en transformation, la compétence n'est jamais acquise pour de bon, tout comme il est juste de reconnaître que les outils de gestion doivent être constamment mis à jour. Bref, l'environnement dans lequel s'effectue la gestion d'une multitude de dossiers a besoin d'être revu et ajusté selon l'évolution des industries culturelles et des connaissances que nous acquérons sur elles. Dans un univers aussi diversifié que celui de la SODEC, la variété des rôles et des fonctions, multipliée par le nombre de domaines d'activités, milite en faveur d'une mise en commun des expertises. La Société entend inscrire cette approche dans une optique d'amélioration des compétences.

Axe d'intervention 1

Mettre en place un mécanisme permanent d'évaluation des compétences.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Tracer les orientations, objectifs et paramètres d'un modèle d'évaluation

Il importe d'intégrer à l'ensemble de l'organisation un processus d'optimisation de la qualité des services basé sur le développement des compétences et l'ajout d'instruments de gestion modernes et adaptés aux fonctions de la Société. La SODEC entendait produire, au cours de l'exercice financier, un document d'orientation en la matière. Toutefois, cette planification a dû être révisée pour laisser place au dossier relatif à l'équité salariale. En effet, la Société, comme d'autres sociétés d'État, s'est vue imposer, au cours de 2003, l'obligation de réaliser de façon autonome un programme d'équité salariale par suite d'une décision de la Commission de l'équité salariale. Cette opération nécessitera, entre autres, une révision systématique des descriptions de tâches des employés et mobilisera une grande part de l'attention de la Direction des ressources humaines. Conséquemment, nous ne prévoyons pas aborder cet axe du plan d'action avant le début de 2005-2006 et tout l'échéancier relatif à cet axe sera décalé de deux ans. Les travaux relatifs au programme d'équité salariale permettront néanmoins d'avancer dans la réalisation de cette démarche dans la mesure où ils sous-tendent l'examen de la nature des qualifications requises et des compétences à développer pour tous les postes de la SODEC.

*Convenir d'un mécanisme après une période d'échanges avec les employés.
Implanter le mécanisme.*

Compte tenu du report (voir point précédent) des travaux relatifs aux orientations de la SODEC en matière de développement des compétences, ces deux actions seront réalisées en 2005-2006.

Axe d'intervention 2

Offrir une formation axée sur le service et le développement des pratiques d'affaires.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Identifier les besoins sur le plan de l'efficacité et du maintien des compétences, en concertation avec le comité conjoint de formation. Rédiger la nouvelle politique de formation.

Outre les obligations légales, la formation du personnel constitue un engagement de la Société envers sa clientèle. La préoccupation d'identifier rapidement les axes de formation à privilégier doit s'inscrire dans l'agenda des gestionnaires de la Société, ainsi que chez tous les membres du personnel, afin d'assurer la réussite de cet objectif.

Un inventaire des priorités de formation réalisé pour chacune des directions doit être produit deux fois par année et soumis au Comité conjoint (employeur-syndicat). De même, la Société entend maintenir ses efforts de formation au-dessus du seuil de 1% de la masse salariale que lui impose la loi.

Au cours de 2003-2004, quatre des six directions générales ont produit une liste des besoins de formation à privilégier, les autres directions devraient produire cette liste sous peu, après quoi le comité conjoint de formation devrait se pencher sur les priorités à retenir.

Nonobstant cette opération d'inventaire, une importante opération de formation a été réalisée au cours de l'année afin de permettre au personnel de se familiariser au nouvel environnement informatique Office XP récemment implanté à la SODEC. Ainsi, l'essentiel des employés a reçu deux jours de formation spécifique à cet aspect du travail. Outre cette formation, la Société a appuyé financièrement les demandes individuelles de ses employés pour des formations plus spécifiques. La Société a ainsi consacré 71 309 \$ à la formation de ses employés, soit 1 % de sa masse salariale.

Par ailleurs, la politique de formation de la Société n'ayant pas été révisée depuis plusieurs années, le comité conjoint de formation devra produire, au cours de l'année 2004-2005, des recommandations visant à l'actualiser. La nouvelle politique devrait être appliquée à partir de 2005-2006.

Axe d'intervention 3

Organiser des sessions d'information sur divers phénomènes de gestion rencontrés dans l'administration des programmes.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Organiser des séances de travail du comité de gestion sur la qualité des services afin d'identifier les problèmes et discuter des solutions. Promouvoir ces réflexions auprès des employés.

Comme suite à l'adoption de la Déclaration de services aux citoyens, il est apparu important que le comité de gestion soit directement impliqué dans la résolution des problèmes soulevés, et ce, dans les meilleurs délais afin d'assurer une prise en compte commune des pistes

d'amélioration identifiées. Comme au cours de l'année 2003-2004, aucune plainte formelle n'a été déposée et que nous ne disposons pas encore d'un premier diagnostic issu des rencontres avec les diverses commissions consultatives de la Société, ce point n'a pas été traité par le comité de gestion au cours de l'année. Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé au contenu de la Déclaration de services aux citoyens et de ses modalités d'application à la SODEC.

Axe d'intervention 4

Établir un échange entre les directions générales sur l'adaptation des outils de gestion.

ACTIONS ET MOYENS RETENUS

Faire l'inventaire et l'analyse des procédures de gestion de la Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle, identifier les changements à apporter et en réaliser l'implantation.

Dans le cadre d'un allègement du processus de traitement et d'analyse des demandes soumises à cette direction générale, une analyse détaillée du cheminement des dossiers s'avérait nécessaire. L'analyse a été faite et les allègements proposés dans le processus de gestion des programmes ont été mis en place. Cette opération a permis de minimiser l'impact de l'abolition d'un poste par suite de la réorganisation administrative, tout en maintenant les délais de traitement à leur niveau antérieur et en faisant disparaître certaines opérations cléricales sans valeur ajoutée significative. Cette opération est donc terminée.

Planter le logiciel de gestion du crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle.

La gestion et l'analyse des demandes de crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle requéraient des opérations répétitives d'entrée de données et de production de documents administratifs. De plus, plusieurs amendements apportés au cours des années à cette mesure rendaient complexe leur prise en compte dans les dossiers traités à des périodes différentes. L'objectif était de livrer, en 2003, une version finale de l'application informatique devant servir d'assistant de gestion de la mesure de crédit d'impôt. L'équipe de développement informatique a donc livré une application au cours de l'année 2003 et procédé à son rodage. Des modifications gouvernementales importantes apportées à la mesure de crédit d'impôt en cours d'année ont nécessité de nouvelles modifications au système. Par contre, le processus de consultation permanente mis en place entre l'équipe de développement informatique et les responsables de l'analyse des dossiers doit permettre l'implantation définitive du système dans les premiers mois de l'année 2004-2005.

Faire l'analyse des outils et procédures de gestion des programmes.

Au cours des années, la SODEC a développé et mis en place divers outils de gestion des programmes qui sont souvent indépendants les uns des autres et nécessitent donc des répétitions improductives d'opérations afin de transférer l'information entre ceux-ci. Une rationalisation de ces divers processus est donc nécessaire afin d'éliminer les activités répétitives sans valeur ajoutée et de faciliter l'analyse des demandes.

Ainsi, au cours de l'année 2003-2004, la Société a implanté une première application pour la gestion du programme de l'aide additionnelle à la tournée (domaine du spectacle de variétés). L'équipe de développement informatique en a livré une à des fins de rodage, au mois de février 2004. Greffée à la base centrale de données clients, cette application réduit les duplications des entrées manuelles et génère rapidement les rapports de gestion tout en facilitant l'analyse des dossiers. La version finale sera fonctionnelle au cours de la prochaine année.

Enfin, des améliorations significatives ont été apportées à l'application informatique d'analyse des dossiers du Programme d'aide aux entreprises du disque et du spectacle de variétés. Ces divers instruments contribuent à accroître la productivité de cette direction.

Faire l'analyse des outils et procédures de gestion des ressources humaines.

Un premier diagnostic nous permet de constater que la Direction des ressources humaines dispose de peu d'instruments informatiques pour sa gestion, mais la pertinence de l'implantation de nouvelles applications n'a pas encore fait l'objet d'une analyse poussée.

Aussi, la Direction de l'administration s'est-elle engagée à produire un rapport d'analyse diagnostique et des recommandations pour le début de 2005.

Planter le système de comptabilité intégré.

La Société a fait l'acquisition de deux nouveaux systèmes permettant d'assurer le suivi financier de la Société. Un premier système est destiné aux opérations financières de la Direction générale du financement des entreprises culturelles, alors que le second est destiné à prendre la relève du système de comptabilité générale actuellement en usage. Durant la dernière année, le travail a consisté à assurer la migration des divers systèmes informatiques centraux et à adapter les divers programmes informatiques. Dans la prochaine période, les deux systèmes seront reliés et l'on pourra également procéder à l'implantation des nouveaux systèmes comptables. La mise en place des systèmes et la fin des périodes de rodage sont prévues pour le début des opérations de l'année financière 2005-2006.

2.2 LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES AUX CITOYENS

Au cours de l'année, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été intégrée au site Internet de la SODEC en plus d'être disponible sous sa forme papier.

Au cours de sa première année de promulgation, la Société n'a reçu aucune plainte formelle relative à la qualité des services. Par contre, le secrétariat à la qualité des services est intervenu dans deux dossiers que l'on peut qualifier d'insatisfaction, liés à des refus d'obtention d'une aide financière demandée. Dans chacun de ces cas, il est apparu que les employés de la Société avaient fait les efforts requis pour fournir les explications nécessaires et complètes aux requérants. Après l'intervention du responsable de la qualité du service, aucun d'entre eux n'a déposé de plaintes formelles.



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2003-2004

3 L'UTILISATION DES RESSOURCES

3.1 LE PERSONNEL

LES EFFECTIFS

Les effectifs réguliers de la SODEC pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 se chiffraient à 99 postes comparativement à 107 postes au 31 mars 2003.

Une diminution importante des revenus que la SODEC autogénère par ses intérêts sur ses placements et sa banque d'affaires, en raison des faibles taux d'intérêts qui occurred depuis quelques années et par ses honoraires de garanties et de certification, explique sa décision d'avoir procédé à un exercice de rationalisation dans le but d'équilibrer son budget de fonctionnement, autofinancé en majeure partie à même ses revenus.

Évolution et répartition des effectifs réguliers par catégories d'emplois 2003 et 2004

Catégories d'emplois	Effectifs réguliers au 31 mars 2004						Effectifs réguliers au 31 mars 2003					
	Hommes	Femmes	Total des effectifs	Postes vacants	Total des postes	%	Hommes	Femmes	Total des effectifs	Postes vacants	Total des postes	%
Cadres et assimilés	6	2	8	0	8	8	7	2	9	0	9	9
Professionnels	20	34	54	0	54	55	19	37	56	1	57	53
Personnel de bureau et techniciens	4	33	37	0	37	37	4	35	39	2	41	38
Total	30	69	99	0	99		30	74	104	3	107	
%	30	70					29	71				

LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

La SODEC a débuté un programme de formation portant sur des notions d'ergonomie et d'aménagement des postes de travail s'adressant à l'ensemble de son personnel. Des séances de formation ont été organisées afin d'aider les employés à éviter les différents problèmes physiques que peut entraîner le travail de bureau et plus particulièrement celui à l'ordinateur. Ces cours se poursuivront dans la prochaine année et chaque poste de travail sera évalué afin d'y apporter, s'il y a lieu, les correctifs appropriés.

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Pour donner suite aux orientations retenues par la Commission de l'équité salariale sur l'application de la Loi sur l'équité salariale pour les organismes paragouvernementaux devenus employeurs à la suite de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique, le 20 juin 2001, la SODEC a entrepris, conjointement avec le Syndicat représentant les salariés accrédités des catégories du personnel professionnel et de bureau et techniciens, l'exercice d'un programme distinct d'équité salariale selon les dispositions du régime général de la Loi sur l'équité salariale. Elle s'est, par surcroît, engagée à effectuer la même démarche auprès de ses salariés non syndiqués.

LES ABSENCES MALADIES

Le taux d'absence pour des motifs reliés aux maladies et aux périodes d'invalidité a connu une ascension en 2003-2004 qui s'explique en grande partie par une augmentation du nombre de jours/année par personne en invalidité de courte durée. Nous observons toutefois un taux d'absence pour des raisons de maladies qui se compare au taux d'absence de la Fonction publique pour l'année budgétaire 2002-2003.

Variations des absences maladies excluant le personnel d'encadrement 2003 et 2004

Motifs d'absences	Année budgétaire 2003-2004		Année budgétaire 2002-2003		Fonction publique année budgétaire 2002-2003 ¹
	Jours /année	Taux d'absence	Jours/année Par Personne	Taux d'absence	Taux d'absence
Maladies ²	2,53	0,98 %	2,97	1,14 %	2,82 %
Invalidité courte durée	12,46	4,79 %	3,47	1,33 %	
Invalidité longue durée	4,13	1,58 %	3,97	1,53 %	
Total	19,12	7,35 %	10,41	4 %	

¹ Taux d'absence du personnel régulier de l'ensemble des ministères et organismes de la Fonction publique (à l'exception de la CSST) excluant le personnel d'encadrement.

² Inclut le délai de carence applicable pour toute période d'invalidité.

3.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le parc informatique de la SODEC se compose de 117 ordinateurs personnels et 9 serveurs. Plus de la moitié du parc a moins de 2 ans mais un tiers des ordinateurs est âgé de plus de 4 ans.

L'environnement informatique est basé sur la technologie PC et les logiciels Microsoft, soit Windows 2000 sur les serveurs et Windows XP, ainsi que Office XP sur les ordinateurs personnels. De plus, nous avons normalisé nos bases de données de production sur le SGBD Microsoft SQL Server 2000.

L'année 2003-2004 nous a permis de roder ce nouvel environnement informatique déployé en 2002-2003, notamment quant à la gestion centralisée du parc informatique et la sécurisation du réseau face aux menaces extérieures, virales et autres.

L'équipe de support a effectué plus de 1300 interventions au cours de l'année 2003-2004 dont plus de 1000 en réponse directe aux demandes des utilisateurs. Cette équipe veille au bon fonctionnement du réseau, de la bureautique et du système téléphonique.

Par ailleurs, l'équipe de développement a complété deux applications (version bêta) au cours de l'année 2003-2004. Ces applications se greffent à notre base de données clients existante, portée sur Microsoft SQL Server en 2002-2003. L'une est destinée à la gestion de l'aide fiscale à la production télévisuelle et cinématographique et l'autre à la gestion du soutien additionnel à la tournée. Les versions finales de ces applications seront mises en production au début 2004-2005. Ces activités nous auront aussi permis de définir nos normes d'architecture, de développement et de déploiement pour nos applications internes.

3.3 LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

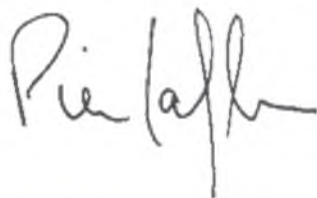
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président,



Pierre Lafleur

Le secrétaire général,



Pierre Major

Montréal, le 28 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

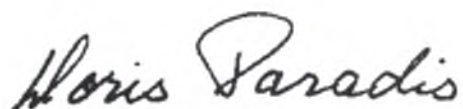
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, FCA

Québec, le 28 mai 2004

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	47 468 083 \$	45 012 904 \$
Intérêts sur placements et sur prêts	1 737 394	1 567 919
Gain sur disposition d'actions	252 200	-
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 4)	874 234	1 041 370
Honoraires de garanties de prêts (note 5)	1 061 692	1 061 786
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 762 949	1 468 571
Autres revenus	74 193	63 642
	53 230 745	50 216 192
Dépenses		
Programmes d'aide financière (note 6):		
Cinéma et production télévisuelle	26 751 008	18 301 434
Disque et spectacle de variétés	7 329 227	9 593 809
Livre et édition spécialisée	3 733 156	5 100 482
Métiers d'art	2 404 701	2 857 789
Multimédia	53 800	1 541 163
Affaires internationales	3 413 917	3 604 260
	43 685 809	40 998 937
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 7)	1 335 480	1 092 043
Frais d'administration (note 8)	8 544 531	8 634 086
Intérêts sur dettes	184 252	5 545
	53 750 072	50 730 611
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	(519 327)	(514 419)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	2 759 375	2 714 145
Loyers et autres	1 407 774	1 311 405
Intérêts sur placements à court terme	23 787	15 927
	4 190 936	4 041 477
Dépenses		
Frais d'exploitation et d'administration (note 9)	2 962 270	2 997 405
Intérêts sur dettes	1 045 165	1 084 912
	4 007 435	4 082 317
REVENU (PERTE) PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	183 501	(40 840)
PLACEMENTS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	2 600 000	-
Revenu (perte) de placements de sociétés en commandite	(13 597)	840 135
Perte de valeur durable sur placement dans une société en commandite	(2 600 000)	-
Frais d'intérêts sur avance à long terme du gouvernement du Québec	-	546 249
REVENU (PERTE) DE PLACEMENTS	(13 597)	293 886
PERTE NETTE	(349 423)	(261 373)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 703 603	2 964 976
EXCÉDENT À LA FIN	2 354 180 \$	2 703 603 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

BILAN

au 31 mars 2004

2004

2003

ACTIF

Encaisse	1 273 190 \$	3 164 240 \$
Placements temporaires (note 10)	14 437 020	9 274 056
Prêts et autres participations financières (note 11)	17 047 454	20 728 747
Aides remboursables (note 6)	1 780 858	1 907 782
Débiteurs et intérêts courus	629 067	466 563
Billets à terme sans intérêt	642 200	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	24 204 774	19 068 096
Frais payés d'avance et avances sur engagements	411 232	474 502
Placements dans des sociétés en commandite (note 12)	15 376 400	18 062 231
Immobilisations (note 13)	17 653 902	17 798 458

TOTAL DE L'ACTIF

93 456 097 \$ 90 944 675 \$

PASSIF

Emprunt bancaire (note 14)	1 974 188 \$	1 048 701 \$
Créditeurs et frais courus	1 869 716	2 022 667
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	-	84 512
Intérêts courus sur dettes à long terme	424 026	352 069
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	12 841 957	12 271 874
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 7)	1 085 919	1 169 494
Revenus reportés (note 15)	17 896 406	15 945 228
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 16)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 17)	16 759 705	17 096 527

70 851 917 67 991 072

AVOIR

Capital (note 18)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport (note 19)	750 000	750 000
Excédent	2 354 180	2 703 603

22 604 180 22 953 603

TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR

93 456 097 \$ 90 944 675 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Engagements (note 24)

Éventualités (note 25)

Pour le conseil d'administration

Pier (afh)

Louise L. Beuké

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(349 423)\$	(261 373)\$
Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie:		
Gain sur disposition d'actions (note 20)	(252 200)	-
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	101 962	413 643
Provision pour créances irrécouvrables liées à l'aide remboursable	(17 013)	179 903
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	1 335 480	1 092 043
Perte sur aliénation d'immobilisations	-	3 009
Amortissement des immobilisations	1 339 574	1 214 087
(Revenu) perte de placement de sociétés en commandite	13 597	(840 135)
Perte de valeur durable sur placement dans une société en commandite	2 600 000	-
	4 771 977	1 801 177
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs et intérêts courus	(162 504)	260 629
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(5 136 678)	(4 799 478)
Frais payés d'avance et avances sur engagements	63 270	(38 556)
Créditeurs et frais courus	(152 951)	449 286
Intérêts courus sur avance à long terme du gouvernement du Québec	(84 512)	(322 181)
Intérêts courus sur dettes à long terme	71 957	(20 484)
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	570 083	3 380 343
Revenus reportés	1 849 216	490 469
	(2 982 119)	(599 972)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 789 858	1 201 205
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(13 336 410)	(12 800 707)
Aides remboursables	(416 842)	(1 382 294)
Restauration d'immeubles	-	(842 790)
Acquisition d'immobilisations	(1 195 018)	(999 947)
Distribution de la quote-part des résultats de sociétés en commandite	72 234	853 208
Remboursements de prêts et autres participations financières	15 208 648	10 962 197
Récupération d'aides remboursables	560 779	568 049
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	893 391	(3 642 284)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	925 487	1 048 701
Dettes à long terme	416 308	3 953 591
Remboursement sur dettes à long terme	(753 130)	(753 129)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	588 665	4 249 163
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES	3 271 914	1 808 084
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	12 438 296	10 630 212
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 20)	15 710 210 \$	12 438 296 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2004

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c.1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c.1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des œuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports en 1989. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme d'achat d'actions, de prêts ou d'investissements aux projets et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du revenu d'intérêt cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt. La valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec.

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Cette provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes.

Placements dans des sociétés en commandite

Le placement dans une société en commandite à titre de commanditaire est comptabilisé à la valeur d'acquisition. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une société en commandite satellite à titre de commanditaire et de commandité est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les œuvres d'art et les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de revenus en fonction des engagements afférents.

Revenus

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de dépenses de programmes. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Fonctionnement	3 109 131 \$	2 852 000 \$
Dette relative aux programmes d'aide financière	184 252	5 545
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	28 192 453	18 828 100
Disque et spectacle de variétés	7 913 091	9 974 600
Livre et édition spécialisée	3 931 059	5 280 170
Métiers d'art	2 460 414	2 922 930
Multimédia	50 000	1 600 000
Affaires internationales	4 064 783	3 900 000
Aide spécifique	-	175 000
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Fonctionnement	1 008 900	1 008 900
Dettes relatives aux immobilisations	2 148 898	2 198 812
PLACEMENTS		
Aide spécifique	2 600 000	-
	55 662 981	48 746 057

SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT

INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	1 791 145	1 172 463
Disque et spectacle de variétés	334 043	338 185
Livre et édition spécialisée	(18 884)	136 941
Métiers d'art	38 101	83 493
Multimédia	58 837	-
Affaires internationales	53 281	-
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Dettes relatives aux immobilisations	12 610 214	12 116 647
	14 866 737	13 847 729

SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN

INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	(3 097 590)	(1 791 145)
Disque et spectacle de variétés	(839 236)	(334 043)
Livre et édition spécialisée	(339 369)	18 884
Métiers d'art	(80 724)	(38 101)
Multimédia	-	(58 837)
Affaires internationales	(336 704)	(53 281)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Dettes relatives aux immobilisations	(13 008 637)	(12 610 214)
	(17 702 260)	(14 866 737)
	52 827 458 \$	47 727 049 \$

	2004	2003
Les subventions se subdivisent comme suit :		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES	47 468 083 \$	45 012 904 \$
PATRIMOINE IMMOBILIER	2 759 375	2 714 145
PLACEMENTS	2 600 000	-
	52 827 458 \$	47 727 049 \$

4. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2004		2003
	Investissements	Aides remboursables	Total
Cinéma et production télévisuelle	455 784 \$	171 607 \$	627 391 \$
Disque et spectacle de variétés	-	41 200	41 200
Livre et édition spécialisée	-	6 110	6 110
Multimédia	-	42 568	42 568
Affaires internationales	-	156 965	156 965
	455 784 \$	418 450 \$	874 234 \$
			1 041 370 \$

5. HONORAIRES DE GARANTIES

	2004	2003
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	676 413 \$	692 421 \$
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	421 711	476 438
Mauvaises créances liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	(101 962)	(413 643)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations (note 15)	65 530	306 570
	385 279	369 365
	1 061 692 \$	1 061 786 \$

6. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES

DÉPENSES - PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés	Livre et édition spécialisée
Investissements - aides sélectives	22 577 708 \$	- \$	- \$
Investissements - aides corporatives	1 460 000	-	-
Subventions	2 585 818	7 470 444	3 673 957
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	361 148	-	-
Provision pour créances irrécouvrables	-	(66 352)	35 350
Annulations et recouvrements	(740 717)	(100 414)	-
Autres	507 051	25 549	23 849
	26 751 008 \$	7 329 227 \$	3 733 156 \$

ACTIF - AIDES REMBOURSABLES	Cinéma et production télévisuelle	Disque et spectacle de variétés	Livre et édition spécialisée
Solde au début	- \$	635 342 \$	845 972 \$
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées dans l'exercice	-	22 318	-
Récupérations	-	(64 702)	(206 071)
Annulations	-	-	-
Radiations	-	7 000	(50 000)
	-	599 958	589 901
Provision cumulée pour créances irrécouvrables	-	(2 232)	(74 513)
Solde à la fin	- \$	597 726 \$	515 388 \$

2004				2003
Métiers d'art	Multimédia	Affaires internationales	Total	Total
- \$	- \$	- \$	22 577 708 \$	15 852 605 \$
-	-	-	1 460 000	225 000
2 408 575	50 000	2 361 274	18 550 068	23 288 124
-	-	931 476	1 292 624	1 392 045
(13 090)	-	27 079	(17 013)	179 903
(753)	-	(21 776)	(863 660)	(788 273)
9 969	3 800	115 864	686 082	849 533
2 404 701 \$	53 800 \$	3 413 917 \$	43 685 809 \$	40 998 937 \$

2004				2003
Métiers d'art	Multimédia	Affaires internationales	Total	Total
154 900 \$	- \$	550 864 \$	2 187 078 \$	1 472 893 \$
-	-	394 524	416 842	1 382 294
(27 488)	-	(262 518)	(560 779)	(558 866)
-	-	-	-	(9 183)
-	-	-	(43 000)	(100 060)
127 412	-	682 870	2 000 141	2 187 078
(2 400)	-	(140 138)	(219 283)	(279 296)
125 012 \$	- \$	542 732 \$	1 780 858 \$	1 907 782 \$

7. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2004	2003
Solde au début	4 856 424 \$	4 090 141 \$
Radiations de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	462 401	301 279
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	-	24 481
	462 401	325 760
Provision de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	1 205 814	612 385
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	213 241	197 641
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(83 575)	282 017
	1 335 480	1 092 043
Solde à la fin	5 729 503 \$	4 856 424 \$

	2004	2003
La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivisent comme suit :		
Prêts accordés par la Société (note 11)	4 073 032 \$	3 329 619 \$
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 11)	570 552	357 311
	4 643 584	3 686 930
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises*	1 085 919	1 169 494
	5 729 503 \$	4 856 424 \$

*Inclut la contribution de 375 000 \$ pour pertes sur la garantie d'un emprunt relative au financement d'une entreprise.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	6 829 133 \$	6 813 055 \$
Honoraires professionnels	204 263	187 704
Déplacements, représentation et congrès	112 797	179 949
Loyers	593 293	584 843
Assurances	29 700	23 319
Frais de bureau et papeterie	354 434	399 507
Publicité et promotion	97 371	98 526
Perte sur aliénation d'immobilisations	-	3 009
Amortissement des immobilisations	284 104	257 481
Autres frais	39 436	86 693
	8 544 531 \$	8 634 086 \$

9. PATRIMOINE IMMOBILIER - FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	480 775 \$	429 769 \$
Honoraires professionnels	94 364	84 133
Déplacements, représentation et congrès	8 293	8 015
Taxes	408 680	445 609
Assurances	129 775	114 815
Électricité et chauffage	244 074	254 276
Entretien et réparations	570 573	658 408
Frais de bureau et papeterie	32 692	42 753
Amortissement des immobilisations	1 055 470	956 606
Autres frais	(62 426)	3 021
	2 962 270 \$	2 997 405 \$

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de billets promissaires et d'une acceptation bancaire. Ils sont comptabilisés au coût et ils portent intérêt à des taux se situant entre 2,14 % et 2,35 %.

11. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2004		2003	
	Montant	Provision pour pertes (note 7)	Montant net	Montant net
Actions ordinaires votantes	450 000 \$	- \$	450 000 \$	450 000 \$
Actions ordinaires non votantes et participantes	-	-	-	390 000
Prêts	16 081 040	1 236 581	14 844 459	18 068 814
Prêts douteux				
Prêts accordés par la Société	4 443 767	2 836 451	1 607 316	1 700 699
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	716 231	570 552	145 679	119 234
	21 691 038 \$	4 643 584 \$	17 047 454 \$	20 728 747 \$

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2004, calculé selon une moyenne pondérée, est de 6,20 %, soit le taux préférentiel plus 1,95 %.

Ces prêts autres que les prêts douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2005	8 379 173 \$
2006	2 096 346
2007	1 002 702
2008	1 232 065
2009	155 000
2010 et plus	1 979 173
	14 844 459 \$

12. PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

	2004	2003
Participation, au coût, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui œuvrent dans le secteur de la culture.	7 400 000 \$	10 000 000 \$
Participation, à la valeur de consolidation, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés.	7 976 400	8 062 231
	15 376 400 \$	18 062 231 \$

13. IMMOBILISATIONS

			2004	2003
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations	17 658 766 \$	3 546 303 \$	14 112 463 \$	13 986 676 \$
Réparations majeures	3 814 058	1 691 630	2 122 428	1 857 132
Mobilier de bureau	492 741	266 502	226 239	257 400
Équipement	215 586	202 896	12 690	33 267
Matériel informatique et logiciels	2 094 727	1 231 510	863 217	747 354
Améliorations locatives	435 634	167 567	268 067	304 782
Œuvres d'art	48 798	-	48 798	48 798
Restaurations en cours	-	-	-	563 049
	24 760 310 \$	7 106 408 \$	17 653 902 \$	17 798 458 \$

14. MARGES DE CRÉDIT

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société dispose également, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 1 390 000 \$ en capital plus intérêt pour effectuer des travaux de restauration majeurs de maisons faisant partie de son parc immobilier et d'une marge de crédit de 498 900 \$ en capital plus intérêt pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Ces marges de crédit sont autorisées par décrets du gouvernement du Québec, sont renouvelables annuellement et portent intérêt au taux préférentiel.

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 249 400 \$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et portent intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

15. REVENUS REPORTÉS

	2004	2003
Financement intérimaire des crédits d'impôt (note 25 a))		
Solde au début	586 878 \$	446 364 \$
Montant net des radiations / encaissements (déboursés) sur les dossiers en défaut	(730 016)	447 084
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais d'opérations	(65 530)	(306 570)
Solde à la fin	(208 668)	586 878
Subventions reportées (note 3)	17 702 260	14 866 737
Autres revenus reportés	402 814	491 613
	17 896 406 \$	15 945 228 \$

16. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite déduction faite d'une somme représentant 35 % de ce rendement, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2006.	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011.	8 000 000	8 000 000
	18 000 000 \$	18 000 000 \$

17. DETTES À LONG TERME

	2004	2003
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5 %, remboursable par versements annuels de 339 736 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 5 435 776 \$ le 1 ^{er} avril 2005, dont le paiement en capital et intérêt est garanti par le gouvernement du Québec.	5 775 512 \$	6 115 248 \$
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,77 %, remboursable par versements annuels de 413 393 \$ jusqu'au 16 février 2005 et par un versement de 6 200 901 \$ le 16 février 2006 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	6 614 294	7 027 688
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursable par versements annuels de 790 718 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2008 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	3 953 591	3 953 591
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,837 %, remboursable par versements annuels de 41 631 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	416 308	-
	16 759 705 \$	17 096 527 \$

17. DETTES À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2005	1 585 478 \$
2006	12 469 026
2007	832 349
2008	832 349
2009	832 349
2010 à 2014	208 154
	16 759 705 \$

18. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

19. SURPLUS D'APPORT

Au cours de l'exercice 1998-1999, le gouvernement du Québec a versé à la Société un montant de 750 000 \$ pour l'octroi d'un prêt pour un projet spécifique dans le cadre du programme de financement des entreprises.

20. FLUX DE TRÉSORERIE

a) Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2004	2003
Encaisse	1 273 190 \$	3 164 240 \$
Placements temporaires	14 437 020	9 274 056
	15 710 210 \$	12 438 296 \$

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 222 893 \$ (2003 : 1 973 772 \$).

b) Les opérations d'investissement et de financement qui n'entraînent pas de mouvements d'espèces ou de quasi-espèces sont exclues de l'état des flux de trésorerie. La contrepartie autre qu'en espèce reçue à la vente des actions ordinaires non votantes et participantes au coût de 390 000 \$, est présentée en tant que billets à terme au montant de 642 200 \$.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 236 892 \$ (2003 : 231 882 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladies et vacances

	2004		2003
	Congés de maladie	Vacances	Total
Solde au début	122 109 \$	662 227 \$	784 336 \$
Charge de l'exercice	170 097	537 586	707 683
Prestations versées au cours de l'exercice	(167 080)	(535 515)	(702 595)
Solde à la fin	125 126 \$	664 298 \$	789 424 \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des aides remboursables, des débiteurs, des billets à terme, de l'emprunt bancaire, des créditeurs, des intérêts courus et des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Dans le cas des prêts à taux variable, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation continue.

La juste valeur du placement de 7,6 M\$ dans une société en commandite, des avances à long terme du gouvernement du Québec et des actions ordinaires votantes et non votantes ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec s'établit à 24,2 M\$.

La juste valeur des dettes à long terme de 16,7 M\$ du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'établissait à 18,2 M\$ et est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des émissions semblables ayant la même durée résiduelle.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. ENGAGEMENTS

- a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2004 totalisent 11,2 M\$ (2003 : 5,6 M\$).
- b) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont les suivants :

2005	609 362 \$
2006	609 362
2007	609 362
2008	609 362
2009	609 362
2010 - 2011	457 021
	3 503 831 \$

25. ÉVENTUALITÉS

- a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	2004	2003
Financement des entreprises*	21 962 295 \$	22 309 968 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, à la production de titres multimédias, à la production d'enregistrements sonores, à l'édition de livres et à la production de spectacles**	23 842 367	22 333 628
	45 804 662 \$	44 643 596 \$

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 7 des états financiers.

** Les pertes éventuelles, estimées à 340 843 \$, relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2004.

3,4 LA LISTE DES ENTREPRISES OU DES PROFESSIONNELS QUI ONT REÇU DU SOUTIEN FINANCIER DE LA SODEC

Cinéma et production télévisuelle	x
Disque et spectacle de variétés	x
Livre et édition spécialisée	x
Métiers d'art	x
Québec multimédia jeunesse	x
Exportation et rayonnement culturel	x

CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

PROGRAMME D'AIDE À LA SCÉNARISATION

Volet 1 Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs

Nature de l'aide: investissement

NOM DU PROFESSIONNEL	OBJET	\$
BALASS, JOE	JOY !	14 400
BEUPARLANT, ANDRÉ-LINE	CARIBOU	12 000
BENOIT, DENYSE	P'TITS COUSINS D'AMÉRIQUE, LES	13 000
BERTALAN, ATTILA	THIRD MAN ON THE CROSS, THE	14 800
BOLDUC, MARIO	DEUX SUCRES, UN LAIT	15 000
BOURBONNAIS, JEAN	JOURNAL D'ADRIEN, LE	15 000
BRAULT, FRANÇOIS	DU MÉDECIN DE CAMPAGNE DE LA FIN DU XIX ^e SIÈCLE...	10 000
DAVIS, MARY ELLEN	TERRITOIRES / TERRITORIES	10 000
DROUIN, DOMINIQUE	SAVEUR VANILLE	24 500
FAVREAU, ROBERT	VIE PARFAITE, LA	20 000
GARNAUD, EMMANUELLE	VOS DÉSIRS SONT DÉSORDRES	15 000
GIGUÈRE, NICOLE	UNE CHANTE, L'AUTRE AUSSI!, L'	8 500
GRAVEL, NICOLE	AUTRE DÉCOUVERTE, L'	15 000
GUIGNARD, VINCENT	PIERRE OUVRARD, ARTISAN RELIEUR	10 000
GUTIERREZ, GERMAN ET TEPPERMAN, SHELLEY	LOST AND FOUND	15 000
GUY, SYLVAIN	NUIT ROUGE, LA	15 000
HENDERSON, ANNE	NORTH TO UNGAVA	15 000
LAMBERT, LUCIE	PORTRAIT DE PÈRE AVEC ENFANTS	15 000
LEFEBVRE, JEAN-PIERRE (CINAK)	MUR DU SILENCE, LE	15 000
L'ESPÉRANCE, SYLVAIN	FLEUVE HUMAIN, LE	13 000
LEWIS, JEFFERSON	WOMAN ON THE BRIDGE, THE	15 000
LORD, JEAN-SÉBASTIEN	CAROTTES BLEUES, LES	15 000
MARILLAC, ALAIN	SURCHEVAL, LE	6 000
MARILLAC, ALAIN	MYSTÈRE MICMAC, LE	12 320
MARTIN, CATHERINE	ESPRIT DES LIEUX, L'	10 000
McKEOWN, PAULA	NOUVEAUX CANARIS, LES	10 000
MORIN, DANIEL	SECRETS DE FAMILLE	15 000
MORIN, DANIEL	REVANCHE DES MUTANTS, LA	24 500
NGUYEN, KIM	BOUMBA	10 000
OUIMET, MARGAUX	FÉES VERTES, LES	18 300
PELLETIER, FRANCINE	CŒUR PLEIN DE VERTIGE, LE	15 000
PIGEON, DANIELLE	AH ! LA CAMPAGNE !	10 000
PLESZCZYNSKI, STEFAN	PURA VIDA, LA	20 000
POTASHNIK, JACOB	GOLEM OF HAMPSTEAD, THE	15 000
PROULX, DANIEL	SCANDALE LÉVESQUE, LE	10 000
RAYNAULD, ISABELLE	HOMME DE L'ÎLE DE SARK, L'	9 000
SOLDEVILLA, EDGAR	OISEAUX AUX PLUMES DE CRISTAL, LES	10 000
STANFORD, RICHARD	CATCH THE KING	9 000
THIBODEAU, LYSANNE	ESPRIT DE FAMILLE	10 000
THINEL, PAUL	DES ÉCHANGES ET QUELQUES RETOURS	15 000
TOUGAS, ANNE-MARIE	MOTIFS CRÉATIFS	10 000

554 320

Volet 2 Aide aux entreprises de production

Volet 2.1 Aide sélective aux entreprises de production du secteur privé

Nature de l'aide: investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
3090-5178 QUÉBEC INC. (PALOMAR)	MAZENOD	16 933
3090-5178 QUÉBEC INC. (PALOMAR)	SEPT FACES DE LA LUMIÈRE, LES	31 970
3597342 CANADA INC.	BARBIERS	14 500
3773621 CANADA INC. (ZONE FILMS)	VIOLET ROSE	13 000

3971988 CANADA INC. (CAROLE LAURE)	MOTEL DES PINS	16 100
9116-7502 QUÉBEC INC. (LYCAON FILM)	SYLVAIN OU L'ESPRIT DE LA FORÊT	24 500
AMAZONE FILMS INC.	GILLES CARLE ET MONA MCGILL	11 500
AMÉRIQUE FILM INC.	STICKY WICKETS	11 619
AMÉRIQUE FILM INC.	KABADDI	14 726
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	DE FEU ET D'EAU	20 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	SOLOS SENIORS	20 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	TAXIDERM	10 000
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.	PEAU ET LES OS II, LA – UN CRI DU CORPS	5 300
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.	AVIS D'ARTISTES, L'	19 390
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.	PEAU ET LES OS II, LA	4 200
CINE QUA NON FILMS INC.	ONE HIT WONDER	9 100
CINÉPRO C.T.F. PRODUCTIONS LTÉE	LAURENT BEAUDOIN AND THE BOMBARDIER STORY	3 333
CINÉPRO C.T.F. PRODUCTIONS LTÉE	VIOLONS DU ROY, LES	14 500
CIRRUS COMMUNICATIONS INC. ET LOCOMOTIONS FILMS INC.	MODERN LOVE	4 118
CIRRUS PRODUCTIONS INC.	VEUFS, LES	9 400
CIRRUS PRODUCTIONS INC.	ADIEU MAX	12 150
CIRRUS PRODUCTIONS INC.	CLEF DES CHAMPS, LA	8 851
CIRRUS PRODUCTIONS INC.	J'AI ÉPOUSÉ UNE POUPÉE GONFLABLE	23 783
CIRRUS PRODUCTIONS INC.	5150, RUE DES ORMES	20 000
CIRRUS PRODUCTIONS INC.	ENVOY, THE	16 000
FILM INTERNATIONAL REZOLUTION INC.	DAB IYIYUU II: ABSOLUTELY ABORIGINAL	7 500
FILMS DE L'ATALANTE INC., LES	ATACAMA	19 675
FILMS DE L'ISLE INC., LES	TOIT DU MONDE, LE	10 494
FILMS DE L'ISLE INC., LES	PINES OF EMILY CARR, THE	5 276
FILMS GO L.P.R.S. INC. (GO FILMS)	SEPT JOURS DU TALION, LES	14 828
FILMS GO L.P.R.S. INC. (GO FILMS)	CHEECH	14 700
FILMS GO L.P.R.S. INC. (GO FILMS)	HORLOGE BIOLOGIQUE, L'	21 352
FILMS GO L.P.R.S. INC. (GO FILMS)	SPM OU LE SYNDROME PRÉ-AMOUREUX	14 544
FILMS VALKYRIE INC.	LOVE PIZZA	10 000
FILMS ZINGARO INC., LES	GAZOLE	11 905
FILMS ZINGARO INC., LES	CANTIQUE DES PLAINES	29 332
GALAFILM INC.	RAGE DE L'ANGE, LA	17 800
GESTION AVANTI CINÉ VIDÉO INC. ET MICRO_SCOPE INC.	AFFAIRE PH (XY), L'	15 000
GESTION ORBI-XXI PRODUCTIONS INC.	DOSSIERS NOIRS DE L'HISTOIRE DU CANADA, LES	5 100
GROUPE ECP INC.	AIME-MOI !	13 000
ICOTOP INC.	DERNIÈRES VIOLENCES, LES	12 000
MACUMBA DOC. INC.	PAIX, MAIS À QUEL PRIX ?, LA	18 448
MACUMBA DOC. INC.	VOYAGE AU BOUT DE LA TORTURE	11 750
MACUMBA DOC. INC.	VIOLENCE CONTRE LES FEMMES : SILENCE ON TUE !	13 000
MAEDER INDUSTRIES INC. (ATOPIA)	PLAN B	11 100
MAEDER INDUSTRIES INC. (ATOPIA)	BLOWING ON COLD WATER	8 515
MAEDER INDUSTRIES INC. (ATOPIA)	AFRICAN DREAM, THE	22 000
MAEDER INDUSTRIES INC. ET FILM INTERNATIONAL REZOLUTION INC.	LAST TROMBONE PLAYER, THE	8 515
MICRO_SCOPE INC.	PIED, LE	7 880
MICRO_SCOPE INC.	CONGORAMA	15 300
MICRO_SCOPE INC.	PROJET 24	15 000
PRODUCTION CAMILLE LAURIN INC.	CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET CAMILLE LAURIN, LA	9 090
PRODUCTIONS 10 ^E AVE INC.	BAISER SOUS LE GUI, LE	6 000
PRODUCTIONS ADOBE INTERNATIONAL INC.	DAWNING, THE	14 700
PRODUCTIONS ALAN HANDEL INC., LES	EDGAR IN HOLLYWOOD: THE UNMAKING OF THE BRONFMAN DYNASTY	5 000
PRODUCTIONS BLEU BLANC ROUGE INC. (FILMARTO INC.)	ANGÉLIQUE	21 500

PRODUCTIONS COLIN NEALE INC., LES (COLIN NEALE PRODUCTIONS)	GEOMETRY OF LOVE, THE	5 309
PRODUCTIONS DE LA CHASSE-GALERIE INC., LES	COUNTRY	9 755
PRODUCTIONS DU GOLEM INC., LES	SHYLOCK	5 500
PRODUCTIONS DU GOLEM INC., LES	CABOTINS, OU LA VIE BURLESQUE	5 500
PRODUCTIONS DU GOLEM INC., LES	SHYLOCK	3 250
PRODUCTIONS ÉRÉZI INC., LES	OPÉRATION RETOUR	8 000
PRODUCTIONS ÉRÉZI INC., LES	VOICI L'HOMME	7 080
PRODUCTIONS IMAGES PLURIEL INC.	MYSTÈRE LOUIS HÉMON, LE	12 320
PRODUCTIONS LA FÊTE INC., LES	TOCADE & FUGUE	5 300
PRODUCTIONS LA FÊTE INC., LES	GILGAMESH	15 000
PRODUCTIONS MITIK INC. (BERNARD BEAUPRÉ)	NISSUM ET LES AVENTURES DE TSHEKAPESH	6 500
PRODUCTIONS NYD INC.	ERNIE: GUARDIAN OF EVIL	11 000
PRODUCTIONS PARK EX INC.	SERVEUSES DEMANDÉES	9 000
PRODUCTIONS POINT DE MIRE INC., LES	QU'EST QUI FAIT DANSER LES COW-BOYS?	14 000
PRODUCTIONS SHOOTFILMS INC., LES	POMPIERS BORÉALS	11 800
PRODUCTIONS SHOOTFILMS INC., LES	VENDEURS, LES	10 350
PRODUCTIONS SHOOTFILMS INC., LES	QUÉTAINE ET FIÈRE DE L'ÊTRE	5 680
PRODUCTIONS SHOOTFILMS INC., LES	ECOPRINT	26 660
PRODUCTIONS THALIE INC.	CHAÎNE ALIMENTAIRE, COMME UN DÉPOTOIR, LA	6 900
PRODUCTIONS VIC PELLETIER INC., LES (LOCATION VIDÉO VIC PELLETIER)	ADIEU LES MORUES	6 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	BAISE MAJESTÉ	7 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	ORGANES PERDUS, LES	6 250
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	OÙ EN SONT LES CANADIENS	5 775
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	OBSESSION DE LA SÉCURITÉ, L'	9 770
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	PART DU SUD, LA	11 750
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	EXILÉS DE GAÏA, LES	13 700
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	HISTOIRES DE ZIZIS	8 900
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	RUE ZONE INTERDITE, LA	19 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	FEMMES INVISIBLES	10 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	MONTRÉAL, PLANÈTE FOOT	19 000
QUATRE PAR QUATRE FILMS INC.	MOURIR C'EST PARTIR UN PEU	5 900
QUATRE PAR QUATRE FILMS INC.	MARCHANDS DU TEMPLE, LES	8 000
QUATRIÈME VAGUE PRODUCTIONS INC.	ÉTÉRÔS	11 151
SHERPAS FILMS INC.	BEDO	8 771
SHERPAS FILMS INC.	CHEMIN FAISANT	8 278
SOGESTALT TÉLÉVISION QUÉBEC INC.	COUREURS DES BOIS, LES – SAGA DES INDIENS BLANCS, LA	14 000
TSHINANU INC.	TSHINANU	15 000
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	QUELS CIRQUES I	6 955
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	ENFANTS DE LA BALLE, LES	4 254
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	BÂTISSEURS D'AILLEURS	13 616
VERSEAU INTERNATIONAL INC.	CÔTE DE SABLE, LA	4 500
VIVAVISION INC.	100 % DÉTESTABLES	12 322
VIVAVISION INC.	BEAUTIFUL JOE	10 500
VIVAVISION INC.	DONNEZ-MOI DES ROSES	3 031
		1 187 604

Volet 2 Aide aux entreprises de production

Volet 2.2 Aide sélective aux entreprises de production du secteur indépendant

Nature de l'aide: investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
148845 CANADA INC. (PRODUCTIONS FOREIGN GHOSTS)	IST BITE	27 500
AMAZONE FILMS INC.	NOUVELLES DU NORD	22 000
ARGUS FILMS INC.	DESTIN D'UNE BULLE, C'EST D'ÉCLATER, LE	10 000

ARGUS FILMS INC.	QUI A TIRÉ SUR MON FRÈRE ?	14 300
CORPORATION SILO	SPATIAL RELATIONS	15 000
CORPORATION SILO	SWEAT	9 500
FILMS DE L'AUTRE, LES	J'ALLAIS SOUS LE CIEL	10 000
FILMS DU RAPIDE-BLANC INC.	JOSEF'S DAUGHTER	10 000
FILMS DU RAPIDE-BLANC INC.	SURVIVRE	8 800
FILMS DU RAPIDE-BLANC INC.	MYSTÈRE McPHERSON, LE	14 400
FILMS DU RAPIDE-BLANC INC.	MAISONS S'EMPORTENT, LES	20 000
FILMS DU TRICYCLE INC., LES	ÉCHANGE LIBRE	15 000
MACHINE ÉCRAN INC., LA	BELLE BÊTE, LA	10 000
MÉDIA WELLINGTON INC.	BANCS, LES	3 500
OCULUS.CA INC.	GIRL IN THE WHITE COAT, THE	6 000
PRODUCTION COCAGNE INC.	ELLE HURLA	6 638
PRODUCTIONS CASTOR & POLLUX INC., LES	DEUX FOIS PLUS D'AMOUR	10 900
PRODUCTIONS CINÉGRAPHE INC., LES	REMEMBRANCE MAN	10 000
PRODUCTIONS CINÉ-PLURIELLES INC., LES	MÉMOIRE DU CORPS, LA	15 000
PRODUCTIONS JEUX D'OMBRES INC., LES	BONJOUR COMTESSE	7 000
PRODUCTIONS MULTI-MONDE INC.	NICE-MONTRÉAL, UN ÉLASTIQUE AU COEUR	8 500
PRODUCTIONS MULTI-MONDE INC.	MUSIQUES REBELLES AFRIQUE	15 000
PRODUCTIONS MULTI-MONDE INC.	THIS IS OUR HOME	10 000
		279 038

Volet 2 Aide aux entreprises de production

Volet 2.3 Aide corporative aux entreprises de production – long métrage de fiction

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES (COOPÉRATIVE)	AIDE CORPORATIVE 2003-2004	125 000
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.	AIDE CORPORATIVE 2003-2004	125 000
MELENNY PRODUCTIONS INC.	AIDE CORPORATIVE 2003-2004	125 000
		375 000

Volet 2.4 Aide corporative aux entreprises de production – production télévisuelle

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
CIRRUS COMMUNICATIONS INC.	AIDE CORPORATIVE 2003-2006	155 000
GESTION AVANTI CINÉ VIDÉO INC.	AIDE CORPORATIVE 2003-2006	155 000
GROUPE PIXCOM INC.	AIDE CORPORATIVE 2003-2006	155 000
PRODUCTIONS MEGAFUN INC., LES	AIDE CORPORATIVE 2003-2006	155 000
SOCIÉTÉ SPECTRA SCÈNE INC., LA	AIDE CORPORATIVE 2003-2006	155 000
VIVAVISION INC.	AIDE CORPORATIVE 2003-2006	155 000
ZONE3 INC.	AIDE CORPORATIVE 2003-2006	155 000
		1 085 000

PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION

Volet 1 Aide à la production de longs métrages de fiction

Volet 1.1 Aide sélective aux longs métrages de fiction – secteur privé

Nature de l'aide : investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
4158563 CANADA INC. (CITÉ AMÉRIQUE CINÉMA TÉLÉVISION INC.)	MONICA LA MITRAILLE	1 000 000
4183142 CANADA INC. (CITÉ AMÉRIQUE CINÉMA TÉLÉVISION INC. ET 3971988 CANADA INC.)	CQ2	937 860
9081-3148 QUÉBEC INC. (PRODUCTION MÉCHANT PARTY)	GOÛT DES JEUNES FILLES, LE	25 000

9105-9238 QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES BORÉAL FILMS INC., LES)	COMMENT CONQUÉRIR L'AMÉRIQUE EN UNE NUIT	325 000
9118-0869 QUÉBEC INC. (PRODUCTION JACK PARADISE)	JACK PARADISE	45 000
CAMPING SAUVAGE INC.	CAMPING SAUVAGE	945 000
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION ACPAV INC. (ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES)	LUNE VIENDRA D'ELLE-MÊME, LA	366 758
ÉTATS-UNIS D'ALBERT INC., LES	ÉTATS-UNIS D'ALBERT, LES	1 000 000
FILM ROBI INC.	MA VIE EN CINÉMASCOPE	1 050 000
FILMS E.G.M. LITTORAL INC., LES (MÉLI FILM)	LITTORAL (AJOUT)	75 000
FILMS LAST CALL INC., LES	MAMAN LAST CALL	575 000
FILMS VISION 4 INC., LES (TÉLÉFICTION INC.)	SURVENANT, LE	1 050 000
FILMS VISION 4 INC., LES (TÉLÉFICTION INC.)	INCOMPARABLE MADEMOISELLE C., L'	550 000
FILMS ZINGARO INC., LES	DANS L'ŒIL DU CHAT	225 000
INIS-RELÈVE INC.	1 ^{ER} JUILLET	200 000
MICRO_SCOPE INC.	FAMILIA	530 000
NOUVELLE FRANCE PRODUCTION INC.	NOUVELLE-FRANCE (AJOUT)	200 000
PRODUCTIONS BLEU BLANC ROUGE INC. (FILMARTO INC.)	METALLIC BLUES	70 000
PRODUCTIONS BOOBAM INC., LES	LA-HAUT	70 000
PRODUCTIONS DIXIE INC., LES	MÉMOIRES AFFECTIVES	850 000
PRODUCTIONS ELLES ÉTAIENT CINQ INC.	ELLES ÉTAIENT CINQ	725 000
PRODUCTIONS LA FÊTE (DOGS) INC.	DANIEL ET LES SUPERDOGS	825 000
PRODUCTIONS LA FÊTE (GHOSTS) INC.	SUMMER WITH THE GHOSTS (AJOUT)	25 000
PRODUCTIONS LES AIMANTS INC., LES	AIMANTS, LES	675 000
PRODUCTIONS MANNERS OF DYING INC.	MANNERS OF DYING	290 000
PRODUCTIONS ZAC INC.	C.R.A.Z.Y.	850 000
SECRETS DE CHRISTAL INC., LES	ESPÉRANCE, L'	25 000
STUDIOFILM INC.	VIE AVEC MON PÈRE, LA	1 015 000
ZONE3-IX INC.	DANS UNE GALAXIE PRÈS DE CHEZ VOUS	350 000
		14 869 618

Volet 1 Aide à la production de longs métrages de fiction

Volet 1.2 Aide sélective aux longs métrages de fiction - secteur indépendant et jeunes créateurs

Nature de l'aide: investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
FILMS DU TRICYCLE INC., LES	PÈRE DE GRACILE, LE	215 000
GPA (PURE) INC.	PURE	225 000
PRODUCTIONS CASTOR & POLLUX INC., LES	ÉNIGME JAMES EDWARD BRIGTON, L'	250 000
PRODUCTIONS DU GOLEM INC., LES	GOLEM DE MONTRÉAL, LE (AJOUT)	32 650
PRODUCTIONS GALAFILM (VII) INC.	CHERRY DOCS	490 000
		1 212 650

Volet 2 Aide à la production de courts métrages de fiction

Nature de l'aide: investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
FACTEUR 7 INC.	TV DINNER... (BURPI)	69 000
FILMS ZICATELA INC.	GANT, LE	51 600
LOCOMOTION FILMS INC.	BALANÇOIRE, LA	13 000
PRODUCTIONS DE LA CHASSE-GALERIE INC., LES	ANNIE AUX PIEDS DE LA VIERGE	60 000
PRODUCTIONS MONIQUE HUBERDEAU INC., LES (SHERPAS FILMS / UBERDO PRODUCTIONS)	IN VIVO	68 000
PRODUCTIONS RAINBOWS OF DREAMS INC.	REDEEMABLE IN MERCHANDISE	10 000
PRODUCTIONS THALIE INC.	ADRÉNALINE ET TESTOSTÉRONNE	60 000
VÉLOCINÉ INC. (TANDEM, LES PRODUCTIONS FILM & VIDÉO)	« G »	60 000
VENT D'EST FILMS INC.	CHALUMEAU AFFAMÉ, LE	46 550
		438 150

Volet 3 Aide à la production d'œuvres uniques de fiction destinées
à la télévision – moyens métrages et téléfilms

Nature de l'aide: investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
4167368 CANADA INC. (CINE QUA NON FILMS INTERNATIONAL INC.)	CIRCA	19 000
9116-7502 QUÉBEC INC. (LYCAON FILM)	GUERRIERS, LES	110 000
FILMS PLEIN CADRE INC., LES (ÉDITIONS PLEIN CADRE ENR., LES)	PENSION DES ÉTRANGES	11 500
		140 500

Volet 4 Aide à la production de documentaires

Nature de l'aide: investissement

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
4167368 CANADA INC. (CINE QUA NON FILMS INTERNATIONAL INC.)	ESQUISSES DU NOUVEAU MONDE	35 000
4181743 CANADA INC. (CINE QUA NON MÉDIA INC.)	MARY SHELLEY	60 000
6040390 CANADA INC. (GROUPE ECP INC.)	ESCLAVAGE EN NOUVELLE-FRANCE	50 000
6184758 CANADA INC. (IEM PROMOTIONS INC.)	J'IRAI DANSER SUR VOS BARRAGES	70 000
9114-7850 QUÉBEC INC.	MÉTROPOLITAIN	60 000
9138-0733 QUÉBEC INC.	VICTOR-LÉVY BEAULIEU: DU BORD DES BÊTES	31 000
AD HOC FILMS INC.	BOÎTE NOIRE 2, LA (ÉPISODES 14 À 26)	45 000
AMÉRIMAGE-SPECTRA INC. (SOCIÉTÉ SPECTRA-SCÈNE INC., LA)	ARCHITECTE DU CORPS, L' / BODY ARCHITECT, THE	10 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	VUE DE L'EST	30 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	GRIFFE MAGIQUE, LA	70 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	SOLO PARENT	20 000
ANNÉES LUMIÈRES TÉLÉVISION INC.	ACCROS DE L'ANACHRONISME, LES	19 000
BERCEUSES SOMBRES INC. (PRODUCTIONS DLI - DARK LULLABIES INC.)	INSIDE THE GREAT MAGAZINES	80 000
CINE QUA NON MÉDIA INC.	MAL DU SIÈCLE (SCHUBERT), LE	25 500
FILMS DE L'ISLE INC., LES	SIGNÉ PERREAULT	90 000
FILMS DU RAPIDE-BLANC INC.	NOUVEAUX PAYSANS, LES	50 000
FILMS DU RAPIDE-BLANC INC.	JOSEF'S DAUGHTER	40 000
PRODUCTIONS ADOBE INC.	NI ROSE NI BLEU	45 500
PRODUCTIONS BEITEL/LAZAR INC., LES	YA RIEN DE SACRÉ	35 000
PRODUCTIONS BLEU BLANC ROUGE INC. (FILMARTO INC.)	DREAM OF FLOATING	39 266
PRODUCTIONS DE LA CHASSE-GALERIE INC., LES	DEUX MILLE FOIS PAR JOUR	35 000
PRODUCTIONS DIVERSUS INC., LES	GUIDO MOLINARI	35 000
PRODUCTIONS DU LION VERT INC., LES	AIDS IN AFRICA / LES ORPHELINS DU SIDA	70 000
PRODUCTIONS ÉQUINOXE INC., LES	PIED-DE-BICHE ET TALONS AIGUILLES	65 000
PRODUCTIONS ÉRÉZI INC., LES	ÉDITH ET MICHEL	45 000
PRODUCTIONS ÉRÉZI INC., LES	OPÉRATION RETOUR	35 000
PRODUCTIONS GALAFILM (VI) INC.	MON ÉTÉ AU CAMPING	6 000
PRODUCTIONS GALAFILM (VIII) INC., LES	RED DAWN ON MAIN STREET: THE HARRY GULKIN STORY	65 955
PRODUCTIONS GLACIALIS INC.	MISSION BALEINES FRANCHES – LES SURVIVANTS	85 000
PRODUCTIONS GLACIALIS INC.	SYMPHONIE ANIMALE	60 000
PRODUCTIONS IMPEX INC., LES (NUNAVIK VIDÉO)	EXPLORATION RIVIÈRES	60 000
PRODUCTIONS ISCA INC., LES	ARGENT, L'	40 000
PRODUCTIONS MAIKAN INC., LES	INNU AITUN / PAKAKASSI	95 000
PRODUCTIONS REZOLUTION INC.	HEAVY METAL: A MINING DISASTER IN NORTHERN QUEBEC	35 000

PRODUCTIONS VIC PELLETIER INC., LES (LOCATION VIDÉO VIC PELLETIER)	DES MORUES ET DES HOMMES	9 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	À HAUTEUR D'HOMME	70 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	RELAIS : LES ENFANTS PARLENT AUX ENFANTS	50 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	MAKE MONEY, MERCI BONSOIR !	35 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	HOMME DE L'ÎLE DE SARK, L'	55 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	AMOUR EMMURÉ, L'	60 000
PRODUCTIONS VIRAGE INC., LES (FILMS VIRAGE INC., LES)	HISTOIRES DE PUB	10 900
PRODUCTIONS WOMEN WARRIORS INC., LES	WOMEN WARRIORS – SÉRIE II	65 000
PVP-H04 INC. (PRODUCTIONS VIC PELLETIER INC., LES)	HISTOIRES OUBLIÉES IV (47 À 72)	30 000
QUATRE PAR QUATRE FILMS (ORDINAIRE) INC.	ORDINAIRE OU SUPER – REGARDS SUR MIES VAN DER ROHE / REGULAR OR SUPER – VIEWS ON MIES VAN DER ROHE	59 000
TRINÔME INC.	« PAR TOUS LES SEINS »	20 000
ZONE3-IX INC.	PELLAN	35 000
		2 136 121

PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION ET À LA DIFFUSION

Volet 1 Aide aux entreprises de distribution

Volet 1.1 Aide à la mise en marché

Nature de l'aide: subvention ou aide remboursable

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
Subvention		
7 ^e ART/DISTRIBUTION INC.	FAMINE DU BOIS, LA	1 800
7 ^e ART/DISTRIBUTION INC.	SEXE DE RUE	10 000
7 ^e ART/DISTRIBUTION INC.	UN SOUFFLE QUI BRÛLE	2 440
7 ^e ART/DISTRIBUTION INC.	CUECA SOLA, LA	5 451
9012-6640 QUÉBEC INC. (K-FILMS AMÉRIQUE INC.)	STORMY WEATHER	4 000
9016-3379 QUÉBEC INC. (AMONIAK FILMS)	OÏO	10 000
CHRISTAL FILMS DISTRIBUTION INC.	EFFROYABLES JARDINS	11 000
FILM TONIC INC.	MANUSCRIT ÉROTIQUE, LE	1 820
FILM TONIC INC.	TIREZIA	10 000
GROUPE INTERVENTION VIDÉO DE MONTRÉAL INC.	DIFFUSION ET MISE EN MARCHÉ 2003-2004	9 000
INFORMATION FILMS INC.	UN TOIT, UN VIOLON, LA LUNE	10 000
LOCOMOTION DISTRIBUTION INC.	PRENEZ UN COURT D'ÉTÉ	9 840
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE	AU FIL DE L'EAU	10 000
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE	AUTOMNE DOCUMENTAIRE 2003	55 200
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE	CASA LOMA: JOURNAL DE BORD	10 000
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE	PROGRAMMATION ANGLAISE	17 000
VIDÉO FEMMES	MISE EN MARCHÉ VIDÉO FEMMES 2003-2004	22 000
VIDÉOGAPHE INC.	MISE EN MARCHÉ VIDÉOGAPHE 2003-2004	30 000
Sous-total subvention		229 551
Aide remboursable		
9012-6640 QUÉBEC INC. (K-FILMS AMÉRIQUE INC.)	JACK PARADISE	45 000
9012-6640 QUÉBEC INC. (K-FILMS AMÉRIQUE INC.)	MA VOISINE DANS LE SKA	25 000
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	PÈRE ET FILS	35 000
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	SUR LE SEUIL	50 000
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	VENDUS	20 000
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	DANS L'ŒIL DU CHAT	30 000
DISTRIBUTION FUNFILM INC.	GOLEM DE MONTRÉAL, LE	25 000

FILM TONIC INC.	GAZ BAR BLUES	36 700
REMSTAR DISTRIBUTION INC.	AIME TON PÈRE	22 500
REMSTAR DISTRIBUTION INC.	TRIPLETES DE BELLEVILLE, LES	21 064
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE	SAVED BY THE BELLES	10 000
	Sous-total aide remboursable	320 264
		549 815

Volet 1 Aide aux entreprises de distribution

Volet 1.2 Aide au tirage de copies

Nature de l'aide: subvention ou aide remboursable

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
Subvention		
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	VENDUS	10 800
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	CUORE ALTROVE, IL	7 085
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	ALEXANDRA'S PROJECT	7 533
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	DANS L'ŒIL DU CHAT	10 985
CHRISTAL FILMS DISTRIBUTION INC.	EFFROYABLES JARDINS	7 500
FILMS SÉVILLE INC., LES	PROPHÉTIE DES GRENOUILLES, LA	3 600
	Sous-total subvention	47 503
Aide remboursable		
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	CORPS À CORPS	2 674
ALLIANCE ATLANTIS VIVAFILM INC.	MAGDALENE SISTERS	7 200
FILMS SÉVILLE INC., LES	HOMME SANS PASSÉ, L'	2 500
FILMS SÉVILLE INC., LES	SWIMMING POOL	6 000
FILMS SÉVILLE INC., LES	CŒUR DES HOMMES	11 125
FILMS SÉVILLE INC., LES	MOI CÉSAR	8 400
FILMS SÉVILLE INC., LES	IL EST PLUS FACILE POUR UN CHAMEAU...	2 985
	Sous-total aide remboursable	40 884
		88 387

Volet 2 Aide aux exploitants de salles

Volet 2.1 Aide aux salles parallèles

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
ANTITUBE	PROGRAMMATION ANNUELLE 2004	2 960
ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC (ŒIL CINÉMA, L' – ACPQ)	PUBLICITÉ DES MEMBRES DE L'ACPQ 2003-2004	66 841
ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC (ŒIL CINÉMA, L' – ACPQ)	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU PLUS DE L'ACPQ 2003-2004	120 000
CORPORATION HECTOR-CHARLAND	CINÉ-CLUB AU THÉÂTRE HECTOR-CHARLAND	15 000
FORUM DE LA CRÉATION EN CINÉMA ET VIDÉO, LE	RÉZO DU CINÉMA INDÉPENDANT, LE	14 450
MAISON DE LA CULTURE DE BELLECHASSE	AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS	22 972
SOCIÉTÉ DES ACTIVITÉS DU CENTRE-VILLE DE SHEBROOKE	THÉÂTRE GRANADA	25 000
		267 223

Volet 2 Aide aux exploitants de salles

Volet 2.2 Aide aux salles de cinéma commerciales

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
2157-5154 QUÉBEC INC. (CINÉMA LE CLAP)	CONSTRUCTION SALLE 6 ET RÉNOVATION SALLE 2	15 672
2157-5154 QUÉBEC INC. (CINÉMA LE CLAP)	MAGAZINE LE CLAP 2003-2004	40 050

9123-9418 QUÉBEC INC. (CINÉMA CARTIER)	PUBLICITÉ CINÉMA CARTIER	15 000
CINÉ-CENTRE VIDÉO INC. (CINÉ-CENTRE)	AJOUT 4 ^e SALLE – BAIE-COMEAU	12 365
CINÉMAS CINÉ ENTREPRISE INC., LES	CINÉMA RÉPERTOIRE AUTOMNE 2003	2 472
CINÉMAS CINÉ ENTREPRISE INC., LES	CINÉMA RÉPERTOIRE HIVER 2004	1 815
CINÉMAS CINÉ ENTREPRISE INC., LES	CINÉMA RÉPERTOIRE	2 137
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SOCIOCULTURELLE LA MATAPÉDIA	RELANCE DU CINÉMA FIGARO	14 266
INVESTISSEMENTS FERMANIAN INC.	RÉNOVATIONS – CINÉMA PINE	16 493
		120 270

Volet 3 Aide aux projets spéciaux

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION (SECTION QUÉBEC) INC.	ACTIVITÉ ANNUELLE – ACADÉMIE DU CINÉMA / FONDATION JUTRA 2003	5 000
ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION (SECTION QUÉBEC) INC.	GÉMEAUX 2003	60 000
ACADÉMIE CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION (SECTION QUÉBEC) INC.	GÉNIES 2004	10 000
ALEX FILMS INC.	ÉVALUATIONS STATISTIQUES	4 500
ALEX FILMS INC.	STATISTIQUES ALEXFILMS	4 500
CAFÉ DU NOUVEAU MONDE, LE	RENCONTRES SODEC / VUES D'AFRIQUE	2 140
CARAVANE FILMS PRODUCTIONS (PRODUCTIONS CARAVANE FILMS, LES)	JEUNES CRÉATEURS À REGARD 2003	3 344
CENTRE DU CINÉMA PARALLÈLE INC.	CINÉMA PARALLÈLE 2003	60 000
CINÉMABOULE	ZOOM SUR LE CINÉMA QUÉBÉCOIS	900
CINÉMABOULE	ZOOM SUR LE CINÉMA QUÉBÉCOIS	1 500
GRANDE NUIT DU CINÉMA, LA	JUTRA 2004	180 000
OBSERVATOIRE DU DOCUMENTAIRE	DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN	5 000
PRODUCTIONS TOUT COURT	FESTIVAL DU FILM COURT DE VICTO	3 500
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL	ÉTUDE EXTERNE RIDM	1 500
REVUE QUI FAIT QUOI INC.	CATALOGUE CULTUREL CANADIEN	35 000
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE	RÉORGANISATION DE CINÉMA LIBRE	2 775
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE	S.P.I.T. (SQUEGEE PUNK IN TRAFFIC)	10 000
VIDÉOGRAPHE INC.	CHRONIQUE D'UN ENGAGEMENT, FALARDEAU-POULIN	8 000
		397 659

Volet 4 Aide aux festivals et aux événements cinématographiques

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
CARAVANE FILMS PRODUCTIONS (PRODUCTIONS CARAVANE FILMS, LES)	REGARD SUR LE COURT MÉTRAGE 2004	45 000
CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI INC., LE	CARROUSEL DE RIMOUSKI 2003	85 000
CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI INC., LE	CARROUSEL EN TOURNÉE 2004	26 000
FESTIVAL CANADIEN DES FILMS DU MONDE	FESTIVAL DES FILMS DU MONDE 2003	425 000
FESTIVAL CINÉ 7	FESTIVAL DU FILM DE SEPT-ÎLES 2004	10 000
FESTIVAL DE FILMS CINÉMANIA	CINÉMANIA 2003	10 000
FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS	FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS 2004	12 000
FESTIVAL DU FILM INTERNATIONAL DE BAIE-COMEAU (CINOCHÉ) INC.	CINOCHÉ 2004	12 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE QUÉBEC INC.	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE QUÉBEC 2003	15 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTRÉAL	FESTIVAL DE FILMS POUR ENFANTS DE MONTRÉAL 2004	10 000

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART (FIFA)	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART 2004	60 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DU NOUVEAU CINÉMA ET DES NOUVEAUX MÉDIAS DE MONTRÉAL (FCMM)	FESTIVAL NOUVEAU CINÉMA NOUVEAUX MÉDIAS 2003	200 000
IMAGES DU NOUVEAU MONDE (I.N.M.)	FESTIVAL DE CINÉMA DES TROIS AMÉRIQUES 2004	110 000
PRODUCTIONS SCÉNAT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)	FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	100 000
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL	RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE 2003	48 000
RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS, LES	RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS 2004	150 000
RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS, LES	TOURNÉE DES RENDEZ-VOUS 2004	35 000
TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE	FESTIVAL DU FILM ET DE LA VIDÉO AUTOCHTONES 2003	15 000
VUES D'AFRIQUE	JOURNÉES AFRICAINES ET CRÉOLES 2004	50 000
		1 418 000

PROGRAMME D'AIDE AUX JEUNES CRÉATEURS

Volet 1 Aide à la scénarisation

Nature de l'aide: investissement

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	OBJET	\$
3773621 CANADA INC. (ZONE FILMS)	CHEZ NOUS	7 000
9097-4767 QUÉBEC INC. (FILMS CAMERA OSCURA, LES)	IL DANSE COMME UN ENRAGÉ	3 000
9097-4767 QUÉBEC INC. (FILMS CAMERA OSCURA, LES)	GREGOR S.	6 000
9120-5112 QUÉBEC INC. (ARRIMAGE PRODUCTIONS)	GLOBULE	6 000
9120-5112 QUÉBEC INC. (ARRIMAGE PRODUCTIONS)	FRONTALIÈRE, LA	7 000
ALLARD, GENEVIÈVE	EVA DU NORD AU SUD	3 000
ALLEYN, JENNIFER	COLLISION FRONTALE	3 500
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	GENOCIDE IN ME, THE	4 000
ASHMORE BARRETT, JOHN (PRODUCTIONS FORTHENBACH)	TRYST	6 000
AXIS FILMS	SANS ENFANT	5 000
BANCHONGPHANITH, YVES	AINSI ANAÏS NIA	4 000
BENNETT, RUSSELL MILTON	DECAY	3 000
BOIVIN, PATRICK	RADIO, LA	3 000
BOUTIN, MARC	CAGE DE LÉON, LA	3 500
BURKE, PAUL	I'B GURN	3 500
CHICA, PATRICIA	DUAL IDENTITY	6 000
DENIS, ÉRIC	DIY: LE PUNK ROCK MONTRÉALAIS	7 000
DESJARDINS, DOMINIC	PIERRE, LA	3 500
DOCK FILMS INC.	RÊVE MEXICAIN, LE	5 000
DROUIN, MATHIEU	VOIR LE JOUR	2 500
ERMONT, NATHALIE	VRAIES AFFAIRES, LES	2 550
HEFFRING, JESSE	RUSHLIGHT	3 000
HEWINGS, MEG	AM I CANADIAN ?	6 000
HOWARD, SÉBASTIEN	NAUFRAGÉ, LE	4 000
JEUDY, JÉRICO	CAGE, LA	3 500
JOVANOVIC, DANIELLA	PARENTHÈSE, LA	3 000
KEPHART, ELZA	BROTHERS IN ARMS	4 000
LABERGE-GUERIGUIAN, ALEXANDRE (PROJET EVANGELINA / ALEX GUERIGUIAN)	FRAGILE SPECIES	2 500
LABOURDETTE, JEAN	DEADSPACE, LA CONQUÊTE DU VIDE	4 000
LANDRY, STEVE (PRODUCTIONS SUPER ALUMINIUM)	ÉCOLE DE LA VIE, L'	2 307
LAVOIE, SIMON	CHAPELLE BLANCHE, LA	3 000

LAVOIE, VALÉRIE	COMMENT UN AVEUGLE POURRAIT-IL TOMBER AMOUREUX D'UNE SOURDE ET MUETTE ?	4 000
LERICHE, CHLOÉ	GRANDS, LES	3 500
LOYAT, MARTIN	MAUVAISE GRAINE	2 500
MAUGER, MARIE-ANDRÉE	DES AILES AUX TALONS	4 500
NGÔ, ANNE-MARIE	BELLES ET LE BÊTE, LES	5 200
NOUVET, ÉLYSÉE	SED	7 000
PARADIS, JULIE	ARC-EN-CIEL N'EST PAS UN RUBAN, L'	7 000
PELLETIER-AUGER, GUILLAUME	ANDANTE FURIOSO	3 000
PHARAND, LOUIS-PIERRE	MERLIN BOYS, THE	6 000
PIRES, PEDRO	ANGEL	4 125
PRODUCTIONS COMPASS INC., LES (JOE BALASS PRODUCTIONS)	SUR LE QUAI	8 000
PRODUCTIONS DE LA CHASSE-GALERIE INC., LES	KURMATH ET MINOS	5 150
PRODUCTIONS KAMIKAZE, LES	RÉSISTANT, LE	6 500
PRODUCTIONS PÉRIPHÉRIA INC.	ADIEUX, LES	5 000
RAUDSEPP-HEARNE, KARL	LITTLE MEN	7 000
ROY, CARL	SOLO POUR DEUX	4 500
SABOURIN, GABRIEL	TANGO NEGRO	3 600
SCHOEL, DANA	8 TH NIGHT, THE	6 200
ST-ONGE, SIMON	HYPPOLITE	2 000
TOUSIGNANT, DAVID	APARTHEID : 10 ANS PLUS TARD..., L'	4 000
VENTOUSES PRODUCTIONS	SOUPER, LE	5 000
VIDÉO FEMMES	NORMALE TU SERAS	6 800
VITAMINE FILMS	AUTOROUTE	3 500
YAROSHEVSKY, MICHAEL (OHM FILM PRODUCTIONS)	DEATH VALLEY SUPERSTAR	6 000
		249 432

Volet 2 Aide à la production

Nature de l'aide: investissement ou contribution

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
Investissement		
9087-3589 QUÉBEC INC. (FILMS DU DÉSERT BLANC, LES)	POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE	45 500
9117-7972 QUÉBEC INC. (EVERGON ARTS)	FLEURS SAUVAGES, LES	8 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	CEUX QUI N'ONT RIEN À VENDRE...	60 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	VIE APRÈS LA SHOP, LA	69 000
AMOUR EN L'AN 2000 INC., L' (INFORMATION FILMS INC.)	GENOCIDE IN ME 4000, THE	60 000
AVANT FILM INC.	A DAY SO BEAUTIFUL	33 500
CHINOOK COMMUNICATIONS INC.	WOLOSTAGOWICK - PEUPLE DE LA BELLE RIVIÈRE	63 000
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.	SOAP OPERA	55 000
COUZIN FILMS INC. (TOUMA, ZIAD)	2025, L'ANNÉE DU SERPENT	195 000
CYCLOPE FILMS INC.	PORTRAIT DE L'ARTISTE EN MUSE	28 500
FILMS HÉRISSON MACADAM INC., LES	P.417	6 000
FILMS VALKYRIE INC.	HOMME QUI ATTENDAIT À LA PORTE, L'	39 000
FOURNIER, HUGUES (PRODUCTIONS PARADOXE, LES)	PIGEON, LE	4 000
GUITÉ, ALEXANDRA	HISTOIRE ARGENTINE EN QUATRE TEMPS	35 000
JWK FILM INC.	JIMMY WORK	75 000
METAFILMS INC.	PONT, LE	50 000
MILJEVIC, STEFAN	MAMMOUTH	34 025
MORIN, PHILIPPE	CE N'EST QU'UN AU REVOIR	31 000
PARÉ, DAVID	PLAIE DE ST-PLAISANCE, LA	40 000
PRODUCTIONS 23 INC., LES	BON DIEU, LE	5 250
PRODUCTIONS ÉPICURE INC., LES	ET SI... L'ESPACE D'UN INSTANT	55 000
PRODUCTIONS KETZI INC.	WHEN ERMA MADE HERMAN (AJOUT)	10 000
PRODUCTIONS MONIQUE HUBERDEAU INC., LES (SHERPAS FILMS / UBERDO PRODUCTIONS)	KAFARNAÛM	55 000

PRODUCTIONS PRISE XIII INC.	FAUT-TU QUE J'TUE MON PÈRE ?	5 000
PRODUCTIONS SILENTIO INC., LES	À PART DE T'ÇA ?	55 000
PRODUCTIONS THALIE INC.	CAPACITÉ : 11 PERSONNES	41 500
PRODUCTIONS ZABELLE CÔTÉ INC., LES	GUERRE A TUÉ LE CHIEN DU ROI, LA	28 000
QUI VIVRA VERRA FILMS INC.	PETITES CONSTRUCTIONS RUSSES	55 000
SFRISO, LISA	ADIEUX, LES	50 000
SPERBERG, KATHY (PRODUCTIONS WOMEN LAUGHING, LES)	MISCELLANEOUS SYMPTOMS :	
STONE, ROBERT WILLIAM (ESPACE ZÉRO)	SWEET BASEMENTS & GAZOLINE (AJOUT)	23 000
TUTTI FRUTTI FILMS INC.	WORK IN PROGRESS	36 000
VENT D'EST FILMS INC.	PORTRAIT DE DAME PAR UN GROUPE	40 000
VIDÉO FEMMES	MALI MUSOW, FEMMES MALIENNES	80 000
VERBOMATRICES INC., LES	DUEL EN DEUX VOIX	25 000
	MAGASIN (AJOUT)	15 000
	Sous-total investissement	1 510 275
Contribution		
PRODUCTIONS « BEFORE THE FLOOD » INC., LES	INFILTRATOR	20 000
	Sous-total contribution	20 000
		1 530 275

Volet 3 Aide à la distribution et aux projets spéciaux

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
3773621 CANADA INC. (ZONE FILMS)	CÉRÉMONIE, LA	3 000
7 ^e ART/DISTRIBUTION INC.	ASTEUR	3 000
BANDE VIDÉO ET FILM DE QUÉBEC, LA	TOURNÉE VIDÉASTE RECHERCHÉ(E) 2004	5 000
CONSEIL DE LA CULTURE DE LA RÉGION DE QUÉBEC	ATELIERS DE FORMATION CONTINUE	3 000
CÔTÉ, DENIS (NIHIL PRODUCTIONS)	SPHATTE, LA	1 000
DISTRIBUTIONS NETIMA LTÉE	BÉBÉ À BORD	3 000
DISTRIBUTIONS NETIMA LTÉE	VÉLOCIPÈDE À PATINS, LE	3 000
FILMS DE L'AUTRE, LES	CONSULTATIONS INDIVIDUELLES	1 600
LA FÊTE DISTRIBUTION INC.	EVERGON	1 900
MAINFILM	ATELIERS DE PRODUCTEURS	5 000
MAINFILM	ATELIERS DE PRODUCTEURS	6 000
CEIL MÉTAL FILM INC.	ROACH TRIP	3 000
PAQUIN-BOUTIN, GUILLAUME (SOCKEYE PRODUCTIONS)	FLIGHT	1 000
PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES FILMATIK (PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE MORDICUS)	SOYONS FOLICHONS !	1 000
ROUSSEAU, RANANG	MONTRÉALIENS QUARTIER 3 : CENTRE SUD, LES	3 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES	COURS PRÉSENTER TON COURT !	6 712
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE	PROGRAMMATION 2002-2003	33 000
CINÉ TÉLÉ ACTION INTERNATIONAL INC.	A GIANT'S TAIL (A TALL TALE)	2 400
		85 612

DISQUE ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS

PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Volet 1 Secteur industriel – aide globale

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
112317 CANADA LIMITÉE (MUSI-ART)	DISQUES, SPECTACLES	122 500
154848 CANADA INC. (DISQUES ARTISTE ENR., LES / ÉDITIONS ARTISTE PLUS, LES)	DISQUES, GÉRANCE	25 000
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	35 000
9021-3109 QUÉBEC INC. (DIRECTION D'ARTISTES FLEMING)	DISQUES, GÉRANCE	15 000
BEAUX-ARTS LONG REACH INC., LES (LONG REACH FINE ARTS INC.)	GÉRANCE	8 000
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	DISQUES, SPECTACLES	155 000
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	GÉRANCE	15 000
DIFFUSION I MÉDIA INC.	DISQUES	25 000
DIFFUSION YFB INC.	DISQUES, SPECTACLES	85 000
DISQUES ARTIC INC.	DISQUES	12 000
DISQUES ATMA INC.	DISQUES	87 000
DISQUES AUDIOGRAMME INC., LES	DISQUES	200 000
DISQUES EFFENDI INC.	DISQUES	40 000
DISQUES INDICA INC., LES (EMPIRE KEROZEN)	DISQUES	57 000
DISQUES JUSTIN TIME INC., LES	DISQUES	67 000
DISQUES MONT RÉAL INC., LES (MONT REAL RECORDS INC.)	DISQUES, GÉRANCE	20 000
DISQUES PASSEPORT INC., LES (PASSEPORT MULTIMÉDIA)	DISQUES	20 000
DISQUES TOX INC., LES	DISQUES, GÉRANCE	60 000
DISTRIBUTION AMBIANCES MAGNÉTIQUES ETCETERA INC.	DISQUES	34 000
DKD ! SPECTACLE INC. (DKD DISQUES / DKD MUSIQUE)	DISQUES, SPECTACLES	92 500
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	DISQUES, SPECTACLES	170 000
GÉNÉRATION INC.	SPECTACLES, GÉRANCE	25 000
GESTION JUSTE POUR RIRE INC. (GROUPE ROZON – FILMS ROZON)	SPECTACLES	165 000
GESTION SON IMAGE INC. (ÉDITIONS GESTIONS SON IMAGE, LES – GSI MUSIQUE)	DISQUES, SPECTACLES	148 000
GROUPE ANALEKTA INC. (ANALEKTA FLEUR DE LYS)	DISQUES, SPECTACLES	187 000
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	DISQUES, SPECTACLES	30 000
GUY CLOUTIER COMMUNICATIONS INC.	DISQUES, GÉRANCE	70 000
INTERMÈDE COMMUNICATIONS INC. (ET) INTERMÈDE MUSIQUE MÉDIA INC.	DISQUES	20 000
INUKSHUK-PRODUCTIONS INC.	DISQUES, GÉRANCE	25 000
ISBA MUSIC ENTERTAINMENT INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	44 000
MANAGEMENT ENCORE INC.	SPECTACLES	45 000
PRESTE INC.	GÉRANCE	5 000
PRODAT INC. (DISQUES VICTOIRE, LES)	DISQUES, SPECTACLES	33 000
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	SPECTACLES, GÉRANCE	10 000
PRODUCTIONS BROS INC., LES	DISQUES, GÉRANCE	55 000
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	43 000
PRODUCTIONS FAIS PAS LE FOU INC.	GÉRANCE	20 000
PRODUCTIONS JACQUES K. PRIMEAU INC., LES	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	47 000
PRODUCTIONS JEAN-BERNARD HÉBERT INC., LES (THÉÂTRE LA DAME BLANCHE)	SPECTACLES	10 000
PRODUCTIONS JEAN-PIER DOUCET INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	29 000
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	44 000
PRODUCTIONS MILLE-PATTES INC., LES	DISQUES	47 000
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	DISQUES, SPECTACLES, GÉRANCE	155 000
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	SPECTACLES, GÉRANCE	74 000
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	SPECTACLES	26 000
TACCA MUSIQUE INC.	DISQUES	90 000
ZONE3 INC.	DISQUES, SPECTACLES	55 000

2 847 000

Volet 2 Secteur industriel – aide aux projets

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
2846-2059 QUÉBEC INC. (CONSULT'ART CONSEILLER EN ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES)	MARTIN DESCHAMPS – PRÉPRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE, GÉRANCE	10 000
3389154 CANADA INC. (GROUPE APOGÉE)	ON AIR – PRÉPRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	10 000
3489400 CANADA INC. (DISQUES BOMBAY)	FRED EVERYTHING – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUE	6 000
9045-1170 QUÉBEC INC. (DISQUES STOMP, LES)	PÉNÉLOPE – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUE INCLUANT VIDÉOCLIP	10 000
9064-7132 QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS LOUIS POLIQUIN, LES)	LUCK MERVILL, TOMAS JENSEN – PRODUCTION DE DISQUES ET DE SPECTACLES, GÉRANCE	10 000
9096-3737 QUÉBEC INC. (TNT PRODUCTIONS)	GÉRANCE	5 000
9133-0316 QUÉBEC INC. (APOLLO PRODUCTIONS)	MISS CANONBALL, POXY, AZEL – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUES INCLUANT VIDÉOCLIPS	17 000
BOUCANE BLEUE INC.	DANIEL BOUCHER – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUE ET SPECTACLE INCLUANT VIDÉOCLIP	15 000
DISQUES TANDEM INC., LES (ÉDITIONS MEZZALIRA)	LOUISE PORTAL – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUE	5 000
ENTREPRISES DE PRODUCTIONS AIR M.S. MEDIA INC., LES (AIR M.S. / LES DISQUES AIR M.S.)	JIM ZELLER, STEVE ROSS – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUES, GÉRANCE	12 500
GREGG MUSIQUE INC.	ARTHUR L'AVENTURIER – PROMOTION DE SPECTACLE	5 000
GROUPE SISMIQUE INC.	STÉPHANE CÔTÉ – PRODUCTION DE DISQUE	7 500
MUSICOMPTOIR INC., LE	GÉRANCE	10 000
MUSIQUE ORANGE INC.	MIMI BLAIS, YVON KREVÉ – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUES	12 500
PRODUCTIONS BENANNAH INC., LES	ANNIE BROCOLI, SOPHIE TREMBLAY – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUES ET SPECTACLES, GÉRANCE	17 000
PRODUCTIONS DE L'ONDE INC.	JEAN-FRANÇOIS GROULX, CATHERINE MAJOR, SYLVIE JEAN – DISQUES / BORI – SPECTACLE	17 500
PRODUCTIONS FOLLE AVOINE INC., LES (GÉANT BEAUPRÉ MUSIQUE / MUSIQUE DE L'AUTOROUTE 13)	DODO LA PLANÈTE DO2, LA CHANSON FABULEUSE – PRODUCTION DE DISQUES	12 500
PRODUCTIONS J INC.	WILFRED LE BOUTHILLIER – PRODUCTION ET PROMOTION SPECTACLE, GÉRANCE	17 000
PRODUCTIONS LIBRETTO INC., LES	PRODUCTION DE DISQUES ET SPECTACLES	24 000
PROJECTART INC.	STÉPHANE BAILLARGEON, CATHY LAPLANTE, DANY LALIBERTÉ – GÉRANCE	7 500
		231 000

Volet 3 Secteur para-industriel

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
3614026 CANADA INC. (PRODUCTIONS STEVE HILL)	STEVE HILL – PROMOTION DE DISQUE	5 000
3834611 CANADA INC. (MC PRODUCTION)	PETITES TOUNES – PRODUCTION ET PROMOTION DISQUE ET SPECTACLE, GÉRANCE / ADAM CHAKI – GÉRANCE	10 000
3875181 CANADA INC. (CRÉATIONS INFOMUSIK)	DUO ST-PIERRE / ROUSSEL – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUE	10 000
4041976 CANADA INC. (DISQUES SUBSONIK, LES / SUBSONIK)	KULCHA CONNECTION – PROMOTION DE DISQUE INCLUANT VIDÉOCLIP, GÉRANCE	9 000
9062-4321 QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS BASTINGALLE)	VOVÔ, YOUSY BARBARA – GÉRANCE	7 000
9069-7707 QUÉBEC INC. (DISQUES VOXTONE)	CAÏMAN FU – PRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	3 000

9122-3784 QUÉBEC INC. (GESTION ARTISTIQUE OUIMET / LES PRODUCTIONS DU SINGE BLEU)	FRANCINE RAYMOND, BOB WALSH – GÉRANCE	10 000
AGENCE STATION BLEUE INC., L'	GÉRANCE	15 000
BUJOLD, MARIE (PRODUCTIONS MARIE BUJOLD)	STÉPHANE CÔTÉ, RIOUX, ANDRÉ ROY – GÉRANCE	8 000
C4 PRODUCTIONS INC.	FRED FORTIN – PRODUCTION DE DISQUE	6 000
CAMERON, PATRICK (CAMERON MANAGEMENT)	LYNDA THALIE, SOPHIE NAULT – PRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLES, GÉRANCE	10 000
CASSIDY, PAULE-ANDRÉE (PRODUCTIONS PAC, LES)	PAULE-ANDRÉE CASSIDY – PROMOTION DE SPECTACLE	1 000
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL « BUZZ CUIVRES FARFELUS » (BUZZ CUIVRES FARFELUS)	BUZZ CUIVRES FARFELUS – PRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE, GÉRANCE	6 000
DESROSIER, LÉONIE MYRIAM (FAMA COMMUNICATIONS)	PERDU L'NORD – PRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	10 000
DISQUES D.A.Q. INC., LES	REDUB – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUE	10 000
DISQUES TOUT CRIN INC.	VLADIMIR SIDOROV, POILÉPLUME, MARIO CHENART – PRÉPRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLES, GÉRANCE	10 000
DURAND, CATHERINE	CATHERINE DURAND – PRODUCTION DE DISQUE	10 000
EDITIONS MATITA INC., LES	NICOLA CICCONE – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUE INCLUANT VIDÉOCLIP	10 000
ÉVEIL MATIN INC., L'	LOCO LOCASS, SOPHIE LAGANIÈRE, PASCAL BUJOLD – GÉRANCE	6 000
FLEURY, HUGO (POMME ZED)	POLÉMIL BAZAR – PROMOTION DE DISQUE ET PRODUCTION D'UN VIDÉOCLIP	10 000
FOULESPIN MUSIQUE INC.	YANN PERREAULT, TAÏMA PROJECT – PROMOTION DE DISQUES / TAÏMA PROJECT, MARCIA SEEBARAM – GÉRANCE	10 000
FRÈRES SÉNÉCHAL, LES	LES FRÈRES SÉNÉCHAL – PRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	8 000
GARY McINTYRE MANAGEMENT INC.	PATRICK PRÉVOST, JEAN-FRANÇOIS FORTIER, FREEWORM, CARL BASTIEN – GÉRANCE	8 000
GESTION SANS NUAGES INC.	MARIO CHENART – PROMOTION DE DISQUE	5 000
KONFIT MUSIQUE INC.	DIRECT LINE – PROMOTION DE DISQUE	5 000
LAPOINTE, MARIE-CATHERINE (BOULEV'ART)	GÉRANCE	10 000
POULIN, DANY (DIVERTISSEMENT EURECKA)	AMÉLIE VEILLE – GÉRANCE	5 000
PRODUCTIONS ARS MUSICA INC., LES	MIREILLE PROULX – GÉRANCE, VIDÉOCLIP	8 000
PRODUCTIONS CHRYSANTHEMUM INC. (QUARTANGO)	QUARTANGO – PRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	7 000
PRODUCTIONS DIVINE ANGEL INC., LES	IMA – PROMOTION DE DISQUE, GÉRANCE, PRODUCTION D'UN VIDÉOCLIP, PRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	10 000
PRODUCTIONS EARLY-MUSIC.COM INC., LES	ENSEMBLE ARION – PRODUCTION DE DISQUE / JOHANNE COUTURE, HANK KNOX, ENSEMBLE ARION – PROMOTION DISQUES	10 000
PRODUCTIONS LORRAINE DESMARAIS INC., LES	LORRAINE DESMARAIS – GÉRANCE, PRODUCTION DE DISQUE	10 000
PRODUCTIONS MUTEK INC., LES	EGG, SKOLTZ KOLGEN, CHAMPION, CRACKHAUS – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUES	15 000
PRODUCTIONS OMBU INC.	MINNA RE SHIN – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUE	6 000
PRODUCTIONS TEMPO PRIMO INC., LES	BERNARD PRIMEAU ET LE MONTRÉAL JAZZ ENSEMBLE – PRODUCTION DE DISQUE, PRÉPRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	10 000

PRODUCTIONS T-RAISE INC., LES	CHAPEAUMELON – PROMOTION DE DISQUE INCLUANT VIDÉOCLIP, PRÉPRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	5 000
PRODUCTIONS VILAIN PINGOUIN, LES	VILAIN PINGOUIN – PRODUCTION ET PROMOTION DE DISQUE	7 000
PRODUCTIONS-ÉDITIONS MARC LABELLE INC., LES (PRODUCTIONS AMÉRIX)	H'SAO – GÉRANCE, PRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	10 000
R & R MUSIK	RAY RAY, LES ARCHITEKTS, OL1KU, DJ BLAST – GÉRANCE	7 000
STUDIO KRYSTAL INC.	POLO – GÉRANCE, PROMOTION DE DISQUE, PRÉPRODUCTION ET PROMOTION DE SPECTACLE	10 000
THOMPSON, RYHNA (ENVISION MANAGEMENT AND PRODUCTION)	KID KOALA – GÉRANCE	5 000
		337 000

Volet 4 Soutien additionnel

Volet 4.2 Soutien additionnel à la tournée

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
154848 CANADA INC. (DISQUES ARTISTE ENR., LES ÉDITIONS ARTISTE PLUS, LES)	BRUNO PELLETIER (2002-2003)	26 250
2846-2059 QUÉBEC INC. (CONSULT'ART CONSEILLER EN ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES)	MARTIN DESCHAMPS (2002-2003)	7 350
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS)	LES RESPECTABLES	10 950
9021-3109 QUÉBEC INC. (DIRECTION D'ARTISTES FLEMING)	FRANÇOIS BOURASSA QUARTET (2002-2003)	3 500
9021-3109 QUÉBEC INC. (DIRECTION D'ARTISTES FLEMING)	SUSIE ARIOLI SWING BAND (2002-2003)	4 500
9045-1170 QUÉBEC INC. (DISQUES STOMP, LES)	FIFTY NUTZ (2002-2003)	500
9045-1170 QUÉBEC INC. (DISQUES STOMP, LES)	GENERAL RUDIE (2002-2003)	750
9045-1170 QUÉBEC INC. (DISQUES STOMP, LES)	KINGPINS (2002-2003)	1 500
9045-1170 QUÉBEC INC. (DISQUES STOMP, LES)	PÉNÉLOPE (2002-2003)	1 200
9122-3784 QUÉBEC INC. (GESTION ARTISTIQUE OUIMET / LES PRODUCTIONS DU SINGE BLEU)	BOB WALSH	6 375
9122-3784 QUÉBEC INC. (GESTION ARTISTIQUE OUIMET / LES PRODUCTIONS DU SINGE BLEU)	FRANCINE RAYMOND	8 790
AGENCE STATION BLEUE INC., L'	CANTABILE	3 637
CARRIÈRE, ANNICK-PATRICIA (AGENCE STATION BLEUE)	CANTABILE (2002-2003)	17 550
CARRIÈRE, ANNICK-PATRICIA (AGENCE STATION BLEUE)	QUARTANGO (2002-2003)	10 430
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	CATHERINE LAMBERT (2002-2003)	1 100
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	DOROTHÉE BERRYMAN (2002-2003)	5 200
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	ÉLOI ET JONATHAN PAINCHAUD	15 765
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	ÉLOI ET JONATHAN PAINCHAUD (2002-2003)	7 200
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	JÉRÔME MINIÈRE (2002-2003)	650
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	LES CHIENS (2002-2003)	1 100
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	LES COWBOYS FRINGANTS	18 900
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	LES COWBOYS FRINGANTS (2002-2003)	34 700
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MARA TREMBLAY (2002-2003)	7 100
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MARIE-CHANTAL TOUPIN (2002-2003)	3 650
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MARTIN LÉON	5 250
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MARTIN LÉON (2002-2003)	2 000
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MICHEL FAUBERT (2002-2003)	500
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	PIERRE FLYNN (2002-2003)	13 825
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	ROBERT CHARLEBOIS (2002-2003)	5 450
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	STEPHEN FAULKNER (2002-2003)	3 450
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	STEVE DUMAS (2002-2003)	9 050
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	YANN PERREAU (2002-2003)	1 400

CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	ALAIN LECOMPTE (2002-2003)	2 100
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	CORAL EGAN	5 137
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	CORAL EGAN (2002-2003)	2 000
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	LORRAINE DESMARAIS (2002-2003)	3 450
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	PAULE-ANDRÉE CASSIDY	2 906
DIFFUSION YFB INC.	ÉRIC LAPOINTE (2002-2003)	42 300
DIFFUSION YFB INC.	LAURENCE JALBERT (2002-2003)	30 325
DIFFUSION YFB INC.	MÉLANIE RENAUD (2002-2003)	6 050
DISQUES EFFENDI INC.	EFFENDI JAZZ LAB (2002-2003)	2 900
DKD ! SPECTACLE INC. (DKD DISQUES / DKD MUSIQUE)	BOOM BOX	637
DKD ! SPECTACLE INC. (DKD DISQUES / DKD MUSIQUE)	BOOM BOX (2002-2003)	5 100
DKD ! SPECTACLE INC. (DKD DISQUES / DKD MUSIQUE)	DANY BÉDARD	7 275
DKD ! SPECTACLE INC. (DKD DISQUES / DKD MUSIQUE)	DANY BÉDARD (2002-2003)	7 800
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	ARIANE MOFFATT	14 962
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	ARIANE MOFFATT (2002-2003)	4 150
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	BIA	12 112
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	CLAUDE LÉVEILLÉE	8 995
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	CLAUDE LÉVEILLÉE (2002-2003)	2 700
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	DANIEL BÉLANGER (2002-2003)	14 126
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	FRÉDRIK GARY COMEAU (2002-2003)	6 650
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	JEAN LELOUP	17 513
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	JESZCZE RAZ	4 875
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	JESZCZE RAZ (2002-2003)	2 600
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	LA CHANGO FAMILY	8 625
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	LA CHANGO FAMILY (2002-2003)	4 100
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	LES DENIS DROLET	2 738
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	LES DENIS DROLET (2002-2003)	2 800
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	MARC DÉRY	16 059
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	MARC DÉRY (2002-2003)	2 800
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	MICHEL RIVARD	1 875
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	MICHEL RIVARD (2002-2003)	5 500
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	STEVE HILL	6 234
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	STEVE HILL (2002-2003)	19 700
GÉNÉRATION INC.	KEVIN PARENT (2002-2003)	19 900
GÉNÉRATION INC.	VÉNUS 3 (2002-2003)	8 600
GESTION SON IMAGE INC. (ÉDITIONS GESTIONS SON IMAGE, LES – GSI MUSIQUE)	DANIEL BOUCHER (2002-2003)	1 950
GESTION SON IMAGE INC. (ÉDITIONS GESTIONS SON IMAGE, LES – GSI MUSIQUE)	À LA RECHERCHE D'ELVIS (2002-2003)	24 900
GESTION SON IMAGE INC. (ÉDITIONS GESTIONS SON IMAGE, LES – GSI MUSIQUE)	CLAUDE GAUTHIER (2002-2003)	1 650
GESTION SON IMAGE INC. (ÉDITIONS GESTIONS SON IMAGE, LES – GSI MUSIQUE)	MANON LÉVESQUE (2002-2003)	1 650
GROUPE ANALEKTA INC. (ANALEKTA FLEUR DE LYS)	ANGÈLE DUBEAU / LA PIETÀ	9 525
GROUPE ANALEKTA INC. (ANALEKTA FLEUR DE LYS)	ANGÈLE DUBEAU / LA PIETÀ (2002-2003)	4 000
GROUPE ANALEKTA INC. (ANALEKTA FLEUR DE LYS)	CARLOS PLACERES	4 088
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	ANONYMUS (2002-2003)	5 200
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	GROOVY AARDVARD (2002-2003)	4 800
GROUPE SISMIQUE INC.	AMÉLIE VEILLE (2002-2003)	7 800
GROUPE SISMIQUE INC.	STÉPHANE CÔTÉ (2002-2003)	2 750
PRESTE INC.	ARSENIQ 33 (2002-2003)	300
PRESTE INC.	CAPITAINE RÉVOLTE	3 300
PRESTE INC.	CAPITAINE RÉVOLTE (2002-2003)	650
PRESTE INC.	GRIMSKUNK	3 825
PRESTE INC.	GRIMSKUNK (2002-2003)	5 950
PRESTE INC.	LA RUE KETANOU (2002-2003)	3 600
PRESTE INC.	POLÉMIL BAZAR	5 850
PRESTE INC.	VULGAIRES MACHINS	3 675
PRESTE INC.	VULGAIRES MACHINS (2002-2003)	4 200
PRODAT INC. (DISQUES VICTOIRE, LES)	MES AÎEUX	7 350

PRODAT INC. (DISQUES VICTOIRE, LES)	MES AÎEUX (2003-2003)	1 450
PRODAT INC. (DISQUES VICTOIRE, LES)	SYLVAIN COSSETTE (2002-2003)	14 135
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	GILLES VIGNEAULT	10 350
PRODUCTIONS ANACROUSE INC.	MACARONI TOUT GARNI (2002-2003)	22 800
PRODUCTIONS BENANNAH INC., LES	ANNIE BROCOLI (2002-2003)	5 500
PRODUCTIONS BROS INC., LES	BOB WALSH (2002-2003)	9 400
PRODUCTIONS BROS INC., LES	CARAVANA FLAMENCA	9 840
PRODUCTIONS BROS INC., LES	CARAVANA FLAMENCA (2002-2003)	2 400
PRODUCTIONS BROS INC., LES	CHARLES WIZEN (2002-2003)	500
PRODUCTIONS BROS INC. LES	J.F. & JUNKYARD DOGS	2 325
PRODUCTIONS BROS INC., LES	J.F. & JUNKYARD DOGS (2002-2003)	1 950
PRODUCTIONS BROS INC., LES	JIMMY JAMES (2002-2003)	4 050
PRODUCTIONS BROS INC., LES	KARLOF ORCHESTRA (2002-2003)	2 750
PRODUCTIONS BROS INC., LES	LES OURS (2002-2003)	650
PRODUCTIONS BROS INC., LES	MONONC'SERGE (2002-2003)	12 300
PRODUCTIONS BROS INC., LES	MONONC'SERGE EN FORMATION TRIO	3 150
PRODUCTIONS BROS INC., LES	SORAYA BENITEZ	6 836
PRODUCTIONS BROS INC., LES	SORAYA BENITEZ (2002-2003)	1 550
PRODUCTIONS BROS INC., LES	STEPHEN BARRY BAND (2002-2003)	4 550
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	JEAN LAPOINTE (2002-2003)	10 400
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	VINCENT VALLIÈRES (2002-2003)	1 900
PRODUCTIONS DE L'ONDE INC.	EDGAR BORI	3 413
PRODUCTIONS DE L'ONDE INC.	EDGAR BORI (2002-2003)	700
PRODUCTIONS JEAN-BERNARD HÉBERT INC., LES (THÉÂTRE LA DAME BLANCHE)	LES BELLES-SOEURS	34 200
PRODUCTIONS JEAN-BERNARD HÉBERT INC., LES (THÉÂTRE LA DAME BLANCHE)	LES LEÇONS DE MARIA CALLAS (2002-2003)	17 000
PRODUCTIONS JEAN-PIER DOUCET INC.	DIANE DUFRESNE (2002-2003)	19 800
PRODUCTIONS JEAN-PIER DOUCET INC.	JEAN-FRANÇOIS DUBÉ (2002-2003)	4 653
PRODUCTIONS LIBRETTO INC., LES	L'HOMME DE LA MANCHA (2002-2003)	13 650
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	CHARLES PAPASOFF (2002-2003)	1 050
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	KAREN YOUNG	4 662
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	KAREN YOUNG (2002-2003)	7 850
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	LA BARONNE (2002-2003)	2 400
PRODUCTIONS MILLE-PATTES INC., LES	LA BOTTINE SOURIANTE (2002-2003)	13 300
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	CHLOÉ STE-MARIE	17 700
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	CHLOÉ STE-MARIE (2002-2003)	5 500
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	FRANCE D'AMOUR	9 563
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	FRANCE D'AMOUR (2002-2003)	16 650
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	MARIE-MICHÈLE DESROSIERS	5 063
PRODUCTIONS OCTANT INC., LES	SUROÏT	2 250
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	PLUME LATRAVERSE	17 879
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	PLUME LATRAVERSE (2002-2003)	3 250
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	YELO MOLO (2002-2003)	7 900
PRODUCTIONS ROMARTIS, LES	ENSEMBLE ROMULO LARREA (2002-2003)	700
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	FRANÇOIS COUSINEAU (2002-2003)	8 200
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	LA VOLÉE D'CASTORS (2002-2003)	11 750
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	LES CHARBONNIERS DE L'ENFER	10 707
PRODUCTIONS SERGE PARÉ INC.	LES CHARBONNIERS DE L'ENFER (2002-2003)	11 400
PRODUCTIONS-ÉDITIONS MARC LABELLE INC., LES (PRODUCTIONS AMÉRIX)	H'SAO	17 551
RÉSEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'EST DU QUÉBEC (R.O.S.E.Q.)	PRIX DE L'AUDACE	3 000
ZONE3 INC.	LUCK MERVIL	14 207
ZONE3 INC.	TOMAS JENSEN (2002-2003)	5 400

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX IMMOBILISATIONS – SALLES DE SPECTACLES

Nature de l'aide: subvention et aide remboursable

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
Subvention		
MAQUISART, LE	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS	175 000
PRODUCTIONS JEAN-BERNARD HÉBERT INC., LES (THÉÂTRE LA DAME BLANCHE)	THÉÂTRE LA DAME BLANCHE – ÉQUIPEMENTS	39 959
	Sous-total subvention	214 959
Aide remboursable		
PRODUCTIONS JEAN-BERNARD HÉBERT INC., LES (THÉÂTRE LA DAME BLANCHE)	THÉÂTRE LA DAME BLANCHE – ÉQUIPEMENTS	22 318
	Sous-total aide-remboursable	22 318
		237 277

PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA CHANSON ET DE DIFFUSION POUR LE MILIEU COLLÉGIAL

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
9006-4890 QUÉBEC INC. (AVALANCHE PRODUCTIONS) 9037-1212 QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS LOISIRS ET SONS, LES)	LES RESPECTABLES – SPECTACLE-ATELIER	1 725
9096-3737 QUÉBEC INC. (TNT PRODUCTIONS)	BACTÉRIE (2002-2003)	1 400
9096-3737 QUÉBEC INC. (TNT PRODUCTIONS)	KALIROOTS	6 781
ASSUIED, SABINE (PRODUCTIONS INTY, LES)	KERMES (2002-2003)	10 563
BELLEFLEUR, SIMON (BELLEFLEUR PRODUCTIONS)	IVY ET REGGIE (2002-2003)	3 642
BOURRASQUE CELTIQUE	LES MAGOUILLEURS	375
BOURRASQUE CELTIQUE	BOURRASQUE CELTIQUE	2 540
BOURRASQUE CELTIQUE	BOURRASQUE CELTIQUE (2002-2003)	5 284
BRUNELLE-GARON, NICOLAS (LES DISQUES BLOW THE FUSE)	NOMBRE, LE (2002-2003)	1 001
C4 PRODUCTIONS INC.	FRED FORTIN	1 743
C4 PRODUCTIONS INC.	FRED FORTIN	2 884
C4 PRODUCTIONS INC.	KARKWA	6 122
CAMERON, PATRICK (CAMERON MANAGEMENT)	LYNDA THALIE – SPECTACLE CONFÉRENCE	621
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE ST-FÉLICIEN (CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES À CHIBOUGAMAU)	PROMO KERMES (2002-2003)	88
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	ELOI ET JONATHAN PAINCHAUD	1 832
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MARA TREMBLAY	4 561
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	MICHEL FAUBERT – SPECTACLE-CONFÉRENCE	1 308
CONSULTART PIERRE BERTRAND INC.	ALAIN LECOMPTE, SPECTACLE-CONFÉRENCE	863
CORDE DE BOIS SENC, LA	LA CORDE DE BOIS	665
CORDE DE BOIS SENC, LA	LA CORDE DE BOIS (2002-2003)	1 037
DKD 1 SPECTACLE INC. (DKD DISQUES / DKD MUSIQUE)	DANY BÉDAR	1 658
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	ARIANE MOFFAT	5 444
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	LA CHANGO FAMILY	11 894
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	LA CHANGO FAMILY (2002-2003)	1 808
ÉQUIPE SPECTRA INC., L'	LES DENIS DROLET	6 453
FERNANDEZ, ESTEBAN (PRODUCTIONS DEL TORO, LES)	COLECTIVO	1 214
FERNANDEZ, ESTEBAN (PRODUCTIONS DEL TORO, LES)	COLECTIVO (2002-2003)	10 360
FERNANDEZ, ESTEBAN (PRODUCTIONS DEL TORO, LES)	OVERBASS	822
FERNANDEZ, ESTEBAN (PRODUCTIONS DEL TORO, LES)	OVERBASS (2002-2003)	1 150
FERNANDEZ, ESTEBAN (PRODUCTIONS DEL TORO, LES)	OVERBASS ET WD-40 (DOUBLÉ)	5 225
FERNANDEZ, ESTEBAN (PRODUCTIONS DEL TORO, LES)	TRAUMATURGES ET LE CERVEAU (DOUBLÉ)	1 748

FERNANDEZ, ESTEBAN (PRODUCTIONS DEL TORO, LES)	WD-40	683
FERNANDEZ, ESTEBAN (PRODUCTIONS DEL TORO, LES)	WD-40 (2002-2003)	655
FERNANDEZ, ESTEBAN (PRODUCTIONS DEL TORO, LES)	YVON KREVÉ	2 310
GÉNÉRATION INC.	VENUS 3 (2002-2003)	2 752
GROUPE GIME INC.	72 RIVIÈRE-ROUGE	4 128
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	ANONYMUS	863
GROUPE M.P.L. INC. (MPL SPECTACLES)	ANONYMUS (2002-2003)	8 714
GROUPE SISMIQUE INC.	STÉPHANE CÔTÉ (2002-2003)	580
GUY CLOUTIER COMMUNICATIONS INC.	SOWATT	2 572
JACQUES DION INC.	CHAPEAUMELON (2002-2003)	2 480
KITCHOSE	LE KITCHOSE BAND	1 308
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	DOBACARACOLE	500
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	IRONIK, L'ASSEMBLÉE, PAPAZ, LA REPLIK	816
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	KARAVAN KAYA	475
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	PÉPÉ ET SA GUITARE	2 728
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	PÉPÉ ET SA GUITARE (2002-2003)	5 200
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	PHILÉMON	287
KOUTURE, MATHIEU (PRODUCTIONS BP, LES)	SUNNY DELOOP (2002-2003)	1 376
LAGACÉ, YVES (PRODUCTIONS YVES YANNE, LES)	NOUZÔTE	938
MAUVAIS SORT	MAUVAIS SORT (2002-2003)	9 852
OLIFANT MUSIQUE INC.	PHILIPPE GÉLINAS	5 696
OLIFANT MUSIQUE INC.	PHILIPPE GÉLINAS (2002-2003)	2 360
PRESTE INC.	AKUMA (2002-2003)	1 085
PRESTE INC.	ARSENIQ 33	2 750
PRESTE INC.	ARSENIQ 33 (2002-2003)	846
PRESTE INC.	CAPITAINE RÉVOLTE	4 421
PRESTE INC.	CAPITAINE RÉVOLTE (2002-2003)	3 571
PRESTE INC.	CAPITAINE RÉVOLTE ET ARSENIQ 33	1 438
PRESTE INC.	GRIMSKUNK – SPECTACLE-CONFÉRENCE	4 954
PRESTE INC.	LES BATINSES	3 135
PRESTE INC.	LES BATINSES (2002-2003)	5 377
PRESTE INC.	MUZION	575
PRESTE INC.	MUZION (2002-2003)	4 083
PRESTE INC.	POLÉMIL BAZAR	7 202
PRESTE INC.	POLÉMIL BAZAR (2002-2003)	12 387
PRESTE INC.	SANS PRESSION	1 251
PRESTE INC.	VULGAIRES MACHINS	6 978
PRESTE INC.	VULGAIRES MACHINS (2002-2003)	14 013
PRODUCTIONS ARTISTIQUES SAPHIR	DILEMME	683
PRODUCTIONS ARTISTIQUES SAPHIR	DILEMME (2002-2003)	790
PRODUCTIONS BROS INC., LES	HAÏKU (2002-2003)	1 150
PRODUCTIONS BROS INC., LES	KARLOF ORCHESTRA	2 022
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	VINCENT VALLIÈRES	863
PRODUCTIONS BYC LTÉE, LES (CAFÉ DU VIEUX CLOCHER)	VINCENT VALLIÈRES (2002-2003)	1 248
PRODUCTIONS CEGEPS ROCK, LES	CONCOURS 16 ^e ÉDITION	5 000
PRODUCTIONS KA INC., LES	KERMESSE	1 339
PRODUCTIONS PÊLE-MÊLE	ALAIN BLANCHET ET FRANCE SOUCY	1 961
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	ANDRÉE WATTERS	1 569
PRODUCTIONS PHANEUF INC., LES	MES AÎEUX (2002-2003)	19 470
R & R MUSIK	ARCHITEKTS, LES (2002-2003)	1 963
RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC RIASQ	25 ^e ANNIVERSAIRE	5,000
ROY, DAVID (PRODUCTIONS DU ROY, LES)	LES TROIS ACCORDS	2 575
ST-YVES, PIERRE-ALEXANDRE (ENSEMBLE CERCAMON, L')	ENSEMBLE CERCAMON	981
ST-YVES, PIERRE-ALEXANDRE (ENSEMBLE CERCAMON, L')	ENSEMBLE CERCAMON (2002-2003)	890
SUBSONIK	KULCHA CONNECTION (2002-2003)	1 725
TREMBLAY, NICOLAS (DÉSORDRE MENTAL / MENTAL DISORDER)	MENTAL DISORDER (1 ^{re} PARTIE)	162
TRIO BORIS	TRIO BORIS	2 712
TRIO BORIS	TRIO BORIS (2002-2003)	5 219
TURBIDE, RICHARD	RICHARD TURBIDE (2002-2003)	100

PROGRAMME D'AIDE À LA DIFFUSION EN VARIÉTÉS

Volet 1

Aide aux événements nationaux et internationaux

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
CHANSON EN FÊTE DE ST-AMBROISE INC.	14 000
COUP DE CŒUR FRANCOPHONE	71 500
FESTI BLUES (FESTIBLUES INTERNATIONAL DE MONTRÉAL / FBIM)	14 000
FESTIVAL DE LA CHANSON DE GRANBY INC., LE	120 000
FESTIVAL DE LA CHANSON DE TADOUSSAC INC.	33 500
FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC INC.	427 500
FESTIVAL D'HUMOUR DE QUÉBEC INC. (LE GRAND RIRE BLEUE)	20 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL INC., LE (FESTIVAL DES FESTIVALS)	285 000
FESTIVAL INTERNATIONAL HIP HOP 4EVER	10 000
FESTIVAL JUSTE POUR RIRE	261 250
FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE INC.	50 000
FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC., LES	195 000
MEG: LE MONTRÉAL ÉLECTRONIQUE GROOVE INC., LE	33 500
MUSIQU'EN NOUS INC. (FESTIVAL DE MUSIQUE DE LA PETITE-NATION)	38 000
MUTEK	15 000
NATIONAL / MONDIAL D'IMPRO	23 750
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN (FESTIVAL EN CHANSONS DE PETITE-VALLÉE)	91 500
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN (FESTIVAL EN CHANSONS DE PETITE-VALLÉE)	6 000
SOCIÉTÉ POUR L'AVANCEMENT DE LA CHANSON D'EXPRESSION FRANÇAISE (SACEF), LA	48 000
TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE	14 000
	1 771 500

Volet 2

Aide à la programmation d'un diffuseur

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL INC., LE (FESTIVAL DES FESTIVALS)	47 500
PRODUCTIONS DUA (THÉÂTRE PETIT CHAMPLAIN / MAISON DE LA CHANSON)	110 000
VIEUX CLOCHER DE MAGOG (1982) INC., LE	61 000
	218 500

Volet 3

Aide aux projets en développement

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU CAFÉ CHAOS (CAFÉ CHAOS)	17 500
	17 500

PROGRAMME D'AIDE AUX ASSOCIATIONS ET AUX REGROUPEMENTS NATIONAUX - DOMAINE DU DISQUE

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE THÉÂTRE PRIVÉ (APTP) INC.	2 000
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE DE L'HUMOUR (A.P.I.H.)	48 000
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE DE L'HUMOUR (A.P.I.H.)	48 000
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU DISQUE, DU SPECTACLE ET DE LA VIDÉO (ADISQ) INC.	161 500
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU DISQUE, DU SPECTACLE ET DE LA VIDÉO (ADISQ) INC.	50 000
SOPREF SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE MUSICALE DE L'ESPACE FRANCOPHONE (SOPREF / LOCAL DISTRIBUTION)	24 600
	334 100

PROGRAMME D'AIDE AUX ÉVÉNEMENTS - DOMAINE DU DISQUE

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU DISQUE, DU SPECTACLE ET DE LA VIDÉO (ADISQ) INC.	91 000
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU DISQUE, DU SPECTACLE ET DE LA VIDÉO (ADISQ) INC.	25 000
	116 000

Volet 1

Aide à l'édition

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
123546 CANADA INC. (ÉDITIONS STROMBOLI)	5 792
2433-0953 QUÉBEC INC. (HUMANITAS)	3 381
3321185 CANADA INC. (ÉDITIONS VARIA, LES)	6 575
9059-6214 QUÉBEC INC. (ÉCRITS DES HAUTES TERRES, LES)	1 802
9061-5956 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS ACADEMIE IMPACT)	4 795
9084-7344 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS LES ALLUSIFS, LES)	10 581
9104-6698 QUÉBEC INC. (ÉDITIONS SYLVAIN HARVEY)	8 449
91439 CANADA LTÉE (ÉDITIONS DE MORTAGNE)	6 655
ALONZO, ANNE-MARIE (ÉDITIONS TROIS)	1 965
ART GLOBAL INC.	27 603
BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE INC. (BQ)	28 520
BORÉAL EXPRESS LTÉE, LE	48 877
BROQUET INC.	711
CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDHCA), LE (ÉDITIONS DU C.I.D.I.H.C.A., LES)	2 250
CHAPUT, BENOÎT (OIE DE CRAVAN, L')	3 292
DARDICK, SIMON STEPHEN (PRESSES DE VÉHICULE, LES / VEHICULE PRESS)	3 198
DRAMATURGES ÉDITEURS INC.	3 973
ÉCRITS DES FORGES, LES	37 553
ÉDITIONS « UN MONDE DIFFÉRENT » LTÉE, LES	11 563
ÉDITIONS ADA INC.	6 198
ÉDITIONS ADAGE INC., LES	6 148
ÉDITIONS ALEXANDRE STANKÉ INC.	1 291
ÉDITIONS ALIRE INC., LES	34 363
ÉDITIONS ANNE SIGIER INC.	15 117
ÉDITIONS BANJO INC.	16 532
ÉDITIONS BEHAVIORA INC.	704
ÉDITIONS BERGER A.C. INC.	4 095
ÉDITIONS CHOUETTE (1987) INC., LES	48 877
ÉDITIONS COOPÉRATIVES ALBERT ST-MARTIN DE MONTRÉAL, LES (ÉDITIONS ST-MARTIN)	9 739
ÉDITIONS DE LA COURTE ÉCHELLE INC., LES	48 877
ÉDITIONS DE LA HUIT, LES	492
ÉDITIONS DE LA PASTÈQUE, LES	5 792
ÉDITIONS DE LA PLEINE LUNE, LES	3 308
ÉDITIONS DE L'EFFET POURPRE INC., LES	2 614
ÉDITIONS DE L'INSTANT MÊME INC., LES	5 032
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	48 877
ÉDITIONS DU CRAM INC., LES	8 046
ÉDITIONS DU NOROÏT LTÉE	26 217
ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE INC., LES	3 863
ÉDITIONS DU ROSEAU	16 064
ÉDITIONS DU SEPTETRION INC., LES	21 905
ÉDITIONS DU SOLEIL DE MINUIT INC., LES	2 468
ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ INC., LES	9 514
ÉDITIONS ÉMERAUDE INC., LES	571
ÉDITIONS FIDES INC.	48 877
ÉDITIONS GID INC., LES	10 074
ÉDITIONS HÉRITAGE INC., LES	48 877
ÉDITIONS HOMARD LTÉE, LES	8 427
ÉDITIONS HURTUBISE H M H LTÉE	48 877
ÉDITIONS J.C.L. INC., LES	48 877
ÉDITIONS LE DAUPHIN BLANC INC., LES	12 430
ÉDITIONS LES HERBES ROUGES	3 900
ÉDITIONS LES HEURES BLEUES INC.	4 603
ÉDITIONS LIBER INC.	3 440
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN INC., LES	23 180
ÉDITIONS MILLE-ÎLES INC. (400 COUPS, LES)	31 660
ÉDITIONS MULTIMÉDIA ROBERT DAVIES INC.	4 930
ÉDITIONS MULTIMONDES INC., LES	8 641
ÉDITIONS PHIDAL INC.	10 999
ÉDITIONS PIERRE TISSEYRE INC.	40 652
ÉDITIONS PLANÈTE REBELLE INC., LES	3 220
ÉDITIONS POINT DE FUITE INC.	1 065
ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE INC., LES (QA INTERNATIONAL)	48 877
ÉDITIONS QUEBECOR MÉDIA INC.	48 877
ÉDITIONS SEDES LTÉE, LES	1 360
ÉDITIONS SEPTEMBRE S.E.N.C., LES	2 361
ÉDITIONS TRAIT D'UNION INC.	24 521
ÉDITIONS TRIPTYQUES INC., LES	11 636
ÉDITIONS TROIS-PISTOLES INC., LES	13 302
ÉDITIONS VENTS D'OUEST (1993) INC.	11 994
ÉDITIONS XYZ (PUBLICATIONS XYZ)	15 721
GROUPE VILLE-MARIE LITTÉRATURE INC., LE	48 877
GUY SAINT-JEAN ÉDITEUR INC.	33 739
ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR INC.	16 058
LANCTÔT ÉDITEUR INC.	33 364
LEMÉAC ÉDITEUR INC.	48 877
LIVRES DC (ENTREPRISES DCAD, LES)	1 451
LOUISE COURTEAU ÉDITRICE INC.	3 572
LOUP DE GOUTTIÈRE INC., LE	9 269
LUX ÉDITEUR S.A.	984
MÉDIASPAUL (ÉDITIONS MÉDIASPAUL / LIBRAIRIE MÉDIASPAUL / ÉDITIONS PAULINES)	21 120
MODULO ÉDITEUR INC.	12 872
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, LES (PUM)	12 515
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, LES	3 534
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LES	22 150
PRESSES INTER-UNIVERSITAIRES INC., LES	5 060
PRODUCTION ÉDITION ASMS (ÉDITIONS NOUVELLES ASMS)	7 770
PRODUCTIONS G.G.C. LTÉE, LES	5 696
PUBLICATION MNH INC.	3 689
PUBLICATIONS CHANT DE MON PAYS INC.	2 785
SABORD, REVUE CULTURELLE, LE	4 510
SOGIDES LTÉE	48 877
SOULIÈRES ÉDITEUR, INC.	27 394
TESSIER, JEAN-PAUL (ÉDITIONS DE LA PAIX)	5 220

1 485 000

Volet 2

Aide à la promotion – marché québécois

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
123546 CANADA INC. (ÉDITIONS STROMBOLI)	1 721
3321185 CANADA INC. (ÉDITIONS VARIA, LES)	6 739
9059-6214 QUÉBEC INC.	
(ÉCRITS DES HAUTES TERRES, LES)	878
9061-5956 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS ACADEMIE IMPACT)	4 302
9084-7344 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS LES ALLUSIFS, LES)	3 614
9104-6698 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS SYLVAIN HARVEY)	2 753
91439 CANADA LTÉE	
(ÉDITIONS DE MORTAGNE)	2 877
ALONZO, ANNE-MARIE (ÉDITIONS TROIS)	2 265
BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE INC. (BQ)	8 088
BORÉAL EXPRESS LTÉE, LE	8 605
BROQUET INC.	4 302
CARTOTEK GEO INC.	2 581
CENTRE D'INFORMATION ARTEXTE	
INFORMATION CENTRE	2 358
CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION	
ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE	
ET AFRO-CANADIENNE (CIDHCA), LE	
(ÉDITIONS DU C.I.D.I.H.C.A., LES)	2 340
DARDICK, SIMON STEPHEN (PRESSES DE	
VÉHICULE, LES / VEHICULE PRESS)	1 033
DRAMATURGES ÉDITEURS INC.	1 290
ÉCRITS DES FORGES, LES	8 605
ÉDITIONS « UN MONDE DIFFÉRENT » LTÉE, LES	4 481
ÉDITIONS ADA INC.	3 442
ÉDITIONS ADAGE INC., LES	7 592
ÉDITIONS ALEXANDRE STANKÉ INC.	2 566
ÉDITIONS ALIRE INC., LES	8 605
ÉDITIONS ANNE SIGIER INC.	4 227
ÉDITIONS BANJO INC.	5 155
ÉDITIONS BEHAVIORA INC.	1 721
ÉDITIONS BERGER A.C. INC.	3 397
ÉDITIONS CHOUETTE (1987) INC., LES	6 884
ÉDITIONS COOPÉRATIVES ALBERT ST-MARTIN	
DE MONTRÉAL, LES (ÉDITIONS ST-MARTIN)	4 767
ÉDITIONS DE LA COURTE ÉCHELLE INC., LES	8 605
ÉDITIONS DE LA FONDATION DE	
L'ENTREPRENEURSHIP, LES	5 163
ÉDITIONS DE LA HUIT, LES	688
ÉDITIONS DE LA PLEINE LUNE, LES	3 001
ÉDITIONS DE L'EFFET POURPRE INC., LES	675
ÉDITIONS DE L'INSTANT MÊME INC., LES	7 314
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	4 819
ÉDITIONS DU CRAM INC., LES	2 478
ÉDITIONS DU NOROÏT LTÉE	4 784
ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE INC., LES	4 859
ÉDITIONS DU ROSEAU	3 192
ÉDITIONS DU SEPTENTRION INC., LES	7 744
ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ INC., LES	6 493
ÉDITIONS FIDES INC.	8 605
ÉDITIONS GID INC., LES	3 012

ÉDITIONS HÉRITAGE INC., LES	8 605
ÉDITIONS HURTUBISE H M H LTÉE	7 744
ÉDITIONS J.C.L. INC., LES	4 692
ÉDITIONS LE DAUPHIN BLANC INC., LES	2 831
ÉDITIONS LES HEURES BLEUES INC.	1 366
ÉDITIONS LIBER INC.	3 029
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN INC., LES	5 507
ÉDITIONS MILLE-ÎLES INC. (400 COUPS, LES)	8 605
ÉDITIONS MULTIMÉDIA ROBERT DAVIES INC.	795
ÉDITIONS MULTIMONDES INC., LES	6 023
ÉDITIONS PHIDAL INC.	2 581
ÉDITIONS PIERRE TISSEYRE INC.	4 672
ÉDITIONS PLANÈTE REBELLE INC., LES	3 686
ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE INC., LES	
(QA INTERNATIONAL)	8 605
ÉDITIONS QUEBECOR MÉDIA INC.	8 605
ÉDITIONS SEPTEMBRE S.E.N.C., LES	5 593
ÉDITIONS THÉMIS INC.	3 728
ÉDITIONS TRAIT D'UNION INC.	2 581
ÉDITIONS TRANSCONTINENTAL INC., LES	5 163
ÉDITIONS TRIPTYQUES INC., LES	5 073
ÉDITIONS TROIS-PISTOLES INC., LES	5 851
ÉDITIONS VENTS D'OUEST (1993) INC.	4 931
ÉDITIONS XYZ (PUBLICATIONS XYZ)	4 819
GROUPE VILLE-MARIE LITTÉRATURE INC., LE	8 605
GUIDES DE VOYAGE ULYSSE INC., LES	3 304
GUY SAINT-JEAN ÉDITEUR INC.	6 363
ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR INC.	3 614
LANCTÔT ÉDITEUR INC.	8 605
LEMÉAC ÉDITEUR INC.	8 605
LIVRES DC (ENTREPRISES DCAD, LES)	203
LOUISE COURTEAU ÉDITRICE INC.	3 385
LOUP DE GOUTTIÈRE INC., LE	2 272
LUX ÉDITEUR S.A.	2 168
MÉDIASPAUL (ÉDITIONS MÉDIASPAUL /	
LIBRAIRIE MÉDIASPAUL / ÉDITIONS PAULINES)	3 373
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,	
LES (PUM)	5 421
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, LES	5 163
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LES	5 163
PRODUCTION ÉDITION ASMS	
(ÉDITIONS NOUVELLES ASMS)	3 389
PRODUCTIONS G.G.C. LTÉE, LES	2 168
PUBLICATION MNH INC.	645
SABORD, REVUE CULTURELLE, LE	1 761
SOGIDES LTÉE	8 605
SOULIÈRES ÉDITEUR, INC.	8 002
TESSIER, JEAN-PAUL (ÉDITIONS DE LA PAIX)	5 481

400 000

Volet 3

Aide à la traduction

Volet 3.1

Œuvres littéraires

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
9104-6698 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS SYLVAIN HARVEY)	1 700
ÉCRITS DES FORGES, LES	1 500
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	7 161
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	1 150
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	1 929
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	1 974
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	1 510
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	2 094
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	717
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	1 457
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	1 501
ÉDITIONS DU NOROÏT LTÉE	174
ÉDITIONS HÉRITAGE INC., LES	197
ÉDITIONS HÉRITAGE INC., LES	197
ÉDITIONS HURTUBISE H M H LTÉE	4 315
ÉDITIONS TRANSCONTINENTAL INC., LES	10 000
GROUPE VILLE-MARIE LITTÉRATURE INC., LE	6 000
GUY SAINT-JEAN ÉDITEUR INC.	2 268
ISABELLE QUENTIN ÉDITEUR INC.	10 000
SOGIDES LTÉE	4 234
TESSIER, JEAN-PAUL (ÉDITIONS DE LA PAIX)	1 128
	61 206

Volet 3

Aide à la traduction

Volet 3.2

Extraits d'œuvres littéraires

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
9084-7344 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS LES ALLUSIFS, LES)	490
9084-7344 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS LES ALLUSIFS, LES)	240
9084-7344 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS LES ALLUSIFS, LES)	190
9084-7344 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS LES ALLUSIFS, LES)	390
9084-7344 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS LES ALLUSIFS, LES)	340
ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ INC., LES	435
ÉDITIONS XYZ (PUBLICATIONS XYZ)	501
GROUPE VILLE-MARIE LITTÉRATURE INC., LE	724
LANCTÔT ÉDITEUR INC.	500
LANCTÔT ÉDITEUR INC.	500
	4 310

Volet 4

Aide à l'édition spécialisée

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
4049560 CANADA INC. (PRESSES AVALON)	7 500
CLICART INC.	6 250
ÉDITIONS CIEL D'IMAGES INC., LES	9 375
ÉDITIONS DOBERMAN INC., LES	
(ÉDITIONS YPPAN ENR., LES)	18 000
ÉDITIONS GALERIE L'IMAGERIE	
(E.G.I.) INC., LES	9 375
PELLETEURS DE NUAGES INC., LES	11 250
PUBLICATIONS DEVILLERS INC.	
(ÉDITIONS DE VILLERS)	6 250
	68 000

Volet 5

Participation aux salons du livre

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
9061-5956 QUÉBEC INC.	
(ÉDITIONS ACADEMIE IMPACT)	900
91439 CANADA LTÉE	
(ÉDITIONS DE MORTAGNE)	450
BORÉAL EXPRESS LTÉE, LE	1 630
ÉCRITS DES FORGES, LES	4 000
ÉDITIONS ADA INC.	4 160
ÉDITIONS ALIRE INC., LES	4 000
ÉDITIONS ANNE SIGIER INC.	4 000
ÉDITIONS ARION INC., LES	4 000
ÉDITIONS BERGER A.C. INC.	675
ÉDITIONS DE LA COURTE ÉCHELLE INC., LES	4 160
ÉDITIONS DE LA PLEINE LUNE, LES	850
ÉDITIONS DE L'EFFET POURPRE INC., LES	225
ÉDITIONS DE L'INSTANT MÊME INC., LES	225
ÉDITIONS DES INTOUCHABLES INC., LES	4 160
ÉDITIONS DU NOROÏT LTÉE	225
ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE INC., LES	450
ÉDITIONS DU ROSEAU	4 160
ÉDITIONS DU SEPTENTRION INC., LES	2 080
ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ INC., LES	4 160
ÉDITIONS FIDES INC.	850
ÉDITIONS GID INC., LES	225
ÉDITIONS HÉRITAGE INC., LES	4 160
ÉDITIONS HURTUBISE H M H LTÉE	4 160
ÉDITIONS J.C.L. INC., LES	4 160
ÉDITIONS LE DAUPHIN BLANC INC., LES	4 000
ÉDITIONS LES HERBES ROUGES	450
ÉDITIONS MARIE-FRANCE LTÉE	4 160
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN INC., LES	4 160
ÉDITIONS MILLE-ÎLES INC. (400 COUPS, LES)	1 630
ÉDITIONS MULTIMONDES INC., LES	1 630
ÉDITIONS PHIDAL INC.	450
ÉDITIONS PIERRE TISSEYRE INC.	4 160
ÉDITIONS PLANÈTE REBELLE INC., LES	900

ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE INC., LES (QA INTERNATIONAL)	4 160
ÉDITIONS SCIENCES ET CULTURE INC.	4 160
ÉDITIONS SEDES LTÉE, LES	4 160
ÉDITIONS TRAIT D'UNION INC.	4 160
ÉDITIONS TRANSCONTINENTAL INC., LES	4 160
ÉDITIONS TRIPTYQUES INC., LES	900
ÉDITIONS TROIS-PISTOLES INC., LES	4 160
ÉDITIONS VENTS D'OUEST (1993) INC.	625
ÉDITIONS XYZ (PUBLICATIONS XYZ)	225
GROUPE VILLE-MARIE LITTÉRATURE INC., LE	4 160
LOUP DE GOUTTIÈRE INC., LE	1 630
MÉDIASPAUL (ÉDITIONS MÉDIASPAUL / LIBRAIRIE MÉDIASPAUL / ÉDITIONS PAULINES)	1 250
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, LES	225
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LES	225
PROLOGUE INC. (ÉDITIONS MOMENTUM)	4 160
SABORD, REVUE CULTURELLE, LE	1 250
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PÉRIODIQUES CULTURELS QUÉBÉCOIS (SODEP)	4 160
SOGIDES LTÉE	4 160
SOULIÈRES ÉDITEUR INC.	4 160
TESSIER, JEAN-PAUL (ÉDITIONS DE LA PAIX)	4 160

135 855

PROGRAMME D'AIDE AUX SALONS DU LIVRE

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
SALON DU LIVRE DE LA CÔTE-NORD INC.	45 000
SALON DU LIVRE DE LA CÔTE-NORD INC.	18 211
SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE, LE	58 000
SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE, LE	52 000
SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE, LE	15 845
SALON DU LIVRE DE L'ESTRIE (S.L.E.) INC.	50 000
SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS INC.	70 000
SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS INC.	19 058
SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL INC.	75 000
SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL INC.	9 000
SALON DU LIVRE DE RIMOUSKI, LE	45 000
SALON DU LIVRE DE RIMOUSKI, LE	4 185
SALON DU LIVRE DE TROIS-RIVIÈRES (RÉGION 04) INC.	45 000
SALON DU LIVRE DE TROIS-RIVIÈRES (RÉGION 04) INC.	9 485
SALON DU LIVRE DU SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN, LE	54 000
SALON DU LIVRE DU SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN, LE	5 177
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC	75 000
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC	7 000

656 961

PROGRAMME D'AIDE AUX LIBRAIRIES AGRÉÉES

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
1861-9064 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE-PAPETERIE CAMPANILOISE)	1 050
2637-4207 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE HARVEY)	1 200
2755-5267 QUÉBEC INC. (SERVICE SCOLAIRE DE ROUYN INC.)	1 200
3598403 CANADA INC. (LIBRAIRIE ROSE-MARIE)	925
9024-0839 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE BOUTIQUE VÉNUS)	1 200
9032-0011 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE DU PORTAGE)	1 050
9038-4405 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE L'EXPRESSION)	1 200
9066-3667 QUÉBEC INC. (LIBRAIRIE CÔTE-NORD)	1 350
9076-7179 QUÉBEC INC. (AU ROYAUME DU LIVRE)	1 050
ASSOCIATION COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DE STE-FOY (COOPÉRATIVE DU CÉGEP DE SAINTE-FOY)	1 050
AU BOULON D'ANCRAGE INC.	1 200
BÉLAIR, LINDA (LIBRAIRIE A.B.C. ENR.)	1 050
BIBLAIRIE G.G.C. LTÉE (ÉTABLISSEMENT BELVEDÈRE SUD – SHERBROOKE)	925
BIBLAIRIE G.G.C. LTÉE (ÉTABLISSEMENT UNIVERSITÉ – SHERBROOKE)	925
BOUQUINERIE DE CARTIER INC., LA	1 050
BOUTIQUE DU LIVRE DE SAINTE-FOY INC.	1 050
CHOUETTE LIBRAIRIE INC., LA	1 200
CLÉMENT MORIN & FILS INC.	925
COOPÉRATIVE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (ZONE UNIVERSITÉ LAVAL)	1 050
DISTRIBUTION ROGER VAILLANT INC. (LIBRAIRIE RÉFLEXION)	925
DUBÉ, JEAN-CLAUDE (LIBRAIRIE GÉMINI)	1 050
ENTREPRISES CULTURELLES DE LA BAIE-DES-CHALEURS INC., LES (LIBER (LIBRAIRIE GÉNÉRALE))	1 350
ENTREPRISES GAGNON & PROVENÇAL INC., LES (LIBRAIRIE J.A. BOUCHER, LA)	1 050
ENTREPRISES GILLES GENEST INC., LES (LIBRAIRIE SÉLECT)	1 050
ENTREPRISES-JEUNESSES DU LAC POUCE INC., LES (CENTRE DE DOCUMENTATION RELIGIEUSE « LA SOURCE »)	1 050
ÉQUIPEMENTS DE L'EST INC., LES (LIBRAIRIE PLAISANCE)	1 350
GALERIE DU LIVRE (VAL D'OR) INC.	1 200
GIASSON, SYLVIANE (GALERIE DU LIVRE ENR., LA)	1 050
GLOBE TROTTER 2000 INC. (GLOBE TROTTER LA LIBRAIRIE DU VOYAGE)	1 050
GROUPE ARCHAMBAULT INC. (ÉTABLISSEMENT DES ÉRABLES – SHERBROOKE)	925

GROUPE ARCHAMBAULT INC. (ÉTABLISSEMENT LACROIX – SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE)	1 050
GROUPE ARCHAMBAULT INC. (ÉTABLISSEMENT LAURIER – SAINTE-FOY)	1 050
GROUPE ARCHAMBAULT INC. (ÉTABLISSEMENT TALBOT – CHICOUTIMI)	1 050
HIBOU-COUP INC., L'	1 200
LIBRAIRIE A À Z INC.	1 200
LIBRAIRIE A. L'ÉCUYER INC.	925
LIBRAIRIE ALPHA INC.	1 350
LIBRAIRIE BLAIS INC.	1 200
LIBRAIRIE CENTRALE LTÉE	1 200
LIBRAIRIE CHARBOURG INC.	1 050
LIBRAIRIE CHOUINARD INC.	1 050
LIBRAIRIE DE LA CHAUDIÈRE INC.	1 050
LIBRAIRIE DU NORD INC.	1 200
LIBRAIRIE DU SOLEIL DE HULL INC.	925
LIBRAIRIE GÉNÉRALE FRANÇAISE (D.O.) INC.	1 050
LIBRAIRIE H. FOURNIER INC.	1 050
LIBRAIRIE LA LIBERTÉ INC.	1 050
LIBRAIRIE L'ALPHABET INC.	1 200
LIBRAIRIE LES BOUQUINISTES M. & M. INC.	1 050
LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	1 050
LIBRAIRIE L'OPTION INC.	1 050
LIBRAIRIE MARIE-LAURA INC., LA	1 050
LIBRAIRIE RÉGIONALE (1982) INC.	1 050
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	
(LIBRAIRIE GARNEAU – GATINEAU)	925
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	
(LIBRAIRIE GARNEAU – SAINTE-FOY)	1 050
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	
(LIBRAIRIE GARNEAU – SHERBROOKE)	925
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	
(LIBRAIRIE GARNEAU – VICTORIAVILLE)	925
LIBRAIRIE TABACADO INC.	1 350
LIBRAIRIE TOME UN INC.	1 050
LIBRAIRIE VAUGEOIS INC., LA	1 050
LIBRAIRIES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.	
(LIBRAIRIE SAINT-JEAN ENR. – VICTORIAVILLE)	925
MÉDIASPAUL (LIBRAIRIE MÉDIASPAUL – SHERBROOKE)	925
MÉGABURO INC.	1 050
PAPETERIE COMMERCIALE DE VAL D'OR INC.	
(PAPETERIE COMMERCIALE AMOS)	1 200
PROCURE DE JONQUIÈRE LTÉE	1 050
PRUD'HOMME, LOUIS M.	
(LIBRAIRIE LOUIS-FRÉCHETTE)	925
RÉFLEXION I.D. INC. (LIBRAIRIE RÉFLEXION I. D.)	925
SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	
(LIBRAIRIE SERVIDEC)	1 200
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA LIBRAIRIE PANTOUTE INC. (ÉTABLISSEMENT VIEUX-QUÉBEC – LIBRAIRIE PANTOUTE)	1 050
	74 325

PROGRAMME D'AIDE AUX ASSOCIATIONS ET AUX REGROUPEMENTS NATIONAUX — DOMAINE DU LIVRE

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS DE LIVRES EN LANGUE FRANÇAISE A.D.E.L.F. INC.	28 700
ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE LANGUE ANGLAISE DU QUÉBEC	14 400
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC	48 000
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC	65 000
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	48 000
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES QUÉBÉCOISES EN MILIEU SCOLAIRE (COOPSCO)	24 200
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES QUÉBÉCOISES EN MILIEU SCOLAIRE (COOPSCO)	20 000
OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC	100 000
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BTLF INC. (BTLF)	300 000
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA LIBRAIRIE PANTOUTE INC.	25 000
SOCIÉTÉ DE PROMOTION DU LIVRE (S.P.L) INC.	25 000
	698 300

PROGRAMME D'AIDE AUX ÉVÉNEMENTS - DOMAINE DU LIVRE

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	50 000
BOUQUINISTES DU SAINT-LAURENT INC., LES	40 000
	90 000

MÉTIERS D'ART

Volet 1

Aide aux artisans professionnels et aux entreprises intermédiaires en métiers d'art

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	\$
9006-5848 QUÉBEC INC.	
(BOUTIQUE D'ART TENDANCE)	6 000
9052-2277 QUÉBEC INC. (BIDULE)	20 000
9070-2069 QUÉBEC INC. (KAMYCHA)	1 800
9081-1175 QUÉBEC INC. (FRÉTT DESIGN)	5 000
9120-3158 QUÉBEC INC.	
(MICHELLE BEAUDOIN CADEAUX)	5 000
ALLARD, GASTON (ATELIER DES LETTRES D'OR)	2 500
ANNIE MICHAUD INC.	10 000
ATELIER BERNARD CHAUDRON INC.	8 000
ATELIER DE CÉRAMIQUE PROUX ET	
POULIN INC. (POT AUX ROSES, LE)	2 800
ATELIER DEC-ART INC.	6 000
AURIOL, CATHERINE	
(ATELIER-BOUTIQUE GAÏA)	5 000
BÉLANGER, ALAIN (MEUBLES DU LOFT, LES)	2 000
BENOÎT, CATHERINE	5 000
BIGRAS, DANIEL	1 100
BISSON-BISCORNET, JEAN	2 500
BOULANGER, JAKO	1 500
BOULÉ, PIERRE	2 000
BURNHAM, OLIVIER (FORGE D'OLL)	2 500
BUYSE, CÉCILE	750
CASABON MOUGEOT	
(ATELIER CASABON MOUGEOT)	7 000
CHARETTE & COSSETTE	3 000
CHOQUET, LORRAINE	
(LORRAINE CHOQUET RELIEURE)	6 000
COLLECTIONS GIRARDIN INC.	3 000
COMITÉ DE MISE EN VALEUR DU LIN	
(CASERNE DU LIN, LA)	1 500
DE BELLEFEUILLE, MICHEL	2 000
DESIGN + 1 INC.	2 000
DESJARDINS, JOSÉE	2 500
DIBIS INC.	6 000
GÉRARD, BRUNO	1 500
GUÉRIN, KINO	6 000
HUTCHINSON, ROBIN	2 000
LAPKA, EVA	4 000
LAPOINTE, MICHEL	2 000
LATULIPPE, LYSANNE (MAJOLIE -	
TRICOTS MAJOLIE, LES)	4 000
LEADING EDGE DESIGNS (L.E.D.) INC.	
(PAGAIES DU GOURMET, LES)	5 000
L'ÉCUYER, LOUIS-GEORGES	1 100
LÉONARD, LINDA (ZUT DESIGN)	4 000
LONGPRÉ, RACHEL ÈVE (RACHEL ÈVE DESIGN)	3 000
LUPIEN, SYLVIE	3 000
MARGUERITE, STÉPHANE	
(WALLABY BOOMERANGS)	1 800
MATHIEU, ÉRIC (ÉRIC MATHIEU,	
DESIGNER VERRIER)	2 000

Mc NEIL, ROBERT	5 000
MICHEL HARVEY CÉRAMIQUE INC.	5 000
MINNER, NANCY (BOUTON JAUNE)	4 000
MORIN TARDIF DESIGNERS (MORIN TARDIF)	3 500
PÉPIN, GIGI	2 500
PÉPIN, KARO	1 500
PICHÉ, JOHANNE	1 200
PLAMONDON, MARTIN	3 000
POISSANT, GILBERT	5 000
PORCELAINES BOUSQUET INC.	4 000
PRODUCTIONS LES FORGES DE	
MONTRÉAL INC.	7 000
RENÉE BOVET INC.	4 000
ROBERT, YVON ET JONES, ANN	1 150
SARRASIN, CLAIRE	7 000
SAVARIA, LISETTE	4 000
SIMONEAU, GUY	6 000
TEYSSIER, GISÈLE	2 500
THÉRIAULT, MARIE-CLAIRE	1 500
TOUPIN, NORMAND (MUSÉE INCROYABLE, LE)	800
TREMBLAY, MARIE-CLAUDE	2 000
VERRE MINUIT INC.	12 000

244 500

Volet 2

Aide aux artisans et aux entreprises en démarrage

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	\$
BEAUCHEMIN, CLAUDE	
(ÉBÉNISTERIE DE L'ÎLE D'ORLÉANS)	2 500
BEAUREGARD, MARIO	
(GUITARES BEAUREGARD)	3 000
CÔTÉ, NATHALIE	1 400
CULOTTE DU PATRIOTE, LA	1 500
D'ALLAIRE, FLORENCE	1 000
DE LAFONTAINE, ÉLYSE	2 000
DENIS, ADELIN	2 000
DESJARDINS, CAROLLE	2 000
DESROCHES, DAN	
(ÉBÉNISTERIE MEUBLES D'ART)	2 000
GABOURY, JACQUES	3 500
GAUTHIER, CHRISTINE	2 000
GONEAU, FRANCE (FRANCE GONEAU,	
DESIGNER-CÉRAMISTE)	2 000
GOSSELIN MARCHAND, MARIE-ANNE	2 000
KIASMA DESIGN	3 000
LABRIE, NADINE	675
LE GRAND, LOUIS	2 000
MARCHAND, MICHEL	550

33 125

Volet 3

Aide aux projets structurants

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	\$
1001 POTS INC.	25 000
80799 CANADA LTÉE (OPTION ART)	10 000
9128-2764 QUÉBEC INC. (ARTS D'ICI)	3 500
ARC, ARTISANS ET ARTISTES EN RÉSEAU	
COOPÉRATIF DE BROME-MISSISQUOI	6 000
ARRIMAGE CORPORATION CULTURELLE	
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	8 500
ART DU TEMPS, L'	2 500
ARTISTES DANS LEUR MILIEU	6 000
ASSOCIATION DES CÉRAMISTES DE QUÉBEC	4 000
ATELIER LIBRE, COOPÉRATIVE DE	
JOAILLIERS ARTISANS, L'	4 000
ATELIERS DE LA MONTAGNE	
MONT-MÉGANTIC, LES	3 000
CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU	
QUÉBEC INC. (ATELIER FUSION)	8 000
CENTRE MATÉRIA	25 000
CHAPUT, DIANE (DÉCIBELLES)	2 250
CONSEIL DE LA CULTURE DE LA GASPÉSIE	15 000
CONSEIL DE LA CULTURE DE	
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
(CRC ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)	4 900
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT	
TOURISTIQUE DE BONAVENTURE, LA	
(MUSÉE ACADIEN DU QUÉBEC	
À BONAVENTURE)	10 000
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT	
TOURISTIQUE DE BONAVENTURE, LA	
(MUSÉE ACADIEN DU QUÉBEC	
À BONAVENTURE)	4 000
CORPORATION DES MÉTIERS D'ART DU	
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	15 000
CORPORATION MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC	
EN ESTRIE INC.	15 000
ÉMOND, LOUISE (KÉRAMOS: CÉRAMIQUES	
D'ART ET D'UTILITÉ)	6 000
GUYOMARC'H, NOËL (GALERIE NOËL	
GUYOMARC'H, BIJOUX D'ART)	3 000
LAURENCE'ART	4 000
LEMELIN, JEAN-PASCAL	
(CRÉATIONS RECYCL'ART, LES)	1 700
LISTON, ÉLISABETH (IDEM ÉDITIONS)	5 000
MÉTIERS D'ART / BAS-SAINT-LAURENT	15 000
MÉTIERS D'ARTS DE LANAUDIÈRE	6 000
ORLÉANS, L'ÎLE OUVERTE	3 500
PRODUCTIONS INTERFACE DESIGN INC., LES	
(SALON INTERNATIONAL DU DESIGN DE	
MONTREAL - SIDIM)	15 000
PRODUCTIONS INTERFACE DESIGN INC., LES	
(SALON INTERNATIONAL DU DESIGN DE	
MONTREAL - SIDIM)	15 000
PRODUCTIONS INTERFACE DESIGN INC., LES	
(SALON INTERNATIONAL DU DESIGN DE	
MONTREAL - SIDIM)	22 000

SUR LE CHEMIN DES ARTISANS	5 000
TOUR DES ARTS	4 000
TOURISME ART COMMERCE (TAC) DE	
FRELIGHSBURG INC.	1 500
VIEUX-MÉTIERS DES MÉTIERS VIVANTS	6 000
WILBAUX, ISABELLE	4 000
	288 350

Volet 5

Participation aux salons de métiers d'art

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	\$
9076-4903 QUÉBEC INC. (CONCEPTION CUIR)	1 300
ATELIER DE CÉRAMIQUE PROUX ET POULIN INC.	
(POT AUX ROSES, LE)	300
ATELIER GRAND FLEUVE	700
BIJOUX ÉMAILLÉS DIANE BALIT INC.	300
BOULANGER, JAKO	1 400
COMITÉ DE MISE EN VALEUR DU LIN	
(CASERNE DU LIN, LA)	600
CULOTTE DU PATRIOTE, LA	300
GAMACHE, YVES	500
JOSEPH, ROSELINE	500
LABRIE, NADINE	300
MARGUERITE, STÉPHANE	
(WALLABY BOOMERANGS)	300
MATHIEU, ÉRIC (ÉRIC MATHIEU,	
DESIGNER VERRIER)	300
Mc NEIL, ROBERT	600
MORIN TARDIF DESIGNERS (MORIN TARDIF)	300
PÉPIN, KARO	300
TREMBLAY, MARIE-CLAUDE	800
TREMBLAY, MICHEL (ATELIER THERMIC ENR.)	300
TURBIDE, ANDRÉ	800
VALLÉE, ISOLINE	700
	10 600

PROGRAMME D'AIDE AUX ÉCOLES-ATELIERS

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
CENTRE DE CÉRAMIQUE-POTERIE	
BONSECOURS INC.	95 000
CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION	
EN MÉTIERS D'ART - CÉGEP DE LIMOILLOU	
(ÉCOLE NATIONALE DE LUTHERIE)	10 000
CENTRE DE RECHERCHE ET DE DESIGN	
EN IMPRESSION TEXTILE DE MONTRÉAL	
(CENTRE DE DESIGN TEXTILE DU QUÉBEC)	95 000
CENTRE DES MÉTIERS DU CUIR DE MONTRÉAL	90 000
CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU	
QUÉBEC INC. (ATELIER FUSION)	105 000
CENTRE DES TEXTILES CONTEMPORAINS	
DE MONTRÉAL, LE	95 000

ÉCOLE DE JOAILLERIE DE MONTRÉAL (E.J.M.)	100 000
ÉCOLE DE JOAILLERIE DE MONTRÉAL (E.J.M.)	7 000
ÉCOLE DE JOAILLERIE DE QUÉBEC	88 000
INSTITUT QUÉBÉCOIS D'ÉBÉNISTERIE	78 000
MAISON DES MÉTIERS D'ART DE QUÉBEC	254 000
MAISON DES MÉTIERS D'ART DE QUÉBEC	15 000

1 032 000

PROGRAMME D'AIDE AUX ASSOCIATIONS ET AUX REGROUPEMENTS NATIONAUX

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	\$
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (GALERIE DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC, LA – BUREAU D'EXPORTATION – MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	200 000
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (GALERIE DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC, LA – BUREAU D'EXPORTATION – MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	213 000
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (GALERIE DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC, LA – BUREAU D'EXPORTATION – MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	387 000
HABER, CARRIE (MARBELUS ARTS FOUNDATION)	19 000
	819 000

QUÉBEC MULTIMÉDIA JEUNESSE

Volet 4 Aide au développement sectoriel

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
MARTIN INTERNATIONAL COMMUNICATIONS U.P. INC.	MARCHÉ INTERNATIONAL DU MULTIMÉDIA 2003	50 000
		50 000

Volet 1 Sodexport – entreprise

Nature de l'aide: aide remboursable

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
80799 CANADA LTÉE (OPTION ART)	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : ÉTATS-UNIS ET ANGLETERRE	15 000
9021-3109 QUÉBEC INC. (DIRECTION D'ARTISTES FLEMING)	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET INTERNATIONAL	20 000
9052-2277 QUÉBEC INC. (BIDULE)	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET ÉTATS-UNIS	50 000
9120-3158 QUÉBEC INC. (MICHELLE BEAUDOIN CADEAUX)	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET INTERNATIONAL	35 000
COMPAGNIE LARIVÉE, CABOT, CHAMPAGNE, LA (TRIBU, LA)	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET INTERNATIONAL	40 000
CORPORATION CINÉGRUPE	MISE EN MARCHÉ / P3K PINOCCHIO 3001	50 000
CRÉATIONS DIA INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET ÉTATS-UNIS	25 000
DISQUES ATMA INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : AMÉRIQUE DU NORD, EUROPE ET ASIE	50 000
DISTRACTION FORMATS 2000 INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET INTERNATIONAL	75 000
DISTRIBUTIONS JUSTE POUR RIRE INC.	DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ : ÉTATS-UNIS	75 000
DOMINO FILM AND TELEVISION INTERNATIONAL LTD (FILM ET TÉLÉVISION DOMINO INTERNATIONAL LTÉE)	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET INTERNATIONAL	15 000
DUBUC MODE DE VIE INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA, ÉTATS-UNIS, MEXIQUE, JAPON ET EUROPE	50 000
ÉCRITS DES FORGES, LES	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET INTERNATIONAL	50 000
ÉDITIONS MILLE-ÎLES INC. (400 COUPS, LES)	LES ÉDITIONS MILLE-ÎLES / 400 COUPS FRANCE	50 000
FILMS SÉVILLE INC., LES	DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION DU CATALOGUE	50 000
GROUPE ANALEKTA INC. (ANALEKTA FLEUR DE LYS)	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET INTERNATIONAL	50 000
MAEDER INDUSTRIES INC. (ATOPIA)	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX	25 000
MAX FILMS INC.	COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DE LONGS MÉTRAGES	50 000
MODULO ÉDITEUR INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA ET EUROPE FRANCOPHONE	50 000
MORIN-CHOINIÈRE MONTRÉAL INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADIEN ET INTERNATIONAL	50 000
OCTANT SPECTACLES INC.	DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ : EUROPE	35 000
PIXCOM INTERNATIONAL INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : AMÉRIQUE DU NORD, EUROPE ET ASIE	90 000
PRODUCTIONS FOLLE AVOINE INC., LES	DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ : EUROPE	50 000
(GÉANT BEAUPRÉ MUSIQUE / MUSIQUE DE L'AUTOROUTE 13)	DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ : EUROPE	40 000
PRODUCTIONS MICHELINE SARRAZIN INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE LATINE ET EUROPE	20 000
PRODUCTIONS ROMARTIS, LES	DÉVELOPPEMENT DE LA CARRIÈRE INTERNATIONALE DE JORANE	50 000
TACCA MUSIQUE INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS : CANADA, ÉTATS-UNIS, JAPON ET EUROPE	35 000
TRIFAC INC.		
		1 195 000

Volet 2 Sodexport – projet

Nature de l'aide: subvention ou aide remboursable

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	OBJET	\$
Subvention		
CAUVIN, JEAN-MICHEL (DISQUES ASCEND, LES)	PROSPECTION DE MARCHÉ: EUROPE	2 000
CINÉMAGINAIRE INC.	LES INVASIONS BARBARES /	
	TELLURIDE FILM FESTIVAL 2003	1 006
CINÉMAGINAIRE INC.	LES INVASIONS BARBARES / PROJECTION	
	SPÉCIALE À PARIS	3 000
INFORMATION FILMS INC.	LES MESSAGERS / LES ESCALES	
	DOCUMENTAIRES DE LA ROCHELLE	1 000
MAISON DE LA POÉSIE	PROJET « 8 + 9 POÈMES CROISÉS »	
(MARCHÉ FRANCOPHONE DE LA POÉSIE)	– FRANCE	5 000
PRODUCTIONS FOLLE AVOINE INC.		
ET 9021-3109 QUÉBEC INC.	WOMEX ET NORTH AMERICAN	
ET M.C.H. MUSIK MARKETING INC. ET WHITTLE, DANA	FOLK ALLIANCE	27 000
PRODUCTIONS THALIE INC.	LE MARAIS / FESTIVAL DU FILM DE SARLAT	2 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN	FESTIVAL EN CHANSON:	
(FESTIVAL EN CHANSONS DE PETITE-VALLÉE)	VOLET INTERNATIONAL	5 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'ESTRAN		
(FESTIVAL EN CHANSONS DE PETITE-VALLÉE)	PROJET « LE GRAND 8 » – ÉDITION 2003	5 000
SOCIÉTÉ POUR L'AVANCEMENT DE LA CHANSON		
D'EXPRESSION FRANÇAISE (SACEF), LA	PROJET « LE GRAND 8 » – ÉDITION 2003	7 500
	Sous-total subvention	58 506
Aide remboursable		
4108850 CANADA INC. (COLLECTIONS ON & ON	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS:	
ÉCOLO-CHIC, LES)	CANADA ET ÉTATS-UNIS	10 000
9064-7132 QUÉBEC INC.		
(PRODUCTIONS LOUIS POLIQUIN, LES)	PROSPECTION DU MARCHÉ EUROPÉEN	8 000
9081-1175 QUÉBEC INC. (FRÉTT DESIGN)	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS:	
	AMÉRIQUE DU NORD ET EUROPE	25 000
ACCESSOIRES ZWEIMINERAL	DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ: ÉTATS-UNIS	7 000
DESIGN SCHLEE INC.	DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ: ÉTATS-UNIS	15 000
DESIGN XTIAN INC.	DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ: ÉTATS-UNIS	10 000
DICAIRE, CAROLE	DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ: EUROPE	5 000
DOMINIQUE OUZILLEAU INC.	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS:	
	INTERNATIONAL	15 000
ÉDITIONS DE LA PASTÈQUE, LES	FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE	
	DESSINÉE D'ANGOULÊME, ÉDITION 2004	5 000
ÉDITIONS LIBER INC.	DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉ: EUROPE	5 500
FOULESPIN MUSIQUE INC.	PROSPECTION DE MARCHÉ: EUROPE	2 500
POMME ZED INC.	PROSPECTION DE MARCHÉ:	
	FRANCE – POLÉMIL BAZAR	7 000
PRODUCTIONS BENANNAH INC., LES	PROSPECTION DE MARCHÉ:	
	EUROPE – ANNIE BROCOLI	7 000
PRODUCTIONS ORA INC., LES	PROSPECTION DE MARCHÉ: EUROPE	6 500
PRODUCTIONS-ÉDITIONS MARC LABELLE INC., LES	PROSPECTION DE MARCHÉ:	
(PRODUCTIONS AMÉRIX)	EUROPE – H'SAO	2 500
	Sous-total aide remboursable	131 000
		189 506

Volet 3 Présence collective dans les marchés et foires et autres activités de rayonnement culturel

Nature de l'aide: subvention

NOM DE L'ENTREPRISE	OBJET	\$
Présence collective		
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	PROTOCOLE 2003-2004	479 000
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES (QUÉBEC ÉDITION)	FOIRE DU LIVRE DE GUADALAJARA 2003	20 000
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU DISQUE, DU SPECTACLE ET DE LA VIDÉO (ADISQ) INC.	PROTOCOLE 2003-2004	140 000
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (BUREAU D'EXPORTATION – MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	MUSICORA 2003 – FACTEURS D'INSTRUMENTS	26 500
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (BUREAU D'EXPORTATION – MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	PROTOCOLE 2003-2004	80 000
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (BUREAU D'EXPORTATION – MÉTIERS D'ART QUÉBEC / BE-MAQ)	MUSICORA 2004 / STAND QUÉBEC	16 000
HORIZON QUÉBEC INC.	PROTOCOLE 2003-2004	425 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES	FESTIVAL DE CANNES 2003	189 309
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES	SUNNY SIDE OF THE DOC / MARSEILLE	26 062
SOPREF SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE MUSICALE DE L'ESPACE FRANCOPHONE (SOPREF / LOCAL DISTRIBUTION)	FESTIVAL TRANSMUSICALE DE RENNES 2003	3 000
Sous-total présence collective		1 404 871
Rayonnement culturel		
4046862 CANADA INC. (LUC DÉRY)	TIRESIA / CANNES 2003	3 500
AMAZONE FILMS INC.	SOUS-TITRAGE DU DOCUMENTAIRE ROGER TOUPIN ÉPICIER VARIÉTÉ	2 100
CHRISTAL FILMS DISTRIBUTION INC.	20 h 17, RUE DARLING / CANNES 2003	20 000
CINÉMAINAIRE INC.	LES INVASIONS BARBARES / CANNES 2003	45 000
CINÉMAINAIRE INC.	LES INVASIONS BARBARES / ACADEMY AWARDS	160 000
COUP DE CŒUR FRANCOPHONE	VOLET INTERNATIONAL 2003-2004	20 000
JODOIN-KEATON, CHARLES	SOUS-TITRAGE / LE GARDIEN DES TOMBEAUX	900
LENNON, DANNY	RENDEZ-VOUS CINÉMA FRANCOPHONE ET QUÉBÉCOIS DE VANCOUVER	850
LIBRAIRIE DU QUÉBEC INC.	ANIMATION CULTURELLE 2003-2004	35 000
LOCOMOTION FILMS INC.	SOUS-TITRAGE ET TIRAGE D'UNE COPIE SUPPLÉMENTAIRE / COURT MÉTRAGE NOËL BLANK	3 018
MARCHÉ INTERNATIONAL DU FILM, DE LA TÉLÉVISION ET DE LA VIDÉO DE MONTRÉAL INC.	MARCHÉ DU FILM DE MONTRÉAL : VOLET INTERNATIONAL	25 000
MAX FILMS INC.	LA GRANDE SÉDUCTION / CANNES 2003	25 000
MEG : LE MONTRÉAL ÉLECTRONIQUE GROOVE INC., LE MUTEK	MEG EUROPE 2003-2004	35 000
PRODUCTION CHAMPION INC.	PARTICIPATION AU SONAR 2003	9 000
	LES TRIPLETTES DE BELLEVILLE / CANNES 2003	3 000
PRODUCTIONS DUA (THÉÂTRE PETIT CHAMPLAIN / MAISON DE LA CHANSON)	PARTENARIAT FRANCE-QUÉBEC / PROJET « JE T'INVITE CHEZ TOI »	4 500
PRODUCTIONS DUA ET CABARET LION D'OR	PARTENARIAT FRANCE-QUÉBEC / PROJET « JE T'INVITE CHEZ TOI »	23 500
PRODUCTIONS ISCA INC., LES	LE BIEN COMMUN / FESTIVAL INTERNATIONAL DU GRAND REPORTAGE D'ACTUALITÉ ET FESTIVAL IMAGES MOUVE	1 300
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL	ACHETEURS ET PROGRAMMATEURS	1 291

RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS, LES	VOLET INTERNATIONAL 2003-2004	9 000
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BTLF INC.	ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ÉLECTRE	2 250
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE		
MUSICALE DE L'ESPACE FRANCOPHONE	LANCEMENT SPÉCIAL KÉBEC-ROCK	
(SOPREF / LOCAL DISTRIBUTION)	EN FRANCE	900
	ACCUEIL DE PRODUCTEURS BELGES	3 000
	ATELIER GRAND NORD	37 000
	BUREAU EUROPÉEN DE LA SODEC / NYON,	
	LA CIOTAT, CLERMONT-FERRAND, NAMUR,	
	CINÉMA DU QUÉBEC À PARIS	205 866
	CINÉMA DU QUÉBEC À PARIS 2003	474
	COMMUNICATIONS / SALONS DU LIVRE	
	DE PARIS ET BRUXELLES	1 181
	EXPÉDITIONS DE FILMS DANS DIVERS	
	FESTIVALS 2003-2004	9 000
	FESTIVAL DE CRÉTEIL	500
	FESTIVAL DU COURT DE BRUXELLES	6 000
	FESTIVAL EN CHANSON FRANÇAISE DU	
	PAYS D'AIX	1 025
	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM	
	DE TORONTO 2003	2 000
	FESTIVAL PRINTEMPS DE BOURGES	825
	FONDATION CLAUDE POMPIDOU /	
	PROJECTION LES INVASIONS BARBARES	6 224
	JOURNÉE QUÉBEC – FESTIVAL INTERNATIONAL	
	DU FILM DE COMÉDIE D'ALPE D'HUEZ	3 318
	LA CINÉMATOGRAPHIE QUÉBÉCOISE :	
	PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	5 000
	LA GRANDE SÉDUCTION /	
	SORTIE EN FRANCE	2 500
	L'ANGE DE GOUDRON ET 2 SECONDES /	
	SORTIE À PARIS	6 387
	LES INVASIONS BARBARES / ITALIE	1 600
	LES INVASIONS BARBARES / MUNICH	1 636
	LES INVASIONS BARBARES / OSCARS	3 000
	MIDEM 2004	3 454
	OFF-COURTS DE TROUVILLE	338
	PROFESSIONNELS QUÉBÉCOIS / FESTIVAL	
	OFF-COURTS DE TROUVILLE 2003	1 600
	PROMOTION / SALON DU LIVRE DE PARIS	170
	PROMOTION FILMS QUÉBÉCOIS /	
	CANNES 2003	27 413
	SALON DU LIVRE DE PARIS 2004	2 500
	SITE DE LA FRANCOPHONIE / BLCEF	3 273
	SOUS-TITRAGE / 20 h 17, RUE DARLING	
	ET GAZ BAR BLUES	13 237
	SOUS-TITRAGE / FESTIVAL OFF-COURTS	
	DE TROUVILLE 2003	414
	SOUS-TITRAGE / LA CÉRÉMONIE	1 000
	VIVRE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE	3 300
	Sous-total rayonnement culturel	783 344
		2 188 215

Volet 4 Relations internationales**Nature de l'aide: subvention**

NOM DE L'ENTREPRISE OU DU PROFESSIONNEL	OBJET	\$
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIBRAIRES FRANCOPHONES – QUÉBEC / LIBRAIRIE J.A. BOUCHER	TRANSFERT D'EXPERTISE EN FRANCOPHONIE	6 500
MUTEK	MUTEK AU CHILI	10 000
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC	ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION BURKINABÉE AU SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC	6 000
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC	DÉLÉGATION DE TROIS ÉDITEURS MEXICAINS	6 450
	ACCUEIL DE JOURNALISTES DU NOUVEL OBSERVATEUR ET DES INROCKUPTIBLES	1 500
	ACCUEIL D'UNE JOURNALISTE DE LES INROCKUPTIBLES AU SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL	1 312
	DÉLÉGATION DE TROIS ÉDITEURS MEXICAINS AU SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC	3 593
	GUADALAJARA – MUTEK – JOURNALISTE FRANÇAISE	6 366
	INVITÉS DIVERS 2003-2004	4 242
	PRIX SODEC D'EXCELLENCE À L'EXPORTATION 2003-2004	63 790
	PRIX LITTÉRAIRE MEXIQUE-QUÉBEC 2003	1 800
	RENCONTRE SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE	3 000
		114 553

4 LES LOIS ET POLITIQUES D'APPLICATION GOUVERNEMENTALES

4.1 LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Le 23 avril 1997, le conseil d'administration de la Société a adopté la politique linguistique de la Société de développement des entreprises culturelles. En fonction de l'expérience vécue, cette politique répond toujours aux objectifs poursuivis au moment de son adoption.

4.2 LE PLAN D'ACTION SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au début de l'année, la Société a déposé à la Commission d'accès à l'information du Québec les formulaires de déclarations de trois nouveaux fichiers de renseignements personnels qu'elle détenait. Une analyse rigoureuse des fichiers utilisés aux cours des dernières années nous a permis d'identifier les fichiers susceptibles de contenir de l'information nominale, et d'accroître les mesures de sécurité les protégeant. Ces fichiers sont les suivants :

- > fichier du dossier maître;
- > fichier des locataires du parc immobilier patrimonial;
- > fichier des requérants à titre individuel en vertu des lois, politiques ou déclarations de services.

Dans le cadre des séances de présentation de la *Déclaration de service aux citoyennes et aux citoyens*, dont le respect de la confidentialité constitue un des principes de base, nous avons sensibilisé nos employés aux exigences de la loi et aux contraintes qu'elle implique. Nous avons également profité des améliorations apportées à notre réseau informatique pour resserrer les mesures de sécurité, notamment par l'adoption de mots de passe plus complexes, par la réduction du délai de mise en veilleuse des ordinateurs après leur utilisation et par le renforcement des mesures de blocage d'intrusions externes.

Au cours de l'année 2003-2004, la Société a reçu six demandes d'accès à l'information pour lesquelles le requérant a invoqué les droits que lui confère la Loi sur l'accès à l'information. En motivant ses demandes, la Société a répondu favorablement en partie à trois de ces demandes et a refusé l'accès aux trois autres. De ces refus, une seule, la plus récente, a fait l'objet d'une requête en appel auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec et nous sommes en attente d'une date d'audition.

4.3 LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODEC

Le 18 décembre 1995, la Société a adopté un règlement établissant les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration. Au cours de l'année, il n'y a eu aucun dossier relatif à l'application de ces règles.

4.4 L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Au 31 mars 2004, 98 des 99 postes de l'effectif total autorisé étaient pourvus. De ce nombre, plus de 70 % l'étaient par des femmes. Celles-ci sont majoritaires tant dans les postes de la catégorie « professionnel » que ceux des catégories « personnel de bureau » et « technicienne ou technicien ». D'autre part, en excluant le poste de président, dont la nomination appartient au ministre de la Culture et des Communications, deux des six postes de directeurs généraux sont occupés par des femmes.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2003-2004

5 LES ANNEXES

LA LISTE DES CONSULTANTS ET DES MEMBRES DES COMITÉS D'ÉVALUATION

Allard, Jean	Fisher, Hervé	Miquet, Francis
Allen, Jeremy Peter	Fonfrède, Julien	Nadeau, Brigitte
Allen, Michelle	Fortier, Pierre	Nguyen, Kim
Arsenault, Jean-François	Fréchette, Jean-Pierre	Orreindy, Philippe
Aubry, Danielle	Gadoury, Ginette	Ouimet, Katherine
Baillargeon, Louise	Gendron, Sylvie	Pageau, Pierre
Baiwy, Christian	Giroux, Nicole	Paquet, André
Beaudet, Josée	Grégoire, Isabelle	Peich, Francesc
Beaudry, Jean	Guy, Sylvain	Pelletier, Francine
Bélanger, Danielle	Hénaut, Dorothy	Perron, Julie
Bisaillon, Marc	Homel, David	Pérusse, Michèle
Bissonnette, Sophie	Jean, Daniel	Petit, Ginette
Blicker, Seymour	Jobin, Bruno	Plante, Daniel
Bolduc, Mario	Katrapani, Phyllis	Potashnick, Jacob
Boncy, Ralph	Laberge, Pierre	Rafla, Myriam
Borowicz, Piotr	Laganière, Carole	Roberge, François
Bouchard, Francine	Lapointe, Claire	Rochette, Sylvie
Bradet, Jacques	Laprise, Steeve	Røederer, Ségolène
Brouillette, Richard	Laurendeau, Francine	Rosenthal, Sylvie
Castillo, Nardo	Laurier, Nicole	Roy, André
Cayla, Michel	Lavoie, André	Salducci, Pierre
Chamberland, Louise	Leblanc, Régis	Sandmark, Peter
Chartrand, Alain	Leclerc, François	Savoie, Maurice
Chenart, Mario	Lefebvre, Geneviève	St-Jean, Raymond
Dagenais, Claude	Leroux, Simone	Thériault, Jacques
Dalpé, Jean-Marc	Lord, Jean-Sébastien	Thinel, Paul
Dansereau, Fernand	Lupien, Lucette	Tremblay, Carole
Décary, Marie	M.- Boisvert, Nicole	Trépanier, Manon
Diop, Ousseynou	Malkin, Mélissa	Turcotte, Diane
Doucet, Robin	Marcotte, Céline	Uloth, Geoffrey
Dufour, Lorraine	Marcotte, Jacques	Van Wijk, Peter
Dufour, Louise	Merola, Nicola	Zavaglia, Nicolas
Dutoit, Ivan	Mihalka, Georges	

LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Cette déclaration d'engagement s'adresse aux citoyennes et citoyens du Québec : tout autant le citoyen qui nous a confié notre mission et fourni des ressources, que le client qui s'adresse directement à nous pour obtenir des services.

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) fait partie du réseau gouvernemental formé du ministère de la Culture et des Communications, de sociétés d'État, et d'organismes qui travaillent ensemble à favoriser l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications. Ce réseau contribue également au rayonnement de la culture et des communications à l'étranger, fait la promotion du français comme langue commune des Québécoises et des Québécois, et favorise son influence dans le monde.

Notre mission

La SODEC a pour raison d'être de soutenir le développement, la production et la diffusion de la culture québécoise dans le champ des industries culturelles. La place faite aux représentants des domaines culturels au sein de sa structure administrative, notamment au sein de son conseil d'administration, de son comité exécutif et de ses diverses commissions consultatives, témoigne de son engagement à offrir des services adaptés aux besoins de sa clientèle et à les livrer conformément aux principes de cette déclaration.

Notre mandat

Créée en 1995, en vertu de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, la SODEC a pour mandat spécifique de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services de ces entreprises et leur compétitivité au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

La SODEC assume principalement ce mandat en développant une connaissance approfondie des entreprises qu'elle dessert et en la partageant avec l'ensemble des intervenants du milieu, en développant des stratégies et des programmes d'intervention pertinents, et en administrant divers programmes de soutien financier de façon efficace. La Société assume également la gestion et la mise en valeur d'un parc immobilier patrimonial, principalement concentré à Place-Royale, dans la ville de Québec.

Notre public cible et nos partenaires

Les interventions de la SODEC visent l'ensemble de la population québécoise. Il importe toutefois de préciser que celle-ci n'offre généralement pas de services directs aux personnes physiques. De par son mandat et ses objectifs, la Société s'adresse principalement à une clientèle formée d'entreprises, d'organismes et d'associations des domaines culturels.

En intervenant auprès des entreprises culturelles, la SODEC fait le pari que celles-ci développeront et préserveront un espace privilégié pour que le créateur et le public puissent se rencontrer, s'apprécier et se reconnaître. En misant sur des entreprises viables, la Société assure une meilleure garantie de juste rémunération pour les créateurs et les artisans. En soutenant l'essor d'entreprises dynamiques et performantes, elle contribue également au développement économique et social des Québécoises et des Québécois.

Les domaines d'intervention de la SODEC sont les industries du cinéma et de la télévision, du disque et du spectacle de variétés, du livre, des métiers d'art, des médias et des œuvres numériques interactives à contenu culturel. Dans le domaine patrimonial, outre ses relations avec les locataires résidentiels et commerciaux, la SODEC maintient des relations avec les divers intervenants intéressés à la restauration, à la mise en valeur et à l'animation des lieux historiques où se trouvent les immeubles qu'elle possède.

Nos services

La SODEC possède divers outils d'intervention qu'elle utilise en complémentarité, dans le but de soutenir le développement, la production, la diffusion, et l'exportation des produits culturels québécois. La variété des outils dont elle dispose lui permet d'adapter ses interventions aux différentes situations des entreprises. Ainsi la Société offre :

- > Du soutien financier par :
 - des programmes d'aide sous diverses formes, adaptés à chacun des domaines dans lesquels elle intervient;
 - un programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel;
 - la gestion de l'admissibilité des entreprises et des œuvres aux mesures d'aide fiscale destinées aux entreprises culturelles.
- > Du financement spécialisé pour toute entreprise culturelle sous forme :
 - de prêt à terme;
 - de crédit renouvelable;
 - de garantie de prêt;
 - d'investissement au projet et de capital-actions.
- > Des études et des recherches pour suivre l'évolution des industries culturelles.
- > Des activités et des outils pour sensibiliser la population au dynamisme des entreprises culturelles et à leurs réalisations.
- > Des échanges avec les partenaires du milieu.
- > La gestion et la mise en valeur d'immeubles patrimoniaux.

Les principes qui guident notre façon de livrer nos services

La SODEC désire continuer d'offrir des services adaptés aux besoins des entreprises culturelles et de le faire avec un souci constant d'améliorer son service à la clientèle. La qualité de notre prestation de services repose sur des principes de base partagés par l'ensemble du personnel, la direction et les représentants des milieux culturels qui siègent au conseil d'administration et aux différentes commissions consultatives.

La personnalisation des rapports

- > Nous confions à une seule personne le soin de coordonner le traitement d'une demande, et cette personne se charge, au besoin, de fournir au requérant l'assistance requise et de le guider au bon endroit.
- > En tout temps, nos clients connaissent l'identité de la personne responsable du traitement de leur dossier et peuvent communiquer avec elle.
- > Nous répondons aux appels et aux demandes avec courtoisie et nous en faisons un suivi attentif.

L'établissement d'un partenariat réel

- > Nos stratégies de développement et nos programmes sont élaborés en consultation avec le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) et les diverses commissions instituées en vertu de la loi constitutive de la Société, où siègent des représentants issus des milieux culturels.
- > Lorsque cela s'avère plus efficace, nous confions à des organismes associatifs la gestion de certaines opérations, comme c'est le cas dans l'encadrement de délégations d'entreprises québécoises à certaines activités de promotion à l'étranger.
- > Nous publions diverses études sur l'état des industries culturelles et des secteurs qui les composent afin d'alimenter une meilleure connaissance de nos domaines d'intervention.
- > Nous nous assurons que les délais accordés pour le dépôt des demandes d'assistance financière tiennent compte des calendriers d'activités de nos clientèles.

L'accessibilité des services

- > Nous avons des services d'accueil et de renseignement à Montréal et à Québec, et nous offrons une ligne téléphonique sans frais 1 800 accessible dans tout le Québec.
- > Nous utilisons les moyens appropriés, y compris les nouvelles technologies de l'information, pour communiquer avec les citoyennes et les citoyens.
- > Nous maintenons un site Internet à jour et de qualité qui assure un accès immédiat à une information pertinente.
- > Nous visons une simplification adéquate des démarches administratives.
- > Nous nous assurons que les besoins particuliers de notre clientèle, eu égard entre autres à leur localisation ou à des handicaps physiques, n'altèrent pas indûment leur accessibilité à nos services.

Une recherche de l'équité

- > Nous donnons à tous la même information claire et adéquate sur nos services et nos programmes.
- > Nous fournissons des services professionnels à tous nos clients et traitons leur demande avec la même compétence et le même intérêt.
- > Nous déterminons l'admissibilité à l'assistance financière selon des critères définis dans des programmes dont les paramètres sont publiés et selon les disponibilités financières de la Société. Nous appuyons nos décisions sur l'objectivité et nous les motivons.
- > Nous publions notre politique en ce qui a trait à des services-conseils externes dans la gestion de nos programmes. Cette politique vise à assurer, entre autres, la sélection de consultants reconnus dans leur milieu pour leur professionnalisme, leur capacité d'analyse, leur rigueur intellectuelle, leur impartialité ainsi que leur ouverture d'esprit. Nous recherchons également une diversité des expériences, des orientations professionnelles ou artistiques et des origines régionales des membres de ces comités.

Une gestion transparente

- > Nous rendons publics les critères et les normes de chacun des programmes administrés par la Société.
- > Nous rendons publique la liste des bénéficiaires des différents programmes d'aide financière.
- > Nous nous assurons que chaque client qui le demande reçoive une explication claire et complète des motifs qui justifient la décision prise à l'égard de sa demande.

Le respect de la confidentialité

- > Nous veillons à la confidentialité des renseignements que nous détenons dans le respect des lois en vigueur au Québec.

Compétences et professionnalisme

- > Nous maintenons un savoir-faire basé sur des qualifications et des connaissances qui nous permettent de répondre adéquatement aux demandes et d'assurer la qualité de nos services.
- > Nous nous faisons un devoir de mettre à jour ces connaissances, de façon à bien adapter nos interventions.
- > Nous nous assurons que notre personnel possède l'information requise pour offrir un service de qualité.

Lorsque vous communiquez avec nous, voici les objectifs que nous nous fixons:

Au téléphone

- > nous identifier clairement, en précisant notre nom et notre direction générale;
- > répondre de façon personnalisée à votre appel, avec politesse et courtoisie;
- > vous diriger vers le bon interlocuteur;
- > retourner votre appel dans les 48 heures;
- > utiliser la messagerie téléphonique de façon à toujours vous laisser un message clair et lorsque nous devons nous absenter du bureau, à vous indiquer à qui vous adresser en cas de nécessité.

À la réception de nos bureaux administratifs

- > vous diriger à votre arrivée vers la personne avec qui vous avez rendez-vous;
- > lorsque vous vous présentez sans rendez-vous, vous diriger vers un membre du personnel qui pourra vous aider.

Par courrier postal ou électronique

- > pour toute demande adressée à la Société, vous en confirmer la réception et identifier un répondant qui assurera un suivi adéquat à votre demande, et ce, dans les meilleurs délais.

Notre service à la clientèle

L'équipe de la SODEC est soucieuse d'offrir des services de qualité et d'améliorer sa performance. Nous entendons procéder périodiquement à l'évaluation de la prestation de services que nous offrons.

Même si la responsabilité première qui consiste à respecter les engagements de cette déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens incombe à chacun des membres du personnel de la Société, toute plainte ou commentaire concernant le service à la clientèle pourra être adressée au Secrétariat à la qualité des services, à l'attention de :

Pierre Major

Direction générale de l'administration
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Télécopieur : (514) 841-8606
Courriel : qualite-service@sodec.gouv.qc.ca

Nous donnerons suite à toute plainte écrite, dans un délai inférieur à 30 jours ou, en situation exceptionnelle, nous vous informerons des motifs de tout retard et d'un nouvel échéancier.

La SODEC rendra compte du respect des engagements de cette déclaration dans son rapport annuel de gestion, déposé à l'Assemblée nationale.

Pour nous joindre

À Montréal:	À Québec:	À Paris:
SODEC	SODEC	SODEC
215, rue Saint-Jacques, bureau 800	36 1/2, rue Saint-Pierre	66, rue Pergolèse
Montréal (Québec) H2Y 1M6	Québec (Québec) G1K 3Z6	75016 Paris
Téléphone : (514) 841-2200	Téléphone : (418) 643-2581	Téléphone : (33) 01 40 67 85 70
Télécopieur : (514) 841-8606	Télécopieur : (418) 643-8918	Télécopieur : (33) 01 40 67 85 79
Sans frais: 1 800 363-0401		

L'adresse du site Internet de la SODEC est : **www.sodec.gouv.qc.ca**

Vous pouvez nous transmettre toute demande d'information via Internet à l'adresse suivante : **info@sodec.gouv.qc.ca**

La syntaxe du courriel de notre personnel est : **prenom.nom@sodec.gouv.qc.ca**

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Guidé par la Charte de la langue française, la Société est déterminée à intégrer les orientations gouvernementales, relatives à l'emploi et à la qualité de la langue française, dans la réalisation quotidienne de sa mission.

La Société met donc de l'avant sa politique linguistique précisant les règles à suivre et les mesures à prendre pour atteindre son objectif.

La Société associe dans sa démarche tous les membres de son personnel qui, pris individuellement, réalisent une partie de sa mission. Aussi, leur incombe-t-il de s'approprier comme priorité l'emploi d'un français de qualité, oralement, dans les textes ou autrement.

De la participation de tous, il résultera une action exemplaire auprès de nos partenaires et de nos concitoyens : un effet d'entraînement.

Portée de la politique et cadre juridique

Le contenu de cette politique ne doit pas être considéré comme une interprétation juridique des dispositions de la Charte de la langue française qui lui sert de fondement.

Plan

La politique linguistique de la Société est en quatre parties : les communications externes, les documents produits par la Société, la langue de travail et la qualité de la langue française.

Comité de la politique linguistique

Un comité de la politique linguistique, présidé par le directeur général de l'administration, est mis sur pied pour veiller à son application et suggérer des correctifs au besoin. Il comprend deux membres désignés par le directeur général de l'administration.

1. Les communications externes

Principes généraux

La langue utilisée dans les communications verbales et écrites du personnel avec le public doit refléter le statut du français, langue officielle du Québec.

RÈGLES

COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES OU EN PERSONNE	La langue de premier contact avec le public, au téléphone ou en personne, est le français et tout membre du personnel, qui a l'initiative de la communication avec un citoyen, s'adresse d'abord à lui en français.
RÉPONDEURS ET BOÎTES VOCALES	Les messages enregistrés sur répondeurs téléphoniques ou au moyen de la messagerie vocale ne sont qu'en français. Il est possible d'utiliser d'autres langues à condition que le français soit prioritaire et accessible distinctement.
COMMUNICATIONS PAR ÉCRIT AVEC UNE PERSONNE PHYSIQUE	Quand un membre du personnel écrit à une personne physique au Québec et qu'il a l'initiative de la communication, il utilise le français. Toutefois, il peut utiliser une autre langue s'il a une indication de la préférence de la langue du correspondant. Quand un membre du personnel répond à une lettre rédigée dans une autre langue que le français par une personne physique, il peut répondre dans la langue de son correspondant.
COMMUNICATIONS AVEC DES PERSONNES MORALES AU QUÉBEC	Les communications écrites adressées à des personnes morales au Québec sont en français.

COMMUNICATIONS AVEC DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES HORS QUÉBEC	Quand la communication s'adresse à des personnes morales hors Québec, ayant un établissement au Québec et qui n'ont pas le français comme langue de fonctionnement, elle est faite en français, accompagnée d'une traduction présentée sur papier sans en-tête, sans signature, et portant la mention « traduction ». Quand la communication s'adresse à des personnes morales hors Québec, non établies au Québec et qui n'ont pas le français comme langue de fonctionnement, elle peut être faite dans une autre langue, sur papier avec en-tête et avec signature.
GOVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX	Quand un membre du personnel communique par écrit avec le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une autre province, il utilise toujours et exclusivement le français. Une traduction peut être présentée sur papier sans en-tête, sans signature, et portant la mention « traduction ».
GOVERNEMENTS ÉTRANGERS	Quand la communication s'adresse à un gouvernement étranger, dont la langue de fonctionnement n'est pas le français, elle peut être faite dans une autre langue, sur papier avec en-tête et avec signature.
PERSONNES, COMMUNAUTÉS ET ORGANISMES AUTOCHTONES	La langue de communication est le français. Toutefois, la Société peut utiliser une autre langue dans ses rapports avec les personnes, communautés et organismes autochtones qui ne s'expriment pas en français.
CONFÉRENCES ET ALLOCUTIONS	Les présentations faites lors de conférences ou d'allocutions sont en français. Elles peuvent être dans une autre langue, sur autorisation du directeur général de l'administration, si elles sont faites dans le cadre d'activités internationales où il n'y a pas de service d'interprétation et où le français n'est pas la langue de l'activité.
ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (salons, expositions, foires, etc.)	Lorsque la Société participe à une exposition, à une foire ou à un autre événement organisé partiellement ou entièrement avec son concours, il s'assure que l'information le concernant soit au moins offerte en français.

2. Les documents produits par la Société

Principes généraux

En règle générale, la langue utilisée dans les textes et documents est le français.

RÈGLES

DOCUMENTS D'INFORMATION (dossiers de presse, brochures, dépliants, formulaires, etc.)	Dans le cas de documents destinés à une diffusion massive, ceux-ci peuvent être traduits dans d'autres langues mais sur des supports distincts : > les communiqués, dossiers de presse et documents d'information dans le cadre d'activités internationales de la Société au Québec ou hors Québec; > les brochures, dépliants, formulaires et cartons d'invitation portant sur les activités et les programmes d'aide de la Société.
DIFFUSION DE TEXTES PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE ET SUR L'INFOROUTE	La communication de textes ou documents par courrier électronique et sur inforoute répond aux mêmes règles que les communications écrites.

CONTRATS, ENTENTES ET PROTOCOLES	Les contrats, ententes et protocoles, signés au nom de la Société, sont en français. Il en est de même pour toutes les parties des plans et devis reliés à la signature d'un contrat, à une subvention, à un permis d'autorisation, à un certificat ou au respect d'une obligation contractuelle ou légale et, en règle générale, aux contrats qui s'y rattachent en sous-traitance. Si la Société contracte à l'extérieur du Québec, ces contrats, ententes et protocoles peuvent être signés sur demande dans une autre langue seulement, ou en deux versions, l'une en français, l'autre dans une autre langue, en autant que l'une ou l'autre soit reconnue aux fins d'interprétations éventuelles. Les contrats peuvent contenir une mention rappelant à l'autre partie ou aux autres parties impliquées que les dispositions de la Charte de la langue française et de ses règles doivent être respectées.
DIPLÔMES, CERTIFICATS, PERMIS ET ATTESTATIONS	Les diplômes, certificats, permis et attestations sont en français.
PLACEMENTS MÉDIAS	Les publicités sont en français. Elles peuvent être faites dans une autre langue conformément aux dispositions de la Charte de la langue française. Les appels de candidatures sont en français. Toutefois, ils peuvent être dans une autre langue que le français, pour autant qu'ils soient rendus publics simultanément dans un autre organe d'information diffusant en français, et ce, dans des conditions de présentation au moins équivalentes.
AFFICHAGE	La Société n'utilise que le français dans l'affichage. Toutefois, l'affichage relatif à des activités similaires à celles d'entreprises commerciales peut être fait à la fois en français et dans une autre langue, conformément à la réglementation applicable.
APPEL D'OFFRES	Les appels d'offres sont en français. Toutefois, ils peuvent être dans une langue autre que le français si la Société s'adresse à l'extérieur du Canada.

3. La langue du travail

Principes généraux

Tout membre du personnel a le devoir d'utiliser un français correct et conforme au bon usage dans ses rapports avec ses collègues et avec le public.

Tout membre du personnel doit être informé des droits reconnus par la Charte de la langue française concernant la langue du travail.

RÈGLES

DÉSIGNATION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES	La Société, ses unités administratives et ses comités sont désignés uniquement par leur dénomination française.
DÉSIGNATION DES TITRES DE FONCTION ET DE LA SIGNALISATION	Les titres de fonction du personnel sont désignés par leur seule dénomination française. Quant à la signalisation, autre que celle relative à la santé et à la sécurité, elle se fait uniquement en français dans les établissements de la Société. Les cartes professionnelles sont en français. Toutefois, dans le cadre d'activités internationales, elles peuvent être à la fois en français et dans une autre langue.

CONDITIONS D'EMPLOI	Tout candidat ou toute candidate à une fonction doit maîtriser la langue française.
(connaissance du français et de l'anglais)	La Société se réserve la possibilité d'imposer, dans le processus de sélection, un examen de français. La Société peut exiger la connaissance d'une autre langue si elle est indispensable à une fonction.
PARTICIPATION À DES RÉUNIONS	Les avis de convocation, les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions de la Société sont en français. Le personnel s'exprime en français dans les réunions avec d'autres administrations gouvernementales ou dans le cadre d'organisations internationales qui ont le français comme langue officielle ou langue de travail, et dans les réunions qu'il tient avec les représentants d'une entreprise établie au Québec. Dans les réunions, le personnel peut s'exprimer dans une langue autre que le français, dans le cadre d'activités internationales au Québec ou hors Québec, avec les représentants d'une entreprise non établie au Québec et avec des citoyens anglophones qui en font la demande. Si la Société convoque la réunion, le procès-verbal sera en français avec une version sur support distinct dans une autre langue, sur demande.
POSTES DE TRAVAIL	La Société vise à ce que les équipements et l'environnement des postes de travail soient en français.

4. La qualité de la langue française

Principes généraux

L'emploi d'un français de qualité doit être une priorité pour chacun des employés.

La Société entend promouvoir l'utilisation d'un français exemplaire dans ses communications et, à cette fin, sensibiliser son personnel à cette valeur essentielle.

RÈGLES

RÈGLE GÉNÉRALE	Tous les textes ou documents produits par le personnel de la Société doivent être rédigés avec le souci d'une langue claire et correcte. De plus, ils doivent respecter les avis de normalisation et tenir compte des recommandations de l'Office de la langue française en matière de terminologie.
PERFECTIONNEMENT	La Société offre à ses employés des cours de perfectionnement ou des activités destinés à améliorer la qualité du français.
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	La Société vise à ce que le personnel dispose des documents ou logiciels de référence nécessaires à la rédaction de textes dans un français de qualité. Le guide <i>LE FRANÇAIS AU BUREAU</i> est une référence première.
RÉVISION LINGUISTIQUE	La direction générale politiques, communications et relations internationales assure la révision linguistique des documents destinés au public ou reflétant l'image de la Société (brochures, dépliants, communiqués, rapport annuel, journal interne, etc.).
PROMOTION	La Société met de l'avant des activités visant à valoriser la qualité dans l'usage du français et à sensibiliser le personnel à cette valeur fondamentale.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE

Préambule

ATTENDU QUE la Société a pour objets de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société est composé de membres provenant de diverses entreprises culturelles correspondant aux domaines de compétences de la Société;

ATTENDU QUE les administrateurs doivent, de par la loi constitutive de la Société, éviter toute situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, agir avec intégrité, fidélité et sans parti pris dans l'accomplissement de leur devoir d'administrateur et respecter la confidentialité des informations qui leur sont transmises;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la loi, la Société détermine par règlement des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

I. Devoirs et obligations

1. L'administrateur doit agir avec bonne foi, compétence, diligence, impartialité, honnêteté et loyauté dans l'accomplissement de son devoir d'administrateur.
2. L'administrateur doit éviter toute situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts de la Société.
3. L'administrateur dénonce, par écrit, au président de la Société, toute situation de conflit d'intérêts le concernant.
4. L'administrateur s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée par une situation de conflit d'intérêts.
5. L'administrateur doit, chaque année, informer, par écrit, le secrétaire de la Société de toute activité qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent ou qui pourrait l'empêcher de s'acquitter objectivement et de façon impartiale de son devoir.
6. L'administrateur, autre que le président du conseil, appelé ou invité à représenter officiellement la Société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président de la Société et il ne peut d'aucune manière lier autrement la Société. Tout semblable engagement ou représentation au nom de la Société par un administrateur doit être compatible avec les buts, les orientations et les politiques de la Société.
7. L'administrateur adopte, dans ses relations envers le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle et les commissions instituées en vertu de la loi constitutive de la Société, une attitude empreinte de respect et d'ouverture dans le but d'assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse.
8. L'administrateur respecte la confidentialité des délibérations du conseil d'administration ainsi que les décisions qui en découlent dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que les informations qui lui sont communiquées ou transmises dans le cadre de ses fonctions.
9. L'administrateur ne peut utiliser, pour ses propres fins ou celles d'un tiers, l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions.

II. Conflit d'intérêts

10. Constitue une situation de conflit d'intérêts celle où les intérêts de l'administrateur, de l'un de ses proches immédiats ou d'un tiers dans une entreprise culturelle ou une entreprise affiliée à ce dernier, entrent en conflit avec ses responsabilités d'administrateur ou est susceptible de compromettre l'impartialité, l'indépendance ou l'intégrité de l'administrateur dans l'exercice de ses fonctions.
11. Constituent ainsi, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :
- l'utilisation, à des fins personnelles ou pour celles d'un proche immédiat ou d'un associé, d'informations confidentielles ou privilégiées auxquelles l'administrateur a accès dans le cadre de ses fonctions, de même que de biens, équipements et services de la Société;
 - l'utilisation par l'administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour conférer un tel avantage à un proche immédiat ou à un associé;
 - la participation à une délibération ou à une décision du conseil d'administration, sachant qu'un conflit réel ou potentiel ou apparent existe, afin de l'influencer et d'en retirer un gain personnel ou pour conférer un tel avantage à un proche immédiat ou à un associé;
 - la non-divulgaration d'un intérêt dans une demande d'aide financière d'une entreprise culturelle ou lors de l'analyse d'une recommandation d'un comité d'évaluation relativement à une telle demande, lorsque celle-ci est sous étude par la Société;
 - le soutien indu à une entreprise culturelle dans ses rapports avec la Société, en vue d'accorder un traitement de faveur à cette entreprise;
 - la sollicitation d'une aide par l'administrateur pour un proche ou un associé.
12. Par proche immédiat, on entend un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou une personne avec laquelle l'administrateur maintient une relation intime. Constitue un associé, une personne avec laquelle l'administrateur détient ou partage directement ou indirectement un intérêt financier.
13. L'administrateur directement ou en relation avec une entreprise culturelle à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé qui sollicite pour l'entreprise ou reçoit une aide financière de la Société ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide accordée à l'entreprise par la Société satisfait aux exigences suivantes :
- l'administrateur en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la Société;
 - l'aide a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la Société.
14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du conseil de chaque cas de déclaration d'intérêt de l'administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision.

III. Conseil et information

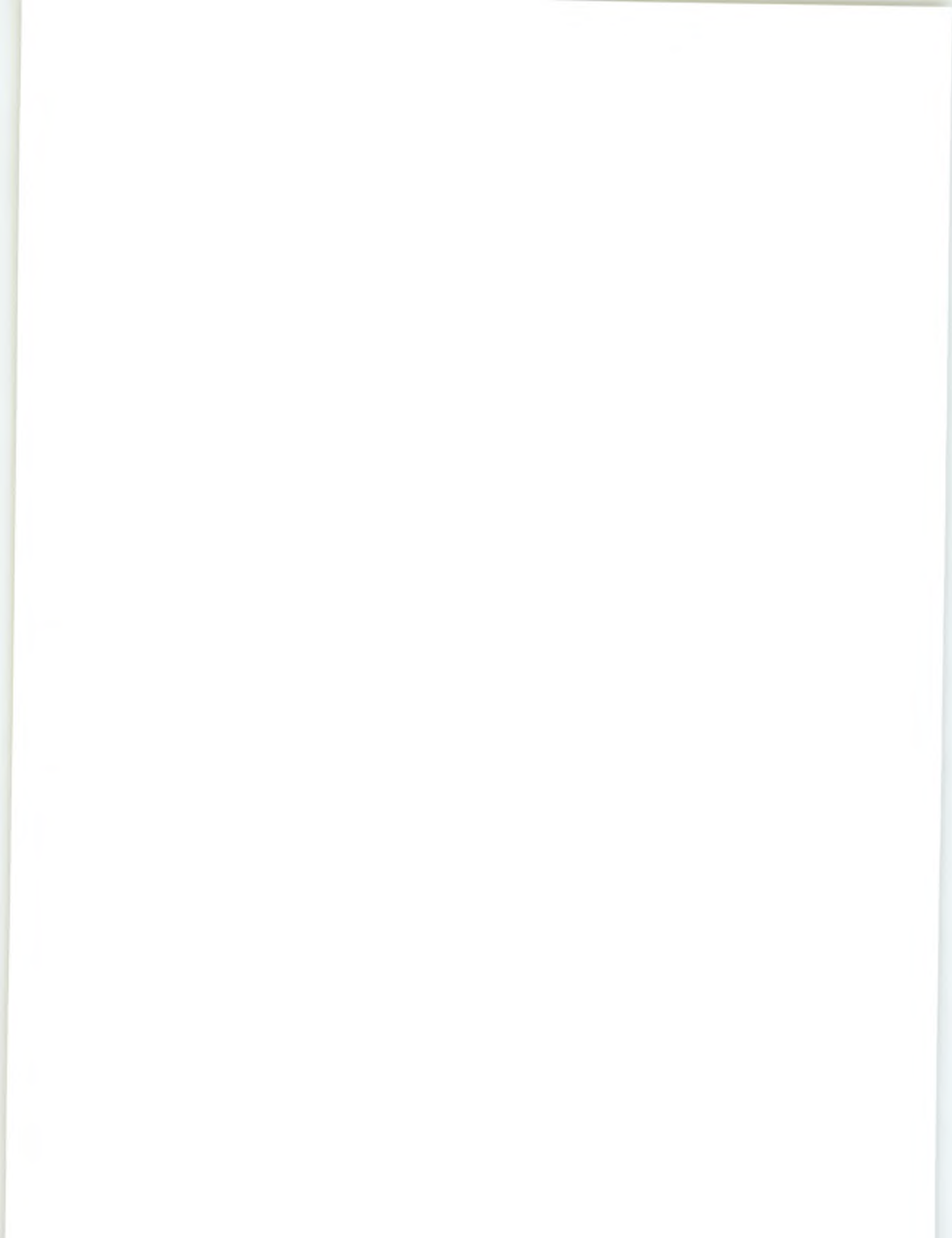
15. L'administrateur a droit à des services de conseil et d'information aux fins d'application du présent règlement.
16. L'administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du présent règlement peut prendre avis auprès du secrétaire de la Société sur cette situation.

IV. Mise en œuvre et observance du règlement

17. Un comité d'éthique d'au plus trois personnes, dont le secrétaire du conseil d'administration, est créé pour la mise en œuvre et l'application des règles de déontologie. Les deux autres membres du comité d'éthique sont choisis par le secrétaire selon l'ordre de la liste des personnes ressources constituée et approuvée par le conseil d'administration de la Société.
18. Le comité d'éthique donne son avis et fait enquête sur toute question relative à l'interprétation et à l'application du code d'éthique qui lui est soumise par écrit par le secrétaire de la Société, ou au moins cinq membres du conseil d'administration, afin d'évaluer une situation de conflit d'intérêts ou de non-respect des règles déontologiques par un administrateur.
19. L'administrateur visé par une allégation de conflit d'intérêts ou d'un acte dérogatoire aux règles déontologiques a droit d'être entendu par le comité d'éthique, de déposer par écrit et d'apporter un éclairage pertinent.
20. Le comité d'éthique consigne son rapport motivé par écrit et le remet au secrétaire de la Société, lequel informe le conseil d'administration et l'administrateur visé par une allégation de conflit d'intérêts ou d'acte dérogatoire aux règles déontologiques, des conclusions et recommandations du comité d'éthique.
21. Le comité d'éthique doit remettre son rapport dans les 30 jours de la réception de l'écrit du secrétaire de la Société.
22. Le comité d'éthique peut formuler des recommandations ainsi que les mesures ou sanctions que la Société peut adopter ou prendre dans une situation donnée, s'agissant d'un blâme ou d'une réprimande ou, selon la gravité de l'acte reproché, de la démission de l'administrateur visé.
23. L'administrateur s'engage à se conformer en tous points et en tout temps aux règles déontologiques tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions, ainsi qu'aux conclusions et recommandations du comité d'éthique le visant.

V. Dispositions finales

24. Le terme « Conseil » utilisé dans le présent règlement comprend les divers comités du conseil d'administration de la Société.
25. Le présent règlement entre en vigueur lors de son adoption par le conseil d'administration.



Siège

215, rue Saint-Jacques
Bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Téléphone : (514) 841-2200
Sans frais : 1 800 363-0401
Télécopieur : (514) 841-8606
Courriel : info@sodec.gouv.qc.ca
www.sodec.gouv.qc.ca

**Direction générale de
la capitale nationale**

36 1/2, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 3Z6
Téléphone : (418) 643-2581
Télécopieur : (418) 643-8918

Bureau européen

66, rue Pergolèse
75016 Paris
Téléphone : (33) 01 40 67 85 70
Télécopieur : (33) 01 40 67 85 79

Cette publication a été produite
par la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Conception et réalisation graphique

Alibi Acapella

Dépôt légal 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-43554-0



*Société
de développement
des entreprises
culturelles*

Québec 